



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 8 septembre 2017 – N°91/H030

Version mise à jour le 6 octobre 2017

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

Programme de travail 2018

Sommaire

CNAF – DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE.....	3
CNAMTS – DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES.....	5
CNAMTS – DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	8
CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	11
CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L’AUTONOMIE.....	16
DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE, DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.....	21
SIES – SOUS-DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET D’ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE, DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.....	32
DGFIP – DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....	49
DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ.....	52
INSERM - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE. COHORTE CONSTANCES.....	57
IRDES - INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ.....	60
SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....	68
SDSE – SOUS DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE -.....	71
MSA - MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES ÉTUDES, DES RÉPERTOIRES ET DES STATISTIQUES.....	76
OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE.....	85
DGER – DIRECTION GÉNÉRALE DE L’ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE. MINISTRE DE L’AGRICULTURE ET DE L’ALIMENTATION.....	88

1. Exposé de synthèse

Une refonte de la production des tables statistiques s'est engagée en 2017. Le volet le plus important de cette refonte a été une évolution majeure de la production des principales tables statistiques utilisées par la Cnaf et le réseau des Caf. Cette évolution a eu lieu en avril 2017, après de nombreux travaux et une phase de validation. Ces tables sont les bases de données sur les allocataires des Caf. Elles contiennent l'essentiel des informations concernant la perception de prestations légales et le profil des allocataires des Caf, sur le champ France entière. Chaque table produite a une vocation mensuelle (description des foyers allocataires sur un mois donné, droit aux prestations légales au titre de ce mois). Dans le nouveau système de production, trois tables sont extraites chaque mois, avec différents degrés de recul (données précoces, semi-définitives puis définitives).

En 2018, un second volet de refonte de la production des tables statistiques sera mis en œuvre. Il consistera surtout en l'optimisation de certains aspects de l'exploitation des données. Notamment, une table de bilan annuel chaînant 12 tables mensuelles sera créée afin de faciliter les études de trajectoires et la production de résultats sur une base annuelle. Des données sur l'action sociale individuelle dont les allocataires bénéficient seront injectées dans les tables de façon automatisée.

L'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du règlement général sur la protection des données implique un certain nombre d'adaptations du système d'informations pour permettre le chiffrage des données, la granularité fine de l'accès aux données selon les profils d'utilisateurs et le suivi des traitements opérés sur les données.

La branche famille a engagé une démarche d'utilisation des données massives (Big Data) dont elle dispose dans son système d'information. Cela implique la mise en place d'un système d'information statistique (SIS) composé de deux parties : un accès aux données sources très fines du système d'information décisionnel (SID) ; un accès aux données non structurées disponibles dans la branche (par exemple les données textuelles, les traces de navigation internet, etc.).

La CNAF envisage de mettre à disposition les données statistiques de bénéficiaires de prestations légales et d'action sociale via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

En 2017 également, la Direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) s'est réorganisée. Cette réorganisation a notamment occasionné la création d'un département dédié à la production des données et des indicateurs de référence ainsi qu'au Big data.

Depuis deux ans la Cnaf s'est engagée dans une démarche de publication de données en Open data via sa plateforme Cafdata. Au-delà de la publication externe, la stratégie Open data de la branche doit répondre à deux grands objectifs :

- organiser les modalités d'une démarche open data dans la branche famille en diffusion des données brutes,
- développer deux plates-formes : une pour l'interne, une en externe.

Un Bilan à deux ans a été effectué en juillet 2017 et a donné les grandes orientations pour la prochaine COG. A partir des constats formulés dans le cadre du bilan une proposition de plan d'action est proposée dans le but :

- d'accompagner le réseau des Caf dans l'utilisation de l'Open data
- d'élaborer un plan de communication

- de produire de la donnée intelligente par le développement de support élaboré à partir des données brutes en lien avec les missions et projets des Caf (synthèse, fiche territoriale...).

Ces actions seront à envisager en lien avec les évolutions techniques et informatiques indispensables pour une optimisation du fonctionnement : automatisation, stabilisation de la plate-forme, espace éditorial, FAQ, ...

Ces orientations sont prises en distinguant les évolutions sur le site interne Cafdata Intra des évolutions sur le site externe Cafdata.

- Cafdata intra :

Les membres du comité éditorial valident les propositions suivantes :

- déployer les fiches territoriales
- organiser le tour de France des régions et prendre appui sur les directeurs présents au comité éditorial et sur les chargés d'études du comité de gestion.
- ne pas investir dans l'extranet « Share data » vers les partenaires
- Cafdata open :
 - Poursuivre la libération de données brutes
 - Dans la partie documentaire, faire apparaître les liens utiles pour le grand public avec les autres sites fournisseurs de données (CGET, Insee, pôle emploi, éducation nationale).

La Cnaf ne dispose pas d'une connaissance précise des partenaires utilisateurs de l'open, quelles réutilisations pour quels besoins ? Afin d'améliorer ces questions il est décidé :

- d'établir un plan d'action dans le but d'analyser les interpellations des partenaires, mieux les connaître, (à prévoir : rencontre, enquête), dans un objectif final de créer un club d'utilisateurs au niveau des territoires et de cerner davantage les publications à prioriser.
- de ne pas publier de données en temps réel (décision du conseil de réseau) mais nécessité de mener une nouvelle réflexion à avoir sur ce sujet. Ce changement de design du projet induit notamment de définir la plus-value de cette évolution.

2. Travaux nouveaux pour 2018

RàS

3. Aspects particuliers du programme 2018

RàS

4. Opérations répétitives

RàS

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

1. Exposé de synthèse

La CNAMTS produit de nombreuses études et données sur le champ de la santé et des recours aux soins en utilisant principalement les informations médico-administratives contenues dans le SNIIRAM. Les thématiques principales vont de la régulation économique et financières des dépenses de santé et plus particulièrement les dépenses d'assurance maladie, efficacité du système de soins, qualité des soins, inégalités sociales ou géographiques de santé et de recours aux soins...

Études :

En 2016/2017, la DSES a à partir de la cartographie médicalisée¹ commencé à travailler sur l'impact des projections de populations sur les évolutions des effectifs de patients par pathologies. Le rapport de propositions de l'assurance maladie² en rassemble les principaux résultats³ de ces projections et fournit également un ensemble d'études et d'analyses sur le champ de la santé et du système de soins. Ces travaux pourront se poursuivre car l'extension de l'historique disponible avec la mise en place du SNDS va permettre d'apprécier les tendances sur des périodes plus longues que les trois ans jusqu'à présent.

En termes de points particuliers, un focus particulier a été fait les motifs d'hospitalisations ponctuelles c'est-à-dire non liées à une pathologie chronique. Ce poste est un des principaux postes de dépenses. D'autres études ont contribué au rapport sur le recours aux urgences, aux soins infirmiers, les personnes âgées

La CNAMTS réalise ou fait réaliser des études pour évaluer ces programmes ou actions comme pour le service d'accompagnement des patients et en 2017 a publié les premières évaluations de Sophia Asthme.

Investissement méthodologique :

Au-delà de l'intérêt des données et de leurs utilisations dans différentes directions, la CNAMTS met à niveau ses méthodes d'analyses notamment en 2017 dans le domaine des statistiques conjoncturelles avec la rénovation des méthodes de corrections CJO/CVS. La CNAMTS a par ailleurs mis en place un partenariat avec le centre de mathématiques appliquées de l'école polytechnique pour utiliser les méthodes « big data » dans le domaine de la santé sur les données du SNIIRAM/PMSI.

Statistiques

La CNAMTS s'est engagée comme les autres opérateurs dans la mise en ligne en Open Data avec la mise en place d'un serveur spécifique et la mise en ligne de jeux de données. De nouveaux jeux de données ont été mis en lignes sur les prescriptions médicamenteuses hospitalières ou sur la biologie.

1 La cartographie médicalisée des dépenses qui permet d'observer à la fois l'état de santé pris en charge par le système de soins pour chacun des individus permettant d'analyser les recours et les parcours de soins en tenant compte des poly-pathologies.

2 <https://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/actualites/rapport-charges-et-produits-pour-l-annee-2018.php>.

3 <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/rapports-et-periodiques/rapport-charges-et-produits-pour-l-annee-2018.php>

La CNAMTS poursuit la démarche de labellisation de séries qu'elle produit ; après les séries de dépenses remboursées en date de remboursement et en date de soins qu'on peut retrouver dans la rubrique « statistiques »¹ avec de nombreuses autres données sur les professionnels de santé (activité, démographie, honoraires), les assurés (CMUC, effectifs par pathologie et/ou affection de longue durée), les données sur le champ des médicaments délivrés en officine seront proposées.

Systeme d'information

Le système national des données de santé est en cours de mise en place ; il est officiellement ouvert depuis avril 2017 avec comme première version les données du SNIRAM / PMSI et courant 2017 les causes de décès. La CNAMTS met en œuvre le dispositif avec les autres partenaires DREES, l'INSERM mais aussi l'Institut national des données de santé pour articuler l'ensemble des services (formations, forums, groupe utilisateurs...), ; partage des exploitations statistiques, des algorithmes de définitions des pathologies et des variables associées.

Contribution au système d'enquêtes

De manière maintenant quasi systématique, les données d'enquête sur des sujets avec une adhérence avec les enjeux de santé sont appariées avec les données de consommation de soins. Cet appariement déjà effectué régulièrement sera favorisé dans l'avenir par l'usage facilité du NIR qui ne nécessitera plus d'être couvert par un décret en conseil d'état. Cela continuera bien entendu à être possible avec le SNDS dont l'identifiant sera également un pseudonyme fondé sur le NIR du bénéficiaire. Par ailleurs, un projet est lancé pour enrichir l'échantillon démographique permanent avec des données du SNIIRAM.

Études sur les médicaments (liste non exhaustive)²

Baclofène : usage, persistance et sécurité. Réduction du risque tératogène de Soriatane®.
Acide valproïque et grossesse

Études d'évaluation³

Évaluation médico-économique du programme d'accompagnement des patients asthmatiques : évaluation à 1 an

Références des publications scientifiques :

<https://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/etudes-en-sante-publique/index.php>

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

RàS

1 <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/donnees-statistiques/depenses-d-assurance-maladie/depenses-en-date-de-remboursement/depenses-mensuelles-2016.php>

2 <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/etudes-en-sante-publique/etudes-pharmaco-epidemiologiques/index.php>

3 <https://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/evaluation-du-service-sophia/evaluation-du-service-sophia-asthme.php>

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

La mise en place du SNDS va ouvrir des possibilités d'exploitation conjointe des données de recours aux soins et des causes médicales de décès.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Des publications en open data de données seront réalisées sur des thématiques complémentaires à ce qui est déjà réalisé pour couvrir plus largement l'ensemble du champ couvert par les statistiques de l'Assurance maladie en lien avec la DREES.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

RàS

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Pas d'évolution à court terme, les données SNIIRAM sont disponibles à la maille communale et des données sont géolocalisées à l'îlot pour permettre l'élaboration de données agrégées sur les bénéficiaires et les professionnels de santé à l'échelle infra communale.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RàS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

RàS

3.4 Aspects « européens »

RàS

4. Opérations répétitives

RàS

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

CNAMTS – Direction des Risques Professionnels

1. Exposé de synthèse

La mission de la CNAMTS/DRP (Direction des Risques Professionnels) —en ce qui concerne les statistiques— est assignée par l'art. L422-2 du CSS : « Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail recueillent et regroupent dans le cadre de leur circonscription et pour les diverses catégories d'établissements tous renseignements permettant d'établir les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles, en tenant compte de leurs causes et des circonstances dans lesquelles ils sont survenus, de leur fréquence et de leurs effets, notamment de la durée et de l'importance des incapacités qui en résultent. Ces statistiques sont centralisées par la caisse nationale de l'assurance maladie et communiquées annuellement aux autorités compétentes de l'Etat. » A cette obligation de collecte vient s'ajouter un devoir d'étude, précisé par l'art. R421-7 du même CSS pour éclairer la gouvernance paritaire de la branche AT-MP « La commission des accidents du travail et des maladies professionnelles est assistée de comités techniques nationaux constitués par branches ou groupes de branches d'activité. Ces comités centralisent et étudient les statistiques concernant leurs branches de production respectives. »

Dans ce contexte, les travaux de la CNAMTS/DRP s'inscrivent pour l'essentiel dans les quatre types suivants :

- des publications statistiques « à plat » qui restituent l'évolution de la sinistralité (accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles) dont une partie sont à disposition sur le site web de la branche (cf. <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>) ;
- des partages de données avec des tiers, à commencer par les « autorités compétentes de l'Etat » : par une convention d'échange mise en place en 2007, DARES, DREES et Santé Publique France peuvent disposer d'une réplique intégrale des bases annuelles de la sinistralité AT-MP ;
- des « ciblage » pour mener des actions de gestion du risque ;
- et des études proprement dites qui peuvent porter sur le champ AT-MP seul ou en liaison avec le champ « maladie ».

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

RaS

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

Réalisation (maîtrise d'œuvre CRAMIF) d'une maquette commune à l'ensemble de caisses régionales de restitution des statistiques de sinistralité régionale à partir des fichiers nationaux.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

- Etude des risques psychosociaux liés au travail pris en charge par la Branche AT-MP comme accidents du travail ou comme maladies professionnelles, et tentative d'approche des troubles psycho-sociaux en relation avec le travail pris en charge par la branche maladie dont une synthèse sera publiée dans la deuxième occurrence d'une publication annuelle « Enjeux-Actions ».
- Etude de la sinistralité AT-MP des femmes enceintes.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

RaS

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Cf. §2.2

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RaS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

En 2018, la branche AT-MP publiera les évaluations des trois programmes de prévention menés sur la période 2014-2017 de sa convention d'objectifs et de gestion (COG) avec l'état, à savoir :

- programme TMS Pros,
- programme Chutes dans le BTP,
- programme CMR.

Les travaux qui contribueront à ses évaluations sont déjà en cours selon une méthodologie propre développée au cours de la COG précédente, dérivée de la démarche d'évaluation des politiques publiques recommandée par la SFE et qui cherche à s'affranchir de la difficulté d'établir un lien statistique direct entre une politique et la sinistralité AT-MP.

3.4 Aspects « européens »

Pour mémoire, EUROGIP (GIP entre la CNAMTS et l'INRS) , entre autres missions, publie des monographies sur les différents pays et mène des études comparatives entre pays sur les sinistralités des accidents du travail et des maladies professionnelles. Son programme de travail est défini au cours du second semestre pour l'année suivante. Cf. www.eurogip.fr

4. Opérations répétitives

En amont des travaux de la DARES mentionnés à l'annexe 2, la DRP publie annuellement :

- un rapport dit « de gestion » annuel qui présente de façon détaillée les finances de la Branche AT-MP, les prestations servies aux assurés ainsi que les sinistralités des accidents du travail (AT) et de trajet (TJ), et des maladies professionnelles (MP) ;
- des focus de sinistralité pour les neuf grandes branches d'activité correspondant à la structuration de la gouvernance de la branche AT-MP ;
- des fiches de sinistralité AT, TJ et MP par code « NAF » ;

- des tableaux excel détaillés sur cette même sinistralité.

Ces publications sont accessibles sur le site web institutionnel de la Branche AT-MP :
<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

CNAV – Caisse nationale d'assurance vieillesse.
Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)

1. Exposé de synthèse

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques à venir de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav. La DSPR doit en effet investir prioritairement et fortement en 2018 et les années suivantes pour faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs législatifs. Ainsi, sur 2017-2018, la mise en place d'une liquidation unique des retraites entre régimes alignés (régime général, MSA, RSI) va nécessiter des adaptations importantes. La liquidation unique prévoit que les retraités ayant cotisé à plusieurs régimes alignés aient dorénavant leur pension liquidée et payée par un seul de ces régimes, avec des règles de calcul harmonisées. Cette réforme va donc modifier à la fois le champ des retraités payés par le régime général, et la pension que celui-ci versera. La production statistique de la branche retraite devra en tenir compte tout en gérant au mieux les ruptures de séries (notamment sur le site « [statistiques, prospective et recherche](#) » de la Cnav sur lequel de nombreuses séries et données sont diffusées). La Cnav doit également faire évoluer son système d'information statistique pour intégrer les données sur la pénibilité. Le système d'information statistique de la Cnav va également être impacté à court terme par le passage des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) aux Déclarations Sociales nominatives (DSN). Il doit enfin s'adapter et se préparer à la montée en charge des répertoires interrégimes qui sont sous la responsabilité de l'Union retraite. En lien avec le groupe statistique de l'Union Retraite, la DSPR poursuivra en 2018 ses investissements sur les possibilités d'exploitations statistiques du répertoire des échanges inter-régimes de retraite (EIRR), et continuera à contribuer aux travaux préparatoires au projet inter-régime de Répertoire des Gestion des Carrières Unique (RGCU) dans lequel les données de carrière de la Cnav basculeront dès 2019. Les autres régimes de retraite, les Services statistiques ministériels sociaux (Drees, DARES), le Cor et la Direction de la Sécurité sociale sont également associés à ces travaux.

La DSPR devra gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, Inserm...). Compte tenu de l'ensemble des évolutions ci-dessus, il sera difficile d'envisager de nouvelles opérations de production ou de mise à disposition de données avant que le système d'information statistique soit stabilisé.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié www.statistiques-recherches.cnav.fr ouvert mi-2013. Ce site accueille désormais depuis fin 2016 une offre en data-visualisation, et une offre complémentaire en open data sera mise à disposition en 2017.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'État et la Cnav. En attendant la COG 2018-2021, la COG 2014-2017 prévoit notamment que « *dans un contexte marqué par l'accélération du rythme des réformes des retraites, la Cnav renforcera son rôle d'expert de référence par son activité de recherche et de prospective. Ainsi, la Cnav poursuivra ses investissements relatifs aux projections du système de retraite afin d'éclairer et d'aider à la prise de décision des pouvoirs publics* ». La Cnav continuera à faire évoluer et à exploiter le modèle de micro-simulation Prisme, notamment pour alimenter les travaux et les rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale et du Conseil d'Orientations des Retraites (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles).

La Cnav renforce également sa contribution à l'animation et à la diffusion de la recherche. Elle est membre du groupement de recherche (GDR) « longévité et vieillissement » créé en

janvier 2014. Elle assure la chefferie de ce projet et réalise sa lettre d'information. Déjà éditeur de la revue scientifique *Retraite et société*, la Cnav a relancé la revue *Gérontologie et Société* en 2015.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête Motivations de départ à la retraite a déjà donné lieu à trois vagues (2010, 2012, 2014), réalisées en collaboration entre la Cnav, le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction de la Sécurité sociale (DSS). La quatrième vague, réalisée en 2017, sera exploitée en 2018.

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise le tirage de tout ou partie de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs (cf. point 4 ci-dessous).

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

En lien avec ses partenaires, la DSPR devra produire les données et informations statistiques attendues sur la pénibilité ou son impact sur les retraites.

La DSPR poursuivra ses investissements sur les possibilités d'exploitation statistique des bases de données tous régimes gérées par l'Union retraite (échanges interrégimes de retraités...).

Afin d'éclairer le cumul emploi-retraite, la DSPR poursuivra les travaux d'appariement ponctuels de données individuelles en partenariat avec d'autres régimes. Cela concerne le RSI (appariements réalisés ou prévus en 2009, 2011, 2013, 2015, 2017). Avec la Drees et la Cnamts, la Cnav est partenaire du projet Hygie de l'Irdes, qui permet l'étude des arrêts de travail en appariant des données de la Cnav (tirage d'échantillon, informations sur les carrières...) et de la Cnamts. De nouvelles vagues du panel Hygie seront mises en place.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Le programme d'études de la DSPR vise à pouvoir répondre aux demandes externes (Direction de la Sécurité Sociale, Conseil d'Orientation des Retraites, Cour des comptes, Igas...) ou internes (Conseil administration). Les principaux thèmes envisagés pour les années 2018 et suivantes sont les suivants :

- Impact des réformes ;
- Contributivité, redistribution et solidarité ;
- Niveau de pension des retraités et faibles pensions ;
- Inégalités entre les hommes et les femmes ;
- Éclairages sur l'âge de départ à la retraite et les facteurs explicatifs ;
- Études sur les trajectoires professionnelles et les fins de carrière (cumul emploi-retraite, surcote, décote...).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

Comme indiqué dans l'exposé de synthèse, la Cnav devra en 2018 et après continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés. La mise en place de la liquidation unique nécessitera de

faire évoluer la production statistique de la branche retraite (en mettant en place des échanges de données individuelles à des fins statistiques entre régimes alignés, en faisant évoluer fortement chaînes de production et statistiques...). Le système d'information sera également impacté par le passage des DADS aux DSN.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

La DSPR continuera à développer la mise à disposition de données régionales, départementales et locales sur le site « [statistiques, prospective et recherche](#) » de la Cnav, en lien avec les organismes régionaux de la branche retraite (Carsat¹, CGSS²). Des fiches départementales et régionales sur les retraités ont été mises en ligne pour la première fois mi-2015, avec des informations par département de résidence (et non uniquement en fonction du lieu de la caisse ayant liquidé par pension). Cette opération sera répétée annuellement. Une réflexion sera menée sur les possibilités d'exploitation des indicateurs régime général sur la pauvreté et les revenus au niveau local qui vont être transmis par l'Insee à la DSPR dans le cadre du dispositif Filosofi. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront à être enrichies.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RàS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Dans le domaine de la production d'information statistique, le système d'information est enrichi en permanence pour prendre en compte les évolutions de la réglementation. Ces données servent de base aux travaux d'évaluation réalisés (cf. partie 2.3), et aux travaux de simulation et de prospectives.

Amélioration des outils de simulations et du modèle de projection « Prisme »³

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR. Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Les travaux d'évolution de Prisme se poursuivront en 2018, en particulier autour des dispositifs nécessitant la modélisation d'interactions avec les droits dans d'autres régimes (via des conditions de ressource, des réformes comme la liquidation unique...).

3.4 Aspects « européens »

La Cnav publie régulièrement des données sur les effectifs de retraités résidant à l'étranger, ainsi que sur les paiements à l'étranger. Elle est partenaire de l'enquête européenne SHARE sur le vieillissement (participation au comité de pilotage, au financement).

4. Opérations répétitives

La DSPR pilote le système d'information statistique de la Cnav. Dans ce cadre, des fichiers exhaustifs ou des échantillons au 20e sont produits annuellement à partir des référentiels

1 Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

2 Caisse Générale de Sécurité Sociale.

3 PRISME : Modèle de « Projections sur les Retraites : Simulations, modélisation, Evaluation ».

nationaux sur les assurés cotisants à partir des SNGI, SNGD, SNGC⁴ et sur les prestataires. Le Système National Statistiques Prestataires (SNSP), source statistique de référence pour la branche retraite, est devenu mensuel en 2014. D'autres bases sont également produites pour répondre à des problématiques spécifiques (cumul emploi retraite au sein du régime général, base HADES permettant de récupérer des informations sur les entreprises des DADS pour enrichir le système statistique, versements pour la retraite...). Des infocentres ont été mis à disposition des organismes régionaux de la branche pour faciliter l'exploitation de ces données (y compris à des fins de maîtrise de l'activité et des risques de la branche vieillesse du régime général).

Le site « [statistiques, prospective et recherche](#) » de la Cnav ouvert mi-2013 permet une diffusion large des données et publications statistiques de la DSPR (fiches statistiques, abrégé statistique, recueil statistique). Des données sur le mois écoulé sont maintenant mises à disposition tout au long de l'année. Conformément à la politique d'open data, la plupart des données et notamment l'ensemble des données du recueil statistique annuel sont dorénavant facilement téléchargeables (fichier excel). Le champ des données disponibles sur le site est progressivement élargi, et une meilleure articulation entre les données est recherchée. Le site donne également accès aux publications éditées par la DSPR : la publication *Cadr'@ge* trimestrielle diffusée uniquement sur support électronique lancée en décembre 2007, *Les Cahiers de la Cnav*, (documents de travail), les revues scientifiques (*Retraite et Société, Gérontologie et Société*). Le développement de l'offre en open data va se poursuivre. Fin 2016, ont été mis en ligne des jeux de données anonymes détaillées avec des outils de data-visualisation permettant de les explorer rapidement. Cette nouvelle offre est regroupée au sein d'un espace « [datavisualisation](#) » créé sur le site Statistiques et recherche de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. La branche retraite met ainsi à disposition les données relatives aux retraités du régime général à travers des graphiques dynamiques et des fichiers de données téléchargeables. Les jeux de données peuvent être explorés à l'aide d'objets visuels grâce à des menus interactifs. Une offre complémentaire open data sera mise à disposition en 2017 (notamment des séries longues historiques), et enrichie en 2018.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases inter-régimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon inter-régime de cotisant (EIC, dernière collecte en 2015 sur 2013) et l'échantillon inter-régime de retraités (EIR, prochaine collecte sur 2016), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012). La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie. La Cnav alimente annuellement la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...).

Le vieillissement étant un champ d'activité transversal, avec de multiples producteurs d'informations, d'études et de recherche, il est important de faciliter la circulation de l'information sur ces thèmes. La Cnav y contribue notamment via son appui au groupement de recherche sur le vieillissement « Longévité et vieillissements » et à son successeur.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

⁴ SNGI, SNGD, SNGC : respectivement **S**ystème **N**ational de **G**estion d'**I**dentification, des **D**ossiers, des **C**arières.

Annexe 3

Opération	Type	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Prestataires et allocations liés aux retraites du régime général- Comportements face à la retraite du régime général.	Exploitation de la base de gestion des assurés et retraités ainsi que de fichiers comptables.	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites.

CNSA – Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

1. Exposé de synthèse

Depuis 2006, la CNSA est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie, d'assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche sur les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap. Elle a un budget de plus de 25 milliards d'euros.

La CNSA est à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

De nouvelles remontées d'information sont déployées en 2017.

1. Collecter les États Prévisionnels des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour validation par les Agences régionales de santé (ARS).
2. Collecter pour informer le grand public : les prix et tarifs dépendances en EHPAD (ouvert depuis juillet 2016) ; les prix des résidences autonomie (ouverture en juin 2017).
3. Rapports d'activité de la Conférence des Financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Enquête qui doit permettre de suivre l'utilisation des financements consacrés à la prévention de la perte d'autonomie.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

RàS

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Panorama des EHPAD en 2016 :

Présentation au Conseil de la CNSA du mois de novembre d'une étude qui permette de dresser un état des lieux sur la situation des EHPAD en termes d'activités, de charges (personnel et autres) et de ressources. Ce rapport devra permettre de situer les EHPAD au point de départ de la mise en œuvre de la réforme de la tarification sur les volets soins et dépendance.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

RàS

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Projet d'observation de création de la géolocalisation des Maisons départementales du handicap (MDPH) :

Etape 1 : géolocalisation des sièges des MDPH en 2017 (en partenariat avec le Bureau Observation des territoires en politique de la ville, CGET)

Etape 2 : à plus long terme : projet de géolocalisation des antennes et permanences des MDPH afin de disposer d'une vision exhaustive du maillage territorial de l'offre de la MDPH auprès du public.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RaS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

RaS

3.4 Aspects « européens »

RaS

4. Opérations répétitives

Enquête relative à l'activité et au fonctionnement des MDPH

Objectif : La CNSA signe une convention d'appui à la qualité de service avec chaque président de conseil départemental. Dans ce cadre, elle s'engage à restituer à chaque département les données d'activité et de fonctionnement de la MDPH, mises en perspectives avec la synthèse nationale. Les résultats de cette enquête sont diffusés au Conseil de la Cnsa et disponibles sur le site de la Cnsa.

Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Enquête relative à l'activité des MDPH en matière de prestation de compensation du handicap (PCH)

Objectif : L'enquête permet pour l'essentiel de suivre la montée en charge de la prestation et de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH (en termes de décisions et du contenu de la PCH accordée). Les résultats de cette enquête sont diffusés au Conseil de la Cnsa et disponibles sur le site de la Cnsa.

Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Enquête relative à l'activité des MDPH en matière d'allocation adultes handicapés (AAH)

Objectif : En vue de remplir les indicateurs du Projet annuel de Performances (PAP 2016) annexés au Projet de loi de finances, la CNSA fait parvenir aux MDPH un questionnaire relatif à l'AAH. Le questionnaire de l'enquête a été construit en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les résultats de cette enquête sont, pour le moment, diffusés à la DGCS et aux MDPH.

Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Enquête relative à l'activité financière et aux effectifs des MDPH

Objectif : décrire le fonctionnement des MDPH et analyser leur coût, identifier les disparités départementales au regard des dépenses et esquisser des pistes d'analyse en termes d'efficacité et d'organisation. Les résultats de cette enquête sont diffusés au Conseil de la Cnsa et disponibles dans la synthèse des rapports d'activité de la Cnsa.

Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Concours et dépenses APA et PCH

La CNSA verse aux conseils départementaux une partie de ses ressources pour contribuer à financer les aides individuelles : la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées. Recueil annuel auprès des conseils départementaux de données sur l'APA, la PCH et l'ACTP en dépenses et sur le nombre de bénéficiaires.

Objectif : déterminer le niveau des concours de la CNSA aux départements.

Restitution annuelle des concours définitifs de la Cnsa destinés au financement de l'APA et de la PCH via le site internet de la Cnsa.

Bilan des réalisations et programmation du développement de l'offre médico-sociale

Objectif : Suivi de la mise en œuvre des plans nationaux et des initiatives régionales de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement (suivi permis grâce à une application de suivi de la programmation des structures médico-sociales bénéficiant de crédits de l'Assurance Maladie) jusqu'à sa mise en œuvre (application Cnsa intitulée « Seppia »). Ce suivi donne lieu à des bilans annuels, sur le champ des personnes âgées et sur le champ des personnes en situation de handicap (deux rapports distincts).

Restitution annuelle.

Bilan d'activité des groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Objectif : Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale organisés sous forme associative. L'instruction du 26 juillet 2011 prévoit la remontée des données d'activité des GEM à la CNSA qui est chargée d'assurer un suivi annuel de la mise en œuvre de ces dispositifs et des financements accordés.

Enquête annuelle auprès des ARS avec un bilan national rendu public.

Synthèse nationale des rapports annuels d'activité des centres de ressources autisme (CRA)

Objectif : Le suivi de l'activité des Centres de Ressources Autisme (CRA) mis en place depuis 2008, dans le cadre du Plan Autisme 2008-2010, a pour objet de mesurer l'activité de l'ensemble des CRA et des équipes hospitalières qui leur sont associées, dans une approche missions - moyens

Enquête annuelle auprès des ARS avec un bilan national rendu public.

Bilan du dispositif « situations critiques »

Objectif : Réalisation d'un bilan du dispositif de gestion des situations individuelles complexes dans le champ du handicap (national, régional et départemental).

Enquête annuelle auprès des ARS et des MDPH avec bilan national.

MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)

Objectif: Remontée d'indicateurs dans le cadre des dialogues avec les ARS (nombre de gestionnaires de cas, file active, ...).

Enquête annuelle.

Synthèse nationale des rapports annuels d'activité des centres d'accompagnement médico-social précoce (CAMSP)

Objectif: Le suivi de l'activité des CAMSP par la mise en place d'un rapport d'activité standard, fixé par l'arrêté du 28 janvier 2016 publié au JO du 19 février 2016, a pour objet de mesurer l'activité de l'ensemble des CAMSP et de fournir des informations sur le profil des enfants suivis et des éléments sur leur parcours.

Enquête annuelle

Analyse des comptes administratifs des établissements médico-sociaux

Objectif: Dans le cadre de sa mission d'analyse des coûts de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux, la CNSA analyse les données issues des comptes administratifs (CA) transmis par les établissements, les services accueillant des personnes en situation de handicap et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Il s'agit de données budgétaires complétées d'éléments de suivi d'activité et de ressources humaines.

Restitution annuelle

Les projets de développement de l'offre médico-sociale

Suivi des appels à projets régionaux portés par les ARS en matière de développement de l'offre médico-sociale (type de public, nombre de places concernées, focus sur des thématiques particulières (autisme), ...).

Restitution annuelle

Supports de diffusion des indicateurs

La Cnsa diffuse ses productions statistiques via son site internet (rapports, documents de synthèses comme « Les chiffres Clés »).

La Cnsa participe également à l'évaluation des politiques publiques de sécurité sociale et de santé. On peut citer deux sources externes rassemblant un ensemble de données et d'indicateurs produits par la Cnsa : les indicateurs PQE et l'état financier.

Pqe :

Objectif: Le Programme Qualité et Efficience dont l'objectif principal est de répondre au besoin d'autonomie sur les champs PA et PH présente chaque année avant le PLFSS, une batterie d'indicateurs qui s'inscrit notamment dans une démarche « objectifs-résultats » appliquée aux politiques de sécurité sociale. Il est aussi un outil structurant pour déterminer les objectifs et analyser les performances des politiques de sécurité sociale. Les contributeurs au sein de la CNSA sont nombreux : DESMS / DCOMP et DAGF, il convient de noter que la CNAF, CNSA, DREES, DSS, SGMCAS renseignent également des indicateurs dans le PQE. Dans les indicateurs CPOM Etat-ARS, deux indicateurs figurent dans les PQE.

Restitution annuelle.

Etat financier :

Objectif : Il s'agit de l'état financier des dépenses de l'Etat, des régimes d'assurance maladie et de la Cnsa relatives à la politique de santé et aux services de soins et médico-sociaux dans le ressort de l'ARS. L'état financier constitue un document de nature statistique, produit une fois par an et à destination des ARS. Il ne s'agit donc pas d'un document comptable. L'état financier présente les dépenses réparties par destination (santé publique, y compris veille et sécurité sanitaire - soins de ville - établissements de santé - établissements et services médico-sociaux - autres prestations AT-MP, invalidité, décès - autres dépenses sanitaires et médico-sociales) et financeur (les régimes d'assurance maladie, la CNSA et l'Etat. Les données relèvent le plus possible d'une logique de droits constatés.

Restitution annuelle (sur le site internet des ARS).

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

**DEPP – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche.**

1. Exposé de synthèse

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) est une direction du ministère de l'éducation nationale. Elle est également le service statistique ministériel en charge des statistiques sur l'éducation et fait ainsi partie de la statistique publique française et européenne.

Ainsi la Depp est responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale. A ce titre, elle construit et gère des systèmes d'information alimentés par des données de gestion, qu'elle exploite et dont elle diffuse les résultats. Elle complète cette source de données par des enquêtes auprès des élèves ou apprentis, des personnels et des établissements. En outre, elle établit le Compte de l'éducation. Enfin, elle conduit des études ou en fait réaliser par des équipes de recherche.

Plus précisément, la Depp a la responsabilité des répertoires et des nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle assure ainsi la cohérence des données produites par les différents services du ministère.

Par ailleurs, elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation un ensemble d'outils de pilotage et d'aide à la décision. Elle produit ainsi des statistiques faisant régulièrement l'état des lieux du système éducatif tant au niveau national que territorial, met au point des indicateurs qui en mesurent la performance, élabore des prévisions à court et moyen terme. Plus généralement, elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère en charge de l'éducation nationale.

La Depp anime et coordonne le réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques académiques (SSA) présents dans les rectorats.

La Depp rend compte de l'état du système d'éducation et de formation au moyen d'études qu'elle mène ou qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche. En liaison avec le ministère chargé de la recherche, elle contribue à orienter la politique de la recherche en matière d'éducation et de formation et concourt au développement de ses travaux et à la valorisation de ses résultats. Elle participe aux projets européens et internationaux destinés à comparer les modes de fonctionnement et les performances des différents systèmes éducatifs. Ce faisant, elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère et alimente le débat public sur l'éducation et la formation.

La Depp est très sollicitée pour éclairer et nourrir le débat public en termes de statistiques, d'analyses et de clés de compréhension sur le système éducatif mais aussi pour fournir des outils d'aide au pilotage de politiques publiques nationales et territoriales. Ceci se traduit par une demande forte en termes de données, d'indicateurs, de statistiques, d'études, d'analyses, objectives et de qualité, d'outils d'aide au pilotage de politiques publiques de veille, d'évaluations ex-ante et ex-post et de contributions aux réflexions dans les domaines de compétence du ministère. La Depp s'est donc efforcée à la fois d'anticiper sur les demandes pour les préparer, d'innover dans ses thématiques, ses méthodes statistiques et ses processus de production de l'information, et de valoriser ses investissements, études et travaux de façon à répondre le mieux possible aux attentes. Ainsi, compte tenu de la nature de ses travaux, le programme de travail annuel de la Depp s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, au-delà d'un programme d'activité défini annuellement. L'ampleur, la

complexité des domaines d'analyse à retenir pour mieux rendre compte de l'état du système éducatif et éclairer son pilotage, ainsi que les investissements dans la construction et la rénovation des systèmes d'information et de diffusion imposent d'inscrire l'activité de la direction dans la durée.

Le programme 2018 se place donc dans la continuité des précédents, selon deux axes structurants : d'une part la contribution au débat public et aux politiques publiques, d'autre part l'efficacité, la sécurisation et la qualité.

Le premier axe peut se décliner en plusieurs objectifs thématiques : approfondir la connaissance des élèves et enseignants, de leurs parcours, de leurs compétences ; analyser les territoires ; contribuer à l'évaluation des établissements ; traiter les différents sujets sous l'angle des inégalités de situations ; suivre les réformes et les expérimentations en cours et contribuer à leur évaluation ; participer à l'élaboration des comparaisons internationales, les expertiser, les diffuser et les valoriser lorsqu'elles sont pertinentes.

Le deuxième axe, axe d'efficacité, de sécurisation et de qualité peut se décliner en plusieurs actions : poursuivre la construction d'un système d'information statistique exhaustif et fiable, renforcer la démarche qualité mise en place au sein de la Direction, améliorer l'efficacité et la qualité des processus de la Depp, poursuivre la description et l'homogénéisation des processus de production d'information, anticiper et accompagner l'évolution des systèmes d'information et des compétences des agents, poursuivre l'implication dans les réseaux statistiques nationaux, européens et internationaux, poursuivre les échanges au sein du réseau de la statistique de l'éducation, Depp + services statistiques académiques (SSA), contribuer à animer la recherche en éducation dans ses différentes dimensions grâce à des liens renforcés avec le monde de la recherche, échanger régulièrement avec ses nombreux partenaires internes ou externes au ministère pour mieux répondre et anticiper les besoins.

Dans le cadre du premier axe pour 2018 plusieurs points du programme de la Depp ressortent.

La Depp poursuit la collecte des données alimentant ses panels. Notamment, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire est prolongé à l'enseignement secondaire, avec une évaluation annuelle des acquis des élèves au cours du collège. Il permettra à terme des études sur la réussite à ce niveau d'enseignement, et son lien avec le déroulement de la scolarité élémentaire, concourant ainsi à une meilleure compréhension des facteurs de réussite dans l'enseignement secondaire. Dans le même ordre d'idées, le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) intègre désormais des mesures des compétences de ces jeunes, adaptées à leur type de déficience.

En termes de mesure des compétences acquises par les élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, la Depp mènera, comme chaque année, ses enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme. En 2018 elle reconduira ou testera, outre ses enquêtes nationales (Cedre ou celles sur la maîtrise du socle), trois enquêtes internationales (PISA, ICILS (international computer and information literacy study) et TIMSS). Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité. Enfin la Depp a engagé une rénovation de l'évaluation de lecture qu'elle élabore dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette rénovation, en liaison avec la DSN, permettra de faire évoluer le format et la nature des épreuves pour 2019, de façon d'une part à ne plus être confrontée à des problèmes techniques rencontrés en 2016 et 2017 et d'autre part pour mieux évaluer les compétences en lecture des jeunes.

Par ailleurs, en 2018, la Depp participera, en tant qu'opérateur français, à l'enquête TALIS de l'OCDE, étude internationale sur l'enseignement et l'apprentissage TALIS (Teaching and

Learning International Study) qui recueille des données comparables entre pays sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants dans les établissements scolaires. Elle est renouvelée tous les cinq ans depuis 2008. La France a intégré l'enquête en 2013. En 2018, comme 46 autres pays/régions, la France a retenu le niveau 2 de la Classification internationale type de l'éducation (niveau collège) ainsi qu'une extension au niveau 1 (niveau école élémentaire) comme l'ont fait 14 autres pays/régions.

Depuis 2017 la Depp a engagé des travaux sur la démographie des établissements des premier et second degrés. Il s'agit en effet de pouvoir répondre aux questions récurrentes concernant l'évolution du nombre d'écoles, de collèges et de lycées d'une rentrée scolaire à l'autre, en comptabilisant non seulement les ouvertures et les fermetures, mais également les transformations intervenues par fusion ou absorption entre établissements. L'objectif est de produire des statistiques de qualité sur la démographie des établissements et des écoles de façon à pouvoir réaliser des analyses de qualité.

La Depp finalisera en 2018 le panel des personnels de l'Éducation nationale. Ce panel permettra l'analyse statistique de la mobilité géographique des enseignants et, plus généralement leur carrière, conformément à l'avis de moyen terme du Cnis¹ recommandant de développer les dispositifs statistiques dans l'objectif de mieux connaître cette population.

Enfin, la Depp poursuivra son engagement dans l'évaluation des politiques publiques avec notamment la mise en œuvre à la rentrée 2017 d'une évaluation du dispositif CP dédoublés en REP+ afin d'étudier l'impact de cette mesure. Plusieurs dimensions seront interrogées : la progression des élèves, les pratiques d'enseignement, l'engagement des élèves et la perception des parents.

Dans le cadre du second axe, la Depp poursuivra son investissement pour un système d'information de qualité. Les études, l'analyse et la construction d'indicateurs sur le système éducatif nécessitent le recueil de données statistiques fiables dans un grand nombre de domaines, tant pour les besoins d'analyse et de pilotage du système éducatif français que pour ceux des comparaisons internationales. La qualité des productions de la Depp repose sur la transparence de ses processus de production d'information et sur une expertise entretenue de ses agents et plus largement du réseau de la statistique sur l'éducation. Les travaux de cet axe visent à sécuriser la production statistique en la fondant sur des définitions, des méthodes, de l'organisation et des processus efficaces, documentés, transparents et urbanisés. Ils visent également à améliorer le fonctionnement de la Depp grâce à des agents disposant de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions pour rester à la pointe de l'innovation. Ces travaux répondent au code des bonnes pratiques de la statistique européenne et, s'ils ont un coût, ils sont un atout en contribuant à l'image de qualité et d'objectivité des travaux de la direction et sécurisent les processus de production statistique.

Tout d'abord, comme annoncé, tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'INE (identifiant national élève) précédemment en usage est devenu véritablement national à la rentrée 2017 : le jeune changeant d'académie au cours de sa scolarité conservera son numéro identifiant qui lui a été attribué par le répertoire national des identifiants élèves (RNIE) sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel, avec les garanties de confidentialité que son statut assure. Par ailleurs, les bases élèves académiques (BEA) ont été remplacées en 2017 par le système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis (SYSCA). Les services statistiques académiques ont à disposition une base de données reconfigurée facilitant notamment l'usage de l'identifiant national à des fins d'analyse statistique des parcours des élèves. Les travaux d'extension de l'identifiant aux apprentis puis aux élèves de l'enseignement agricole auront lieu en 2018 comme cible pour le déploiement de l'INE dans ces secteurs. L'INE se propagera à terme dans l'enseignement supérieur. Ces travaux répondent à l'avis de moyen

1 Avis n° 10 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

terme du Cnis¹ concernant l'immatriculation de tous les élèves, apprentis et étudiants scolarisés dans les établissements de formation initiale.

Pour la Depp, SYSCA remplacera le système d'information Scolarité utilisé actuellement pour la production de diverses statistiques, dont le constat de rentrée.

Pour permettre l'immatriculation des apprentis par le RNIE à compter du 1^{er} janvier 2018, la Depp a créé en 2017 un nouveau portail, AERA, dédié aux CFA pour le recueil des données sur les apprentis en formation dans leur établissement, et fera évoluer SYSCA pour y intégrer les apprentis. Ce nouveau portail hébergera l'application IPA-Web que développe la Depp pour les CFA, les SSA et les jeunes interrogés à la fin de leur apprentissage. Ces évolutions du système d'information de la Depp sont dans la ligne de l'avisⁱ émis par le Conseil national de l'information statistique souhaitant la mise en place d'un système d'information, élaboré à des fins statistiques qui permette d'étudier le poids des déterminismes sociaux sur les parcours tout au long de la scolarité, du premier degré au supérieur. Elles permettent également à la Depp de répondre aux nombreux besoins et demandes de connaissance des parcours des élèves et des apprentis.

En 2018 la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale, désormais un axe structurant de son activité, qui s'appuie sur un système d'information géographique partagé avec les services statistiques académiques, avec la poursuite de la réflexion sur l'amélioration des méthodes en cartographie et en sémiologie cartographique et sur l'accompagnement du changement via des formations et des échanges.

La Depp poursuivra également la dématérialisation de ses enquêtes sur les compétences des élèves. La Depp s'est fixé comme objectif de faire basculer ces évaluations des élèves du format papier/crayon vers une passation sur ordinateur ou sur tablette, en « full web » ou avec des remontées différées. En 2016 et 2017 la Depp a testé avec succès ces processus au collège (ordinateur, « full-web ») et à l'école (via la mise à disposition de tablettes numériques). Ce nouveau mode de passation des évaluations permettra d'aller plus loin dans l'analyse des résultats : les démarches effectuées par les élèves sur support numérique (ordinateur ou tablette) dans le cadre d'items seront conservées, analysées et exploitées de telle sorte que les évaluations portent non seulement sur les résultats, mais sur les démarches mises en œuvre par les élèves pour y parvenir. Des premiers essais très prometteurs ont été effectués en 2016 et 2017.

La Depp a complètement rénové l'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés en France. L'objectif est d'identifier le moment où ces élèves arrivent dans des dispositifs d'apprentissage du français, et combien de temps ils y restent avant d'être intégrés dans une classe ordinaire. En 2017 et 2018 la Depp poursuivra l'amélioration de la qualité de l'enquête en liaison avec les services statistiques académiques (SSA).

Enfin, la Depp continuera de s'appuyer sur ses systèmes d'information pour produire et diffuser des indicateurs d'établissements, avec une double finalité : fournir aux principaux de collège et proviseurs de lycée des outils de pilotage et d'auto-évaluation ; constituer une base de données permettant l'analyse statistique et dynamique des établissements. En 2017, ce travail a concerné aussi les écoles, malgré la relative pauvreté des systèmes d'information dans le premier degré.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

¹ Avis n° 9 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

Les évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Réalisées sur Échantillon)

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre), engagé depuis 2003, permet de mesurer les compétences des élèves au CM2 et en 3^{ème} dans plusieurs domaines disciplinaires (maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes, sciences, histoire et géographie), en référence aux programmes de l'école et du collège. La présentation des résultats situe les performances des élèves sur des échelles de niveau allant de la grande difficulté à la maîtrise complète. Renouvelées tous les cinq ans dans les principaux domaines, ces évaluations apportent des éléments sur l'évolution du « niveau des élèves ». Elles donnent également des informations détaillées sur leurs acquis réels, nourrissant ainsi la réflexion des responsables du système sur les objectifs des programmes et les pratiques pédagogiques. Le troisième cycle, débuté en 2016 se poursuivra en 2018 par l'évaluation des compétences en sciences expérimentales. Les résultats de ces évaluations sont exploités rapidement et diffusés l'année suivante. Les évaluations CEDRE sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

Évaluation des compétences des élèves (sous-compétences du domaine 1 du nouveau socle commun) à l'école et en fin de collège.

Dans le cadre des indicateurs de performance de la Lolf, la DEPP organise depuis 2014, selon un cycle triennal et sur échantillons, des évaluations en fin de CE1, en début de sixième et en fin de troisième, portant sur les compétences 1 et 3 du socle commun (« Maîtrise de la langue française », « Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique »). Désormais, dans le cadre du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture applicable à la rentrée 2016, les niveaux auxquels seront évalués les élèves sont désormais placés à la fin de la dernière année des nouveaux cycles, soit en fin de CE2, fin de sixième et fin de troisième. Pour répondre à cette évolution des cycles et aux changements intervenus dans la définition des compétences du socle, tout en tentant de maintenir la possibilité de comparaisons temporelles, la Depp investit pour fournir des indicateurs relatifs à deux compétences du premier domaine du nouveau socle, à savoir celle relative à la maîtrise de la langue française et celle relative à l'utilisation des mathématiques. En 2017, les résultats de l'évaluation à l'entrée en troisième, réalisée en mai 2016 ont été exploités et publiés. L'évaluation au CE2 mise en œuvre en mai 2017 à l'aide d'un système inédit de passation sur tablettes apportées dans chacune des écoles de l'échantillon sera exploitée en 2018. En 2018, l'évaluation concernera la sixième.

Évaluer le socle de connaissances, de compétences et de culture

Le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture insiste sur la nécessité pour les élèves de travailler en coopération ou en collaboration, de conduire des projets seuls ou à plusieurs. Jusqu'à présent la Depp n'avait pas élaboré d'évaluation permettant de mesurer le développement de ces compétences aux cours de la scolarité obligatoire. En 2017 la Depp s'est mobilisé sur ce sujet et développe des projets pilotes afin de construire une évaluation par domaine du socle en 2019, en liaison avec des équipes de recherche.

Enquête internationale PISA 2018 (enquête internationale sur les compétences des élèves en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique).

La Depp est l'opérateur en France de cette enquête PISA destinée à évaluer les compétences des élèves en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. Un test a été réalisé en mai 2017 pour préparer l'étude principale qui se déroulera auprès d'un échantillon de 8 500 élèves de 15 ans au cours du second trimestre 2018.

Enquête internationale ICILS 2018 (International Computer and Information Literacy Study)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de 4^e en littératie informatique, i.e. leur capacité à utiliser les outils informatiques pour investiguer, créer et communiquer de manière à faire face à des situations relevant de la vie quotidienne, du domaine scolaire ou plus généralement de vie en société. Un test a été réalisé en mai 2017 pour préparer l'étude principale qui se déroulera au cours du second trimestre 2018.

Enquête internationale TIMSS 4 et 8 en 2019 (*Trends in International Mathematics and Sciences Studies*)

Sous l'égide de IEA, la Depp s'impliquera dans les travaux préparatoires de TIMSS 2019 qui évalue les compétences des élèves en mathématiques et en sciences. La Depp renforcera son implication par l'évaluation, outre celle des élèves de CM1 (participation en 2015), des élèves de quatrième. Elle suit attentivement la préparation des outils numériques développés dans cette perspective. En particulier, elle a participé en mai 2017 à un pilote concernant l'évaluation des élèves de CM1 sur tablettes. Les pré-tests aux deux niveaux (CM1 sur tablettes, 4^e sur ordinateur) se dérouleront au cours second trimestre 2018.

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau panel d'écoliers recrutés au cours préparatoire et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation de la situation scolaire des 15 200 élèves recrutés a pu être réalisée en 2015-2016 pour la quasi-totalité d'entre eux à partir des fichiers administratifs. En 2016, les élèves ont de nouveau évalués sur leurs acquis cognitifs et conatifs, et leurs familles ont été interrogées sur le milieu familial de l'enfant, et sur le degré d'implication et les attentes des parents en matière de formation. La prolongation du Panel aux études secondaires a été effective en 2016-2017, Tout d'abord, l'actualisation de la situation scolaire à la rentrée 2016 a été effectuée en mobilisant les fichiers administratifs relatifs au second degré, puis si nécessaire grâce à une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents. En 2017 a été réalisée la première des évaluations annuelles des acquis cognitifs et conatifs des élèves dans le second degré. Ce dispositif sera renouvelé en 2018.

Panels d'élèves en situation de handicap recrutés en 2013

Environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 ont été recrutés à la rentrée 2013 pour faire partie d'un panel d'élèves en situation de handicap. Ce recrutement a été suivi d'une enquête « famille » auprès de leurs parents à laquelle 10 615 familles ont répondu. La situation scolaire des élèves de ces cohortes est actualisée en même temps et de la même façon que pour les élèves des autres panels. Néanmoins une enquête complémentaire a été menée auprès des enseignants référents ou des établissements pour connaître les aides humaines ou matérielles qui leur sont apportées. A la rentrée 2014, un échantillon complémentaire d'environ 2800 élèves en situation de handicap nés en 2005 a été recruté. L'enquête famille s'est déroulée au 1^{er} semestre 2015. En mai-juin 2016, les élèves ont été évalués sur leurs acquis cognitifs et conatifs et les résultats publiés par la Depp en 2017. Le panel sera poursuivi en 2018 notamment par l'actualisation de leur situation scolaire.

Enquête de climat scolaire et victimation en milieu scolaire en 2018

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la Depp pilote des enquêtes de victimation en milieu scolaire auprès d'élèves de collège et de lycée en alternance. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements.

Une réflexion sera entamée sur la possibilité de réaliser une enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré, celle-ci existant déjà en collège et lycées..

Par ailleurs, la Depp cherchera à coordonner cette enquête avec deux autres enquêtes dont elle assure la collecte : l'une sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE). L'objectif consistera à coordonner les échantillons de ces trois opérations pour analyser plus précisément le lien entre ces différents sujets.

Les pratiques des enseignants

La Depp préparera, pour la partie française, la prochaine enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, TALIS 2018. Au-delà de l'enquête centrale qui porte sur les enseignants de collège, la France a retenu l'option de conduire l'enquête auprès des professeurs des écoles. De plus, la Depp met en place pour 2018 une nouvelle enquête nationale, EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) qui permettra d'alimenter le débat public et de mettre à la disposition des décideurs politiques, de manière régulière, systématique et standardisée, un ensemble d'indicateurs portant sur les pratiques d'enseignement identifiés au sein de la classe. En 2016 des groupes de travail avec des enseignants, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs académiques de l'éducation nationale, ont produit les items du programme EPODE en s'appuyant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, items qui ont été testés en 2017.

Dispositif d'enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés hors contrat

Ces enquêtes, qui visent à recenser les élèves inscrits dans les établissements privés hors contrat du second degré, seront enrichies dès la rentrée 2017 des informations permettant l'attribution d'un INE. De la sorte, le suivi des parcours des élèves augmentera en qualité, dans la mesure où les passages par le secteur privé hors contrat pourront être identifiés.

L'insertion des jeunes

L'application IVA-Web, mise en place en 2013, pour la partie insertion dans la vie active des élèves sortants de lycée professionnel (IVA) sera complétée pour l'interrogation de février 2018 par une l'application IPA-Web pour la partie insertion dans la vie active des apprentis (IPA). Cette application IPA-Web est de même nature que l'application IVA-Web pour permettre la collecte des données et le suivi de l'enquête. Elle donnera notamment : la possibilité de contacter les jeunes par courriel, afin de limiter, à terme, les envois papiers ; la possibilité pour les jeunes sortants de répondre aux questionnaires par le biais d'une application web, tout en conservant la possibilité de répondre via un questionnaire papier. Cette diversification du mode de collecte des données doit permettre d'obtenir un meilleur taux de réponse, gage d'une plus grande fiabilité des résultats statistiques obtenus. Ces travaux suivent un avis du moyen terme du Cnis¹ recommandant l'évolution des dispositifs actuels de l'insertion à court terme des jeunes sortant de formation professionnelle initiale.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

Système d'information du premier degré

Depuis 2005, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information de gestion pour les directeurs d'écoles publiques et privées. Ce système permet la gestion individuelle des élèves et comporte des données sur la scolarité en cours de l'élève et sa

¹ Avis n° 13 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

scolarité de l'année antérieure. Les données de ce système d'information sont remontées à la Depp sous forme d'un fichier national anonymisé qui sert en grande partie à élaborer le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2011. Les premières exploitations des fichiers sur les rentrées 2009 et 2010 ont déjà permis d'affiner les analyses sur les élèves du 1^{er} degré (calcul de taux de maintien). Le dispositif s'est étendu au secteur privé en 2013 avec un taux de couverture atteignant 85 % des élèves. Le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2013 s'appuie presque exclusivement sur ce dispositif. L'objectif est de parvenir au plus vite à l'exhaustivité. Le taux de couverture du secteur privé sous contrat dépasse désormais 90 %. A noter également la possibilité, à la rentrée 2017, d'obtenir des données sur la catégorie socio-professionnelle des responsables légaux des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, ce qui offrira la possibilité de travaux nouveaux sur les inégalités sociales. Enfin, avec la mise en place de SYSCA et du RNIE, l'identifiant du second degré sera désormais commun à celui du premier degré, ce qui élargit les possibilités d'études sur le parcours des élèves tout au long de leur scolarité.

Système d'information sur la formation continue universitaire

Depuis 2012, le ministère de l'éducation nationale s'est rapproché des universités en tant qu'utilisateur de données de gestion sur les inscriptions pour discuter de ses besoins dans le cadre de la rénovation d'APOGEE, système de gestion des universités. Il s'agit d'analyser la faisabilité, à terme, de disposer de remontées de données individuelles anonymisées pour compléter ou remplacer la collecte de données agrégées sur l'activité de formation continue universitaire. La Depp participe au groupe de travail sur la refonte d'APOGEE.

Système d'information sur les examens et concours

Le système d'information CYCLADES, destiné à terme à remplacer OCEAN, se déploie progressivement. Il couvrira l'intégralité des sessions 2017 du DNB et des concours administratifs déconcentrés. En 2018, le Certificat de Formation générale, sur lequel il n'existe actuellement aucune donnée, devrait également y être intégré. Ce système d'information est adossé à une base nationale, et non plus à des bases académiques comme OCEAN. Il offre pour la DEPP le double avantage de simplifier les processus de collecte, et de fournir des informations nouvelles.

Système d'information sur l'orientation

Il est prévu que le système d'information SYSCA intègre progressivement des informations relatives à l'orientation, lors de différentes étapes clefs du parcours dans le 2nd degré (entrée en 6^{ème}, orientation en fin de 3^{ème}). En 2018, il devrait être envisageable de mobiliser à des fins d'études des données sur le collège de secteur, sur l'expression du choix des familles tout au long de l'année de 3^{ème}, sur l'affectation finale (établissement et voie de formation) et sur le rang du vœu auquel elle correspond.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

[Non arrêtés à ce jour]

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)

L'arrêté interministériel créant le traitement « RNIE » a été publié au premier trimestre 2012. Le déploiement de l'immatriculation avec un identifiant unique sera effectué successivement au sein des systèmes d'information du second degré, de l'apprentissage, de l'enseignement

agricole et de l'enseignement supérieur. Les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage des flux de données...) devront nécessairement être validées avec les instances ad hoc, au fur et à mesure de l'élargissement du périmètre. L'implémentation de l'INE dans le second degré a été couplée à la rénovation de l'application base élèves académique (BEA). Cette rénovation a pris corps au sein de SYSCA (système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, étudiants et apprentis). L'accès à SYSCA, qui fait le lien entre la base de gestion et le RNIE, est réservé aux SSA et à la Depp pour ce qui concerne le second degré. Les travaux pour la construction du RNIE sont achevés et en cours d'achèvement pour SYSCA second degré. L'immatriculation unique des élèves de la rentrée 2015 a été effectuée en fin d'année 2015, par une opération de reprise des données des BEA. L'année 2016 constitue une année de transition où les travaux sont menés en double dans les BEA et dans SYSCA pour mesurer la rupture de série. En 2017, l'ensemble des flux entre le système de gestion, SYSCA et le RNIE ont été activés pour immatriculer en continu les élèves du second degré. En 2017, l'enquête dite de constat de rentrée, qui permet de recenser les élèves du second degré, a été réalisée pour la première fois par le biais de SYSCA, donc sur la base d'un identifiant national. Des travaux sont menés en parallèle pour préparer l'arrivée de l'INE dans l'apprentissage à partir du 1^{er} janvier 2018, dans l'enseignement agricole à partir de mars 2018. En septembre 2018, l'INE sera également utilisé dans l'enseignement supérieur pour les étudiants.

Mise en place d'une nouvelle application (AERA-SIFA) de recueil et de contrôles des données des apprentis auprès des CFA.

En lien avec la construction du RNIE et de SYSCA et de la propagation de l'INE dans l'apprentissage, une nouvelle application sera mise à disposition des CFA et des correspondants académiques ou régionaux (quelques conseils régionaux et directions régionales du ministère en charge de l'agriculture) pour recueillir et contrôler les données individuelles des apprentis en formation au 31 décembre de chaque année (SIFA). Cette nouvelle application sera interfacée avec SYSCA pour l'immatriculation au RNIE. Le scénario retenu est une ouverture de la nouvelle application début janvier 2018.

Géolocalisation des établissements de formation

Le besoin d'une information à des niveaux géographiques fins est de plus en plus pressant. La Depp s'est donc engagée dans un projet de géolocalisation de tous les établissements de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Cette géolocalisation se fait dans le cadre d'une convention avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Deux échanges sont organisés annuellement : la Depp envoie les données des établissements, l'IGN les enrichit en retour des informations de géolocalisation. Ces transmissions de données sont réalisées depuis 2011, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. Les travaux pour améliorer la géolocalisation seront poursuivis en 2017, notamment en s'appuyant sur les indicateurs de qualité pour préciser les adresses des établissements.

Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré

Par suite de la loi « Libertés et responsabilités locales » d'août 2004, les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics sont gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières s'occupent des affectations de ces personnels et peuvent remplacer la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (éducation prioritaire, ZUS,....) ou le type d'établissement, la Depp doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement (cf. décret en Conseil d'État 2007-572 et arrêté

du 18 avril 2007). La mise en place de ce système d'information partagé a fait l'objet de discussions avec les associations de collectivités territoriales. En 2018, les efforts seront poursuivis pour encore améliorer la collecte de ces informations, en lien avec les collectivités.

Système d'information sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC)

Il comprend une collecte annuelle auprès établissements publics des 1^{er} et 2nd degrés et une mise à disposition d'indicateurs pour l'aide au pilotage. L'ensemble porte sur les équipements et services disponibles dans les établissements en matière de TIC

Outils de prévisions des effectifs d'élèves

La Depp et les Services Statistiques Académiques se sont engagés conjointement dans une démarche de refonte des outils permettant de réaliser les prévisions académiques d'effectifs d'élèves. Cette démarche, qui vise à mieux prendre en compte les changements d'académie et de secteurs, devrait aboutir en 2018. Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'outil de projections à long terme d'élèves co-construit par l'Insee et par la Depp, destiné aux Rectorats et aux Directions Régionales de l'Insee. Cet outil, adossé au modèle OMPHALE permet d'obtenir des projections d'élèves jusqu'en 2060, en appliquant un taux de scolarisation aux projections de population, plus particulièrement à celles des jeunes en âge d'être scolarisés. Les premières études seront publiées en 2018.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Depp poursuivra la place un système d'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter les phénomènes mis en évidence. Les services statistiques académiques sont partie prenante de cette opération.

Les travaux méthodologiques, menés en partenariat avec le département de la méthodologie de l'Insee, sur la mesure de la ségrégation sociale dans les établissements scolaires en lien avec la ségrégation résidentielle seront également poursuivis.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE).

Ainsi, en 2018, comme en 2017, la Depp poursuivra son implication dans les différentes structures liées au programme de développement durable des Nations-Unies, articulé autour de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'« éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous », en travaillant sur l'objectif 4 sur l'éducation qui se décline en une dizaine de cibles ainsi qu'un ensemble de 43 indicateurs thématiques dont la Depp, au titre de son statut de SSM, porte la responsabilité nationale. L'implication de la Depp relève à la fois de sa position de SSM de l'éducation, responsable des statistiques éducation au niveau national, européen et international, mais aussi de sa position de direction statistique au sein du ministère de l'éducation nationale, le ministère étant lui-même très impliqué dans le cadre de l'UNESCO sur cette problématique.

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

Comme chaque année, plusieurs travaux menés directement par la Depp ou en collaboration avec des organismes extérieurs ou sous-traités à des centres de recherche sont et seront lancés. Ainsi, la Depp a mis en place à la rentrée 2017 une évaluation du dispositif CP dédoublés en REP+ afin d'étudier l'impact de cette mesure. Plusieurs dimensions seront interrogées : la progression des élèves, les pratiques d'enseignement, l'engagement des élèves et la perception des parents.

3.4. Aspects « européens » et internationaux

Les comparaisons internationales jouent un rôle important et croissant dans le débat public et l'aide au pilotage et sont même devenues un point d'appui incontournable. Aussi, il est très important d'en maîtriser la qualité et la pertinence afin de les utiliser à bon escient et d'en tirer des interprétations valides. La Depp, responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale, a fait le choix depuis longtemps de s'impliquer fortement, par son expertise technique et statistique, dans la construction et la production des données internationales mais aussi dans leur gouvernance et dans leur appropriation par les acteurs publics et plus généralement par le grand public. Ce travail a ainsi permis que certains de ces indicateurs internationaux puissent jouer un rôle dans le pilotage de la politique d'éducation, tout en mettant l'accent sur la nécessaire prudence avec laquelle ils doivent être interprétés pour servir utilement le débat public. Historiquement, il revient d'ailleurs à la Depp d'avoir sensibilisé la communauté éducative à la lecture des indicateurs internationaux à travers la publication de *L'état de l'école*, à partir de 1991. Depuis, la Depp intègre des données de comparaisons internationales, lorsque celles-ci sont pertinentes, dans ses publications. Pour aller plus loin, elle a publié en 2016 un nouvel ouvrage, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, également disponible en langue anglaise, qui met à la disposition d'un public large un ensemble raisonné d'indicateurs portant sur la plupart des dimensions des systèmes éducatifs des différents pays de l'Union européenne, la grande majorité des indicateurs ayant pour source Eurostat, mais aussi PISA ou TALIS, ou encore Eurydice.

La Depp assure une participation active de la France dans les instances internationales de définition et de développement des statistiques sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). Enfin la Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE).

La Depp poursuivra sa participation à des groupes de travail internationaux visant à mieux articuler le compte satellite de l'éducation aux comptes nationaux.

En 2018 la Depp rééditera sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

**SIES – Sous-direction des systèmes d’information et d’études statistiques.
Ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la
recherche**

1. Exposé de synthèse

Le SIES a été restructuré à l’été 2016 avec la segmentation du département des études statistiques en deux départements, porteurs de chacun des deux grands domaines d’activité.

- Le département des études statistiques de l’enseignement supérieur conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l’enseignement supérieur (effectifs des étudiants inscrits, des diplômés délivrés et des boursiers). Il analyse les parcours dans l’enseignement supérieur et leurs déterminants à partir de panels et d’enquêtes spécifiques, et réalise des prévisions d’effectifs à court et à long termes.
- Le département des études statistiques de la recherche est responsable de l’établissement et de la diffusion de l’information statistique sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. La synthèse et la consolidation de différentes sources lui permettent d’assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels tels que la DIRD (dépense intérieure de R&D) et la DNRD (dépense nationale de R&D) qui sont notamment utilisées dans les comparaisons internationales (Eurostat et OCDE).

Une cellule en charge des statistiques de l’emploi scientifique a été créée au printemps 2015, directement rattaché à la sous-directrice.

Concernant l’enseignement supérieur, l’effort entamé les années précédentes sur les suivis de trajectoires des étudiants, de l’orientation à l’insertion professionnelle, sera poursuivi en 2018. Il s’agira, en mobilisant à la fois des données d’enquêtes et des données administratives (fichiers d’inscriptions et de diplômés) d’enrichir les outils et indicateurs d’analyse des parcours, de la réussite, et de l’insertion professionnelle, au-delà de la seule université.

Il s’agira notamment d’amplifier l’exploitation et la diffusion statistique des données de vœux d’orientation et de proposition d’affectation, initiée en 2016, au travers du projet APBstats, de systématiser la collecte d’information sur les parcours au niveau individuel, à travers une coopération renforcée avec les services statistiques en charge de la santé et de la culture, de poursuivre l’exploitation des 3 premières années du panel 2014 dans l’enseignement supérieur, de développer les liens avec les SSA, notamment par le partage du nouvel outil de projection des effectifs, enfin de mener à bien le projet INES articulé avec le répertoire RNIE porté par la DEPP, de manière à tirer les conséquences des évolutions d’identification des élèves/étudiants.

Concernant la recherche, l’année 2018 permettra de poursuivre les efforts autour de l’amélioration de la qualité tant pour les aspects méthodologiques (amélioration de la qualité des enquêtes et, notamment, des bilans qualité, travail sur les méthodes d’échantillonnage et de redressement, comparaison de l’enquête « écoles doctorales » avec les données SISE, comparaison interne des enquêtes menées auprès, d’une part des entreprises et, d’autre part, des administrations et comparaison entre les résultats de l’enquête menée auprès des entreprises et des résultats issues de la base GECIR¹) que pour la mise à disposition de l’information (délais, fourniture de données statistiques tant au niveau local, national qu’international et amélioration de l’accès à l’information, notamment, par la rédaction de bilans qualité pour les enquêtes labellisées) ou les analyses (participation et publication de travaux d’études, contributions à des ouvrages collectifs du SIES ou de

¹ Base de gestion du Crédit d’impôt recherche.

l'Insee, à des rapports internes ou externes et interventions diverses au sein du Ministère ou dans d'autres structures).

Dans ses travaux d'études, le département des études statistiques de la recherche continuera de prendre en compte les phénomènes émergents et les situations particulières (la place des entreprises multinationales et des groupes, la dimension locale et sectorielle de la recherche, le financement, tant local que national, de la recherche, les imbrications entre recherche publique et privée). Il sera attentif à suivre la recherche sur des thématiques spécifiques (nouvelles technologies, numérique, développement durable, agriculture, défense) et à poursuivre les travaux de comparaisons internationales, en lien avec le suivi des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Les efforts seront poursuivis sur les aspects européens et internationaux avec une participation active aux groupes de travail sur la R&D et l'innovation, en collaboration avec les services stratégiques du Ministère, la DGE et l'Insee. Les changements opérés dans la collecte des données devraient progressivement permettre d'améliorer les réponses exigées par les règlements européens.

Enfin, dans le domaine de l'emploi scientifique, le Sies poursuivra la consolidation de son nouveau dispositif d'informations sur les effectifs dans la recherche, dispositif initié avec le nouveau tableau de bord mis en place en 2016. Sur le plan méthodologique, il portera son attention à des travaux visant la définition des disciplines rares et la mesure des emplois dans ces disciplines. En collaboration avec le CNRS et la DGRH, il approfondira l'expertise nécessaire sur les projections de départs en retraites, qui prennent en compte la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Il initiera des travaux sur les trajectoires salariales des chercheurs et des enseignants chercheurs à partir des bases de données de l'Insee et de la DGAFP. Il poursuivra également ses premiers travaux, initiés en 2016, sur la mesure des salaires des enseignants dans l'enseignement supérieur ainsi que ceux relatifs aux données sur le recrutement dans la sphère ESR.

Facteurs de risque : Le déménagement du SIES, intervenu en mars 2017, a créé une situation d'éloignement temporaire, dont le terme n'est pas connu (peut-être 2018, plus probablement 2019) avec les autres services du MESRI, et constitue à ce titre un facteur de risque sur l'activité. Par ailleurs, plusieurs cadres de haut niveau effectueront une mobilité pour la rentrée 2017 (niveau adjoint au chef de département ou chef de pôle), ce qui constitue un léger facteur de risque sur le calendrier des activités (enquêtes nouvelles et études).

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête portant sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS

Entre décembre 2015 et mai 2016, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du MESRI a mis en œuvre la première enquête sur le devenir des diplômés de licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives – mention activité physique adaptée et santé » (STAPS-APAS). Son objet était de connaître le devenir des titulaires d'une licence STAPS-APAS à travers les poursuites ou les reprises d'études ainsi que leur insertion professionnelle.

Ayant valorisé et désormais dressé le bilan de ce dispositif, le Service statistique ministériel chargé de l'enseignement supérieur (SIES) envisage, en partenariat avec les services opérationnels et le Conseiller scientifique du Ministère, d'étendre d'ici début 2018 une telle enquête aux cinq mentions de la licence STAPS (environ 6 000 diplômés en 2014). Il s'agirait entre autres d'être en mesure d'identifier les véritables déterminants de l'insertion professionnelle de ces diplômés, le cas échéant ce qui incombe en propre aux formations

non universitaires du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports fréquemment suivies en complément par les étudiants de STAPS.

Enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs

Suite à la mise en place, de façon expérimentale, d'un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs en 2016 et à l'écriture d'un bilan méthodologique et organisationnel début 2017, les Directeurs généraux de l'insertion professionnelle et de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation, en coordination avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (Cdéfi) ont proposé que soit confirmé le principe d'installation d'un dispositif d'enquête récurrent à partir de 2017, auquel souscrirait l'ensemble des établissements délivrant des doctorats.

Ce dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs doit se dérouler à un rythme biennal, la prochaine enquête étant ainsi lancée en décembre 2017, la suivante en décembre 2019, des enquêtes, seulement locales, étant, le cas échéant, organisées les années où l'enquête nationale n'aurait pas lieu.

Exploitation de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales sur leurs budgets consacrés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante

En 2017, le champ de l'enquête annuelle sur les budgets des collectivités territoriales qui portait jusqu'alors sur les thématiques de la recherche et du transfert de technologie a été complétée aux thèmes de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

La première exploitation des résultats issus de ces deux volets de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales aura lieu au début de l'année 2018.

Enquête biennale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche travaillant dans les entreprises

En 2018 sera lancée l'enquête biennale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche travaillant dans les entreprises, enquête qui complète l'enquête annuelle réalisés auprès des entreprises sur les moyens consacrés à la R&D.

Évolution de l'enquête R&D réalisée auprès des administrations

En vue de s'approcher au plus près des demandes européennes, des questions complémentaires seront rajoutées dans les questionnaires interrogeant les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les CHU et les associations.

Par ailleurs, les questionnaires envoyés aux organismes de recherche seront révisés pour que les concepts de cette enquête soient cohérents avec le tableau de bord de l'emploi scientifique suivi par le SIES.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Projet statistique d'exploitation des bases de données des concours post-CPGE :

Début 2017, le SIES a lancé un nouveau projet qui devrait permettre, à partir de 2018, d'améliorer la connaissance statistique des parcours des étudiants en fin de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Ce projet se fonde sur l'exploitation via l'identifiant national étudiant (INE) des bases de données des banques d'épreuves aux concours des grandes écoles.

Dans le système d'information statistique sur l'enseignement supérieur, les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ne sont actuellement appréhendés que par leurs inscriptions quand l'ensemble des autres étudiants peuvent faire l'objet d'études à la fois sur leurs inscriptions (éventuellement multiples) et sur leur réussite aux examens. Les CPGE sont en effet une spécificité de l'enseignement supérieur français dans la mesure où leur recrutement est à la fois très sélectif et leur issue non pas sanctionnée par l'obtention d'un diplôme (BTS, DUT, Licence, etc.) mais par l'admission dans une grande école comme suite à un concours.

C'est pourtant précisément cette spécificité de la « réussite » post-prépa qui la rend particulièrement intéressante à étudier, dans la mesure où elle ne se limite pas à la seule obtention de bons résultats mais induit également des comportements stratégiques des candidats aux concours, en termes d'inscriptions et de classements, vraisemblablement différenciés selon le type d'étudiant et de classe préparatoire.

La DGESIP est en contact régulier avec les services gestionnaires des banques d'épreuves post-CPGE pour des aspects opérationnels et réglementaires. Si ces concours sont nombreux et variés, leur gestion est relativement centralisée et deux grosses banques d'épreuves ont d'ores et déjà été identifiées comme des interlocuteurs privilégiés : le service des concours des écoles d'ingénieurs (SCEI) et la banque commune d'épreuve (BCE). Sans qu'il ne soit encore obligatoire, ces bases de gestion incluent déjà l'identifiant national étudiant (INE), information indispensable pour mener des études statistiques en termes de suivi de cohortes.

Disposer d'un accès pérenne aux principales bases de données de concours (filières scientifique, économique et commerciale, littéraire) permettra d'abord de réaliser des études sur les trajectoires des étudiants en CPGE, du baccalauréat jusqu'à l'obtention éventuelle d'un doctorat en passant par l'intégration d'une école ou par la réussite à un concours de recrutement de professeurs (CAPES, agrégation). Il sera ainsi possible de quantifier l'impact de l'origine sociale ou des résultats au baccalauréat non plus seulement sur l'intégration d'une CPGE mais également sur la réussite en fin de scolarité dans cette classe préparatoire voire au-delà.

En outre, ces bases de données de concours peuvent également être vues comme une sorte d' « APB post-CPGE » et invitent à ce titre à se poser des questions similaires. Elles permettront ainsi de questionner les stratégies mises en œuvre par les étudiants dans le processus d'intégration d'une école : qui s'inscrit à quel(s) concours ? Comment les établissements sont-ils classés dans l'esprit des étudiants ? Il sera ainsi possible de mettre en avant l'existence ou non de mécanismes d'autocensure, notamment des jeunes femmes ou encore des étudiants des CPGE dites de proximité. Les arbitrages à l'issue des épreuves d'admission (par exemple le choix de « cuber » en dépit de l'admission dans une ou plusieurs écoles) pourront aussi être l'objet d'analyses quantitatives.

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche hors tutelle du MESRI

Poursuite de l'amélioration de la connaissance de la recherche financée par le Ministère des Armées, en collaboration avec les équipes du SSM du Ministère des Armées.

Exploitation du panel tous salariés¹ de l'Insee

Ce fichier sera exploité pour retracer les carrières salariales des chercheurs des EPST et des enseignants-chercheurs des universités, ce depuis leur titularisation, par génération et genre ; ce travail, inspiré de la méthodologie mise en œuvre par l'Insee, sera réalisé par un apprenti.

¹ Ce fichier retrace année après année le poste principal occupé par tout salarié ainsi que l'ensemble de ses rémunérations, tous postes confondus.

Les données issues du Système d'information sur les agents de la fonction publique

Le Sies commence à exploiter cette source de données. Des méthodologies ont d'ores et déjà été développées dans d'autres ministères (service statistique de la fonction publique, notamment) pour bâtir un suivi statistique à partir de ces sources.

L'obstacle principal est en train d'être surmonté pour les prochaines statistiques portant sur 2018, à savoir la montée en qualité de la réponse à la déclaration annuelle des données sociales (DADS) par l'ensemble des huit EPST. Cela va permettre de disposer d'un outil détaillé de diagnostic sur les différents corps de titulaires des EPST (comportant des informations individuelles sur les caractéristiques principales de ces titulaires : grade, échelon, âge, genre, lieu de travail) et moins détaillé sur les non-titulaires. Il s'agit d'un investissement sur le court et le long terme, qui complétera le système d'information dont dispose déjà le ministère sur les personnels titulaires de l'enseignement supérieur. A court terme, il permet :

- d'être en capacité de simuler l'impact global sur les EPST de mesures statutaires,
- de réaliser des études en structure sur les personnels : inégalités hommes-femmes chez les titulaires, ensemble de leurs revenus salariaux, répartition géographique.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

NB. Il n'est pas simple de distinguer les travaux relevant de 2.3 et ceux relevant de 2.4. Le choix fait comporte une part d'arbitraire.

Parcours

Les travaux d'études autour de la notion de parcours seront poursuivis : il s'agit globalement de tenter de dégager des parcours types, caractérisés par les changements de filière, d'établissement, de domaine disciplinaire, ou au contraire la stabilité, par l'obtention ou non d'un diplôme, par la poursuite d'études, par le nombre d'années d'inscription...et de les mettre en lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants (âge, sexe, nationalité française ou étrangère, type de diplôme à l'entrée dans l'enseignement supérieur, CSP des parents, âge au bac, régime d'inscription...). Ces travaux donneront lieu à publication dans « Education & Formations » au second semestre 2017 (étude des durées d'études dans l'enseignement supérieur) ; ils seront poursuivis en 2018 à partir des panels de façon à mieux valoriser les informations spécifiques à ces sources (étude des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur, lien entre le parcours et les conditions de vie,...).

Dans le cadre du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), mené conjointement par l'INSEE, la DEPP et SIES, un Panel d'entrants en 6^e en 2007 a été constitué par la DEPP et a fait l'objet d'un suivi annuel. Certains d'entre eux ont obtenu le baccalauréat en 2014, et font à ce titre l'objet d'une interrogation annuelle (la première a eu en mars 2015) afin de rendre compte de leur parcours dans le supérieur, ainsi, en 2016, que ceux d'entre eux qui passeront le baccalauréat en 2015, et ainsi de suite. Ce dispositif coordonné d'enquêtes permettra à terme¹ de connaître la trajectoire de l'ensemble d'une génération, y compris en matière d'insertion professionnelle.

L'interrogation 2015 a fourni des éléments très attendus sur l'orientation dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat obtenu, niveau scolaire...). En 2017 et 2018, les deuxième² et troisième³ vagues donneront lieu à plusieurs publications sur le parcours dans l'enseignement supérieur. Des études seront réalisées en partenariat avec la DEPP (parcours atypiques dans l'enseignement supérieur au regard des performances dans l'enseignement scolaire ; parcours dans l'enseignement supérieur d'étudiants aux résultats scolaires modestes).

¹ L'observation des individus de la cohorte devrait se poursuivre jusqu'en 2023.

² Interrogation 2016.

³ Interrogation 2017.

En 2017-2018 également, le SIES, l'agence Erasmus+ et le Cereq devraient s'associer pour exploiter de concert le module sur les séjours à l'étranger introduit dans l'enquête Génération 2013.

Dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs

Suite à la mise en place de façon expérimentale de l'enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs en 2016, des travaux méthodologiques seront entrepris et une typologie des cursus des docteurs, par discipline, lieu et secteur d'insertion et école doctorale sera mise en place.

Mise en cohérence des données d'enquêtes

Un des principaux thèmes qui sera traité, en collaboration avec les services stratégiques du Ministère, est la comparaison des agrégats de R&D avec les données issues de la base GECIR. Ce travail doit permettre, fin 2017 ou début 2018 la rédaction d'un Note d'Information – SIES qui analysera et mettra en évidence les résultats issus de ces deux bases de données. Il débouchera également, début 2018, sur l'écriture de deux notes techniques, l'une, interne au Ministère et l'autre, à disposition des chercheurs utilisant ces deux bases de données.

Par ailleurs, le travail de mise en cohérence des données de flux recueillies auprès des administrations et auprès des entreprises sera poursuivi, afin d'améliorer la réponse des enquêtés sur ce point.

Départs en retraite des personnels des organismes de recherche

Sur le champ des organismes de recherche évoqué plus haut, les seules informations existantes sont des prévisions de départs à 5-7 ans réalisées par les huit EPST. Des travaux ont été engagés pour consolider/étendre les prévisions de départs des personnels des EPST et pour développer des prévisions similaires pour les EPIC et les universités. Ces prévisions prendront notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014.

Une fois ces travaux réalisés, 2018 sera alors l'occasion d'approfondir les analyses : au moyen de quasi-appariement avec les fichiers internes au MESRI et ceux du CNRS et de la DGRH du MESRI, le Sies envisage de segmenter les résultats de ses projections de départs selon la dimension disciplinaire.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Prevsup

Le SIES effectue annuellement des projections d'effectifs à dix ans à l'aide d'une application informatique, PREVSUP. Après la phase préparatoire à une refonte de cet outil, une expression des besoins a été finalisée et un marché a été lancé à la fin du second semestre 2015.

Outre la modernisation de l'applicatif, le projet consiste à adapter le « moteur de calcul » au cadre LMD (Licence-Master-Doctorat) et à étendre le champ des projections au-delà du groupe constitué par les universités, les CPGE et les STS.

Ce faisant, une réflexion sur les pratiques de projection est engagée (opportunité de publier simultanément « *nowcasting* » et projections de long terme, valorisation d'un nombre pair de scénarii, cadence d'actualisation des projections sur longue période, etc.).

Après une période de plusieurs mois de double exercice de projection, l'outil PREVSUP de deuxième génération devrait se substituer à l'ancienne application en 2018.

Ce nouvel outil sera partagé avec les SSA, qui bénéficieront d'une formation organisée par le SIES. Une coordination en matière de prévisions sera mise en place, de manière à articuler prévisions au niveau académique et au niveau national.

Dispositif de collecte SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

Extension du champ

Initié avec quatre universités en 1995, le dispositif SISE-inscriptions (données individuelles sur les inscriptions) couvre aujourd'hui les champs suivants : toutes les universités et grands établissements, les écoles normales supérieures et établissements assimilés, les ESPE, les instituts catholiques, la totalité des écoles d'ingénieurs et des écoles de management à diplôme visé, soit environ 460 établissements, représentant une population de 1,8 million d'étudiants (sur un total de 2,5 millions).

Depuis 2017, le dispositif s'étend progressivement aux écoles concernées par l'enquête 26 à partir de la campagne d'inscriptions 2016-2017 (cf. 5. Allègement de la charge statistique des entreprises).

En partenariat étroit avec le DEPS qui en pilotera la collecte, il va aussi s'imposer aux écoles du champ (culturel) de l'enquête 48 (écoles d'architecture incluses).

Rénovation du dispositif SISE

L'amélioration se poursuit dans plusieurs directions.

D'une part, il s'agit de rendre compte au mieux des évolutions des cursus, des modalités pédagogiques, de la réglementation. Ainsi, le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation des établissements (ce ne sont plus les maquettes des formations elles-mêmes qui font l'objet d'une validation, mais les établissements qui seront accrédités) et la mise en place du Cadre National des Formations (normalisation des intitulés de Licence et Master, réduction de leur nombre) ont nécessité en 2014 une adaptation en profondeur du dispositif, qui s'est appliquée par vague d'établissements pour la première fois en 2015. Ce processus s'achèvera en 2019.

De même, l'émergence de nouveaux types de parcours (année de césure, périodes à l'étranger...), de structures (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) ou le développement de l'apprentissage et de la formation continue devront continuer à être pris en compte. La semestrialisation des formations ou encore les initiatives politiques en faveur de la lutte contre l'échec en licence (généralisation des remises à niveau à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou création de formations vers bac+1) pourraient conduire à terme à des changements profonds dans SISE.

D'autre part, de nouvelles demandes, portées par Eurostat et liées à la mise en place du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, relatives notamment à la mobilité étudiante, se sont traduites par l'introduction de nouvelles informations dans SISE, qui devront encore fiabilisées en 2018.

Gouvernance

A noter que SISE est depuis fin 2016 l'objet d'une réflexion collective sur sa gouvernance dans un contexte très mouvant :

- simplification administrative pouvant conduire à intégrer certaines enquêtes thématiques à la collecte SISE (stages, écoles doctorales),
- demandes régulières d'indicateurs nouveaux sur les étudiants,
- mise en place, marquée sur le terrain par de nombreuses incertitudes, des regroupements universitaires et des Comues,
- perspectives offertes par l'arrivée en 2018 d'un INE national dans les systèmes d'information sur l'enseignement supérieur.

Cela n'ayant pu se concrétiser en 2017 (longue vacance du poste de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), il sera créé en 2018 un comité de pilotage dont les réunions seront en principe annuelles. Il lui sera probablement associé un comité consultatif réunissant des représentants des parties prenantes (établissements, COMUES, observatoires, chercheurs,...).

Indicateurs de réussite

Est intervenue mi-2017 la publication des premiers indicateurs de parcours et de réussite en STS, à l'issue d'un important travail méthodologique, et en lien avec les SSA.

A l'instar de ceux déjà publiés sur les étudiants en université (en particulier ceux préparant un DUT), le SIES poursuivra ses travaux méthodologiques en vue de la production d'indicateurs de valeur ajoutée des établissements publics ou privés sous contrat.

En lien avec les parcours, la réflexion sur l'harmonisation et l'amélioration des différents indicateurs visant à rendre compte de la progression des étudiants dans l'enseignement supérieur se poursuivra en 2018, notamment sur les parcours et la réussite dans les écoles d'ingénieurs.

L'impact des regroupements d'établissements sur la réussite reste également à étudier à partir des mois à venir.

APB'Stats

Depuis le début de l'année 2016, le SIES étend ses travaux à l'exploitation statistique des données de gestion issues du portail Admission Post-Bac (APB), outil à très forts enjeux pour les jeunes et leurs familles et désormais porteur d'une sensibilité politique exceptionnelle.

Les données contenues dans APB sont uniques dans la mesure où elles détaillent les choix et préférences individuels d'une grande majorité des nouveaux étudiants de l'année universitaire à venir, ainsi que l'offre et les propositions des établissements d'enseignement supérieur faites à ces candidats. A ce titre, elles suscitent un vif intérêt de la part du grand public, des services opérationnels du MENESR et des Rectorats mais aussi de la communauté des chercheurs en éducation.

L'objectif essentiel du projet APB'Stats du SIES est la mise en qualité des centaines de bases de gestion APB pour :

- élaborer des bases de données APB à usage statistique, d'études et de recherche,
- opérer des rapprochements avec les autres sources statistiques relatives aux études poursuivies, aux diplômes obtenus (SISE, Panel) et à l'insertion.

Cette mise en qualité statistique suppose un important travail de structuration, de documentation et de fiabilisation des données de gestion APB, préalable indispensable à toute diffusion statistique auprès d'un large public (chercheurs en éducation compris) par un service statistique ministériel tel que le SIES.

La mise en cohérence chronologique des données statistiques, aussi très attendue par la communauté des chercheurs pour pouvoir évaluer certaines politiques publiques, est aussi un volet structurant du projet statistique du SIES.

Les bases APB'Stat répondent à des exigences de qualité et permettent de démultiplier les supports de diffusion, notamment en conformité avec le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et la Loi pour une République numérique. Dans ce cadre, une diffusion en Open Data des données d'APB est attendue par le public (candidats et leurs familles, établissements d'accueil et d'origine, communautés Open Data, ...).

En 2018, le SIES produira et mettra à disposition différentes bases anonymisées, en conformité avec les principes et la réglementation de la statistique publique, du secret statistique et du CRPA, pour une diffusion des données d'APB'Stat en Open Data (« APB'Open »). Cette démarche sera déployée avec un fort souci de cohérence du contenu

avec les autres diffusions de données d'admission post-bac réalisées par le Sies (FPR APB'Stat, publications, etc.).

INES

Un arrêté du 16 février 2012 porte création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis » (RNIE) visant à délivrer un numéro unique national.

Administrés par la DEPP, les projets correspondants (RNIE et SYSCA) sont entrés dans leur phase préliminaire en 2016 (immatriculation de l'ensemble des élèves du second degré ; gestion des litiges par les SSA) puis entreront en production à la rentrée 2017-2018.

La gestion et le suivi statistique des 2,6 millions d'étudiants en France nécessitent de disposer d'un identifiant individuel étudiant (« INE »). Dans le système actuellement en vigueur, lorsque l'étudiant est titulaire du diplôme du baccalauréat, il conserve, lors de son entrée dans l'enseignement supérieur, l'identifiant qui était le sien dans la Base élève de l'académie où il a passé les épreuves du baccalauréat. Dans le cas contraire, l'établissement de première inscription dans l'enseignement supérieur lui attribue un identifiant de norme dite « base 36 » extrait d'une plage de numéros propre à cet établissement.

Affecter à chacun des étudiants un identifiant qui soit de qualité est un enjeu capital pour l'enseignement supérieur français :

- les demandes d'observation statistique des parcours de l'entrée jusqu'à la sortie de l'enseignement supérieur sont en très forte augmentation ;
- dans l'enseignement supérieur, les inscriptions multiples sont nombreuses, à la fois voulues par les étudiants eux-mêmes et/ou imposées par la réglementation (doubles inscriptions CPGE-EPSCP) ;
- cet identifiant est présent dans de nombreuses bases de données de l'enseignement supérieur et permet la mise en relation entre elles (jointures), pour la gestion des étudiants et de leurs droits comme pour les analyses statistiques.

Malgré la disponibilité de supports ou d'outils, le système actuel, très décentralisé dans ses principes, incite peu à la conservation du bon identifiant d'un étudiant en mobilité ou en inscription multiple.

Le SIES a saisi l'opportunité de la création du RNIE pour développer un service dénommé INES (Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur) permettant entre autres de rechercher un INE, de demander l'immatriculation d'un nouvel étudiant au RNIE et le cas échéant de mobiliser une cellule experte sur les questions d'identification des étudiants pour les cas litigieux. Les services d'INES s'adresseront principalement aux services de scolarité des établissements concernés par le dispositif SISE, à APB et à l'aide aux étudiants (bourses et logement).

L'enjeu statistique d'INES est de rendre possible la constitution d'un système d'information permettant de suivre le parcours des élèves de la maternelle au supérieur, en passant par le second degré, les voies de l'apprentissage ou de l'enseignement agricole, sans aucune discontinuité. La mise en place d'une immatriculation nationale et unique dans le cadre de l'arrêté de février 2012 le rend possible.

Les premiers bacheliers identifiés avec le nouvel INE national arriveront dans l'enseignement supérieur à la rentrée universitaire 2018-2019 [hormis les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) pour lesquels l'INE pourrait être l'identifiant dès la rentrée 2017-2018]. Seuls les étudiants entrant dans l'enseignement supérieur (ou reprenant des études après une interruption de plus de 5 ans) seront identifiés par le nouvel INE, ceux en cours de formation conservant leur INE de type BEA (il n'y aura pas de ré-immatriculation des étudiants connus).

Suivi des écoles doctorales

Ce suivi permet notamment de recueillir des informations sur les effectifs de doctorants, par origine et discipline, sur les financements mobilisés pour les thèses, la durée des thèses et le devenir des docteurs un an après la soutenance de thèse.

Le travail de comparaison et de mise en cohérence avec les données de SISE sur les doctorants et les docteurs sera poursuivi et pourrait amener à mettre en place de nouvelles consignes aux établissements.

Amélioration de la connaissance de la recherche

Afin de mieux connaître l'évolution de la recherche française, divers travaux d'études seront mis en œuvre au cours de l'année 2018, notamment, l'étude sur longue période de l'évolution de la R&D, mais aussi l'analyse du comportement des entreprises de R&D selon l'appartenance à un groupe, les liens avec l'étranger des entreprises de R&D ou l'analyse de la concentration de la R&D.

D'autres bases de données seront mobilisées afin de mettre en œuvre ces travaux : la base de données de la DGE sur les pôles de compétitivité, la base, réalisée par le département des outils d'aide à la décision du SIES, portant sur les brevets, l'enquête « innovation » gérée par l'Insee (notamment pour un focus sur la R&D et l'innovation dans les services) ou l'application ScanR, permettant une meilleure connaissance du paysage de la recherche française.

Éléments complémentaires à mentionner concernant les aspects qualité, la documentation et la diffusion :

- Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement : amélioration et numérisation

En concertation avec le département des systèmes d'information du SIES et du Cisad, le service informatique du Ministère de l'Éducation Nationale, l'extension de la possibilité pour les enquêtés de la sphère publique de répondre sur le web sera étudiée. De même, outre les opérations usuelles de production à conduire, l'année 2018 devrait également permettre l'amélioration des dispositifs d'enquêtes, notamment les applications informatiques de déclaration et de contrôle/ correction.

- Amélioration de la qualité de l'information recueillie par l'enquête réalisée auprès des entreprises

Suite à l'expertise portant sur l'échantillon de l'enquête réalisée en vue du Comité du Label de fin 2016, la réflexion sera poursuivie, en collaboration avec les services de l'Insee, afin de converger avec les problématiques actuelles de la statistique publique (prise en compte des unités statistiques/ groupes comme entendus à l'Insee, possible extension de l'échantillon en vue de l'obtention de résultats détaillés pour la Corse et chaque département d'outre-mer).

- Amélioration de la documentation

Mise à jour du guide méthodologique sur l'enquête «R&D » dans les entreprises.

Mise à jour du guide méthodologique sur l'enquête «chercheurs en en entreprises ».

Conformément aux recommandations du comité du label, des rapport-qualité seront rédigés et diffusés pour chacune des enquêtes statistiques menées par le département des études statistiques de la recherche

- Amélioration de la diffusion de données

Poursuite de l'effort de diffusion de données par catégories d'entreprises dans le champ « privé ».

Poursuite de l'effort de diffusion de données sur la R&D et, notamment de données détaillées portant sur le champ public, en collaboration avec le département d'aide à la décision du SIES et suivant les recommandations de la Commission européenne.

Des travaux d'analyse seront notamment menés afin d'améliorer la connaissance du département autour des Investissements d'avenir et des politiques de site.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Pour l'enseignement supérieur :

Actuellement, de nombreuses données et plusieurs indicateurs sont diffusés par université. Or, la loi prévoit la mise en place de regroupements d'établissements sur un territoire donné.

Après des travaux et publications préliminaires (mais inédits) en 2017, le SIES continuera à accompagner ces évolutions en 2018 et 2019, notamment en mettant progressivement à disposition des données sur ces nouveaux contours, et en faisant évoluer les indicateurs existants.

Depuis la mi-2016, le SIES développe des partenariats avec des organismes publics manifestant un fort intérêt pour les approches territoriales : Insee (Action régionale), CGET, France Stratégie. En 2017-2018, des travaux d'analyse communs seront l'objet de nouvelles publications : impact sur les mobilités sociales et résidentielles de l'orientation dans l'enseignement supérieur, lien des populations des quartiers politique de la ville avec l'enseignement supérieur. Les approches à l'infra-communal n'existent pas sur l'enseignement supérieur : elles seront favorisées en s'appuyant si possible sur les investissements de la DEPP, du CGET et de l'Insee en matière de géo-référencement.

Pour la recherche :

Les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement permettent de connaître les dépenses engagées, au niveau régional, par chaque type de secteurs. La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs des personnels de recherche sont, notamment, ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site REPERES du Ministère. Elles permettent également la mise à jour de la base de données Strater du MESRI et l'alimentation de l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région mis à disposition par l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide à la décision du SIES.

La réflexion sur l'exploitation des résultats de l'enquête sur les budgets consacrés par les collectivités territoriales à la R&T, à la suite de la réforme territoriale de 2016 sera poursuivie, en parallèle à la mise en place d'une réflexion à partir des résultats issus de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Des travaux spécifiques sur le financement local de la recherche, par les collectivités territoriales, comme par l'État, seront notamment mis en œuvre.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Pour l'enseignement supérieur :

Sans Objet

Pour la recherche

L'enquête R&D auprès des entreprises les questionne sur le pourcentage de dépenses de recherche en matière d'environnement et l'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics, qui les interroge sur les objectifs socio-économiques de leur recherche, distingue un poste « environnement ».

Les enquêtes R&D dans leur ensemble permettent ainsi de répondre aux attentes de chiffrages sur l'environnement.

Le département collabore avec le Service de l'observation et des statistiques du MEDDE (SOeS) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Le département contribue également à la production des indicateurs qui seront retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en matière de R&D.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour l'enseignement supérieur :

L'article 17 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit que « La stratégie nationale de l'enseignement supérieur [...] et la stratégie nationale de recherche [...] sont présentées sous la forme d'un livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche par le Gouvernement au Parlement tous les cinq ans. ». Ce Livre Blanc marque l'engagement de l'exécutif en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), sur une base pluri-annuelle.

Les premières orientations stratégiques définies dans ce cadre en matière d'enseignement supérieur visent entre autres à :

- donner à la France des objectifs ambitieux de « diplomation » (50% d'une classe d'âge au niveau licence¹, 25% au niveau master) ;
- permettre aux étudiants aux ressources modestes de faire un parcours à l'étranger ;
- améliorer l'efficacité et l'équité de l'orientation entre le lycée et l'enseignement supérieur ;
- adapter et assouplir les parcours dans le supérieur pour améliorer les chances de réussite de tous les bacheliers ;
- concevoir une offre de formation supérieure valorisant les compétences des bacheliers professionnels ;
- sécuriser les parcours à l'université
- lutter contre les stéréotypes femme-homme (en sciences notamment).

En 2018, le département des études statistiques de l'enseignement supérieur renforcera ses politiques de diffusion et de publication sur les étudiants de façon à suivre et mesurer l'impact de ces orientations ambitieuses de politique publique.

Il apportera également son soutien dans le cadre de l'élaboration (diagnostic) et de la mise en place du « contrat de réussite étudiant », dispositif en cours de construction de façon à

¹ Cet objectif figure dans le Traité de Lisbonne.

faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur et à lutter contre l'échec en cycle licence. Des efforts spécifiques de production statistique seront notamment fournis sur les vœux exprimés par les futurs étudiants (source APB), sur l'estimation des capacités d'accueil à différentes échelles territoriales (sources SISE et scolarité) ainsi que sur les déterminants de la réussite (approches multi-sources fondées sur un INE de qualité).

Pour la recherche :

Le département des études statistiques de la recherche continuera en 2018 à participer activement aux travaux portant sur l'impact de la mise en place du CIR et de ses réformes sur l'effort de R&D, en collaboration avec les services stratégiques du Ministère.

Il sera impliqué dans le suivi de la mise en place de la stratégie nationale de recherche et de ses impacts l'économie et la société et contribuera, en fonction des besoins, aux demandes de la Cour des comptes et des corps d'Inspections.

Les travaux d'analyse suivront notamment les recommandations de missions d'Inspections de poursuivre l'analyse des coopérations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la R&D, comme de l'innovation. Ces travaux seront consolidés, en 2018, notamment, à partir des données issues des bases de l'ANR portant sur les instituts Carnot. Suite à la réforme et à la restructuration de l'ANR, une analyse sur le financement de la recherche sera mise en œuvre.

Les travaux d'amélioration de la connaissance des Investissements d'avenir et de la politique de sites seront poursuivis, notamment grâce à l'étude des questions complémentaires intégrées dans plusieurs questionnaires portant sur la « R&D » et du suivi des financements PIA auprès des organismes publics exécutants de R&D.

En 2018, le département sera également amené à accroître sa collaboration avec la DGE et l'Insee sur les questions d'innovation, suite à l'extension de la mission du Ministère à ce thème.

Pour l'emploi scientifique :

Les travaux d'étude visant à consolider/étendre les prévisions de départs des personnels des organismes de recherche et des universités (évoqués en paragraphe 2.3) sont cruciaux pour évaluer l'impact des dernières réformes des retraites sur les départs des personnels. En effet, les organismes et le MESRI s'inquiètent de ces départs plus tardifs et difficilement prévisibles selon leurs modèles actuels, de l'impact que cela va avoir sur la masse salariale et par ricochet sur les possibilités de recrutement de jeunes chercheurs.

3.4 Aspects « européens »

Pour l'enseignement supérieur :

Le SIES est le référent de la France pour les données concernant les étudiants dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la collecte harmonisée UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

Les données statistiques sur la mobilité étudiante font l'objet d'un règlement européen dans le cadre duquel la France bénéficiait de dérogations arrivées à expiration. L'enrichissement des systèmes d'information a été effectué, les remontées ont été expertisées une première fois en 2014 et font désormais l'objet d'une attention particulière lors des prochaines collectes SISE. L'enjeu européen rejoint des enjeux forts pour la France en termes de suivi de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de prise en compte de la mobilité des étudiants dans la construction de leur parcours (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – Pour une société apprenante).

À noter que l'agence Erasmus+ a pris la décision au printemps 2017 d'introduire l'INE dans les bases de données de gestion des dispositifs de mobilité sous sa responsabilité. Cette

initiative, qui impose une montée en charge pluriannuelle, favorisera à moyen terme le développement de nouveaux travaux multi-sources sur la mobilité étudiante.

Enfin, dans le cadre d'une large opération qualité sur le référencement des établissements de l'enseignement supérieur, le SIES et la DEPP engageront en 2018 une réflexion sur l'immatriculation dans RAMSESE des établissements de l'enseignement supérieur français basés à l'étranger. L'enjeu est de pouvoir mesurer, via la source SISE et de façon pérenne, le rayonnement à travers le monde de la marque « France » en matière de formations de l'enseignement supérieur.

Pour la recherche :

Le département est tenu par un règlement européen de fournir annuellement les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2 et, tous les deux ans, des rapports qualité complets portant sur chacune des types d'établissements enquêtés.

Il demeurera vigilant quant à la fourniture des données nécessaires aux travaux de la Commission européenne et de l'OCDE et continuera à participer activement aux groupes de travail européens et internationaux où la représentation de la France est nécessaire, notamment le groupe de travail européen sur la RDI et le groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs STI, groupe dénommé NESTI, en partenariat avec l'Insee, responsable des statistiques sur l'innovation.

Fin 2015 a ainsi été publiée la nouvelle version du Manuel de Frascati, dont la rédaction a été coordonnée par l'OCDE. La participation active du département à la mise en place de cette nouvelle version du Manuel de Frascati a pour conséquence que l'implémentation des nouvelles consignes qui y sont incluses ne pose pas de grandes difficultés pour leurs mises en œuvre dans les enquêtes françaises. Néanmoins, le département devra veiller, au cours de l'année 2018, à la bonne mise en place de ces nouvelles consignes dans les enquêtes sous sa responsabilité, ainsi que dans le tableau de bord de l'emploi scientifique, sous la responsabilité du SIES, et à la bonne compréhension de ces changements par les établissements enquêtés.

Par ailleurs, d'autres contributions aux groupes de travail européens ou internationaux seront poursuivies, telles le suivi du projet du *Joint Research Center* d'une caractérisation des financements publics à la R&D dans les différents pays européens dont les résultats devraient être intégrés dans le futur observatoire de la recherche européenne (Erawatch) et la participation aux travaux du groupe de travail européen « *She-figures* ».

Enfin, le département restera actif dans les groupes de travail mis en place par l'OCDE, tels que le suivi, en partenariat avec les services stratégiques du Ministère, du projet de mise en place d'une base de données sur les entreprises de R&D pour mieux comprendre l'impact des subventions aux entreprises sur la mise en place de projets de R&D.

4. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes statistiques, statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs, etc.) sont listés en annexe 2 et annexe 3. Cette liste a été constituée à partir de vos réponses des années précédentes et du programme d'enquêtes publié au journal officiel pour 2017 (ou 2016 à défaut).

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour l'enseignement supérieur :

L'enquête statistique annuelle n°26 permet de collecter auprès d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux concernés par le dispositif S.I.S.E. (« Système d'information sur le suivi de l'étudiant ») les informations sur les étudiants inscrits et sur les diplômes délivrés et ainsi de recenser l'intégralité des étudiants à l'échelle nationale. A ce titre, cette enquête joue un rôle de complétion dans le système d'information du SIES, rendant possible une synthèse annuelle, nationale et exhaustive sur les effectifs étudiants.

Dans un souci de simplification et de modernisation de son système d'information, depuis la mi-2016 le SIES propose aux 300 établissements concernés par cette enquête une évolution majeure des modalités de réponse en rejoignant le dispositif S.I.S.E. Cela consiste en un dépôt, dans une application web dédiée, d'un fichier de données individuelles au format CSV, comportant une ligne par étudiant et quelques variables le décrivant. Pour la plupart des écoles, il s'agit d'un extrait de leur propre base de scolarité.

Outre le gain de temps pour les établissements, le dispositif proposé permet au SIES d'harmoniser l'ensemble des informations mobilisées sur les étudiants sur le territoire national. Grâce à l'Identifiant National Etudiant (INE), il deviendra prochainement possible d'étudier finement les trajectoires dans l'enseignement supérieur puis lors de leur insertion professionnelle des étudiants de ces écoles.

Près d'un cinquième des établissements qui font partie de l'échantillon se sont déjà positionnés pour sortir du cadre agrégé (inscrits 2016-2017¹ ; diplômés session 2016²). En fonction des moyens disponibles, des démarches plus incitatives pourront être entreprises auprès des autres écoles dans le courant du premier semestre 2018.

Pour la recherche

Depuis 2010, l'accélération de la dématérialisation des réponses grâce au site Internet dédié a été radicale.

L'enquête auprès des entreprises et des centres techniques professionnels ne donne plus lieu à l'envoi d'un questionnaire papier : l'impact de cette initiative sur le taux de réponse dématérialisée a été important : depuis 2012, la quasi-totalité des réponses est faite via l'outil de réponse en ligne. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le taux de réponse global à l'enquête atteint depuis plusieurs années 95 %. Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes sont étudiées au cas par cas.

La dématérialisation de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entamée en 2013, sera poursuivie.

La collecte de l'enquête administrative sur les budgets des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer a également été dématérialisée, grâce une application de collecte dédiée depuis l'enquête 2012. L'enquête, réalisée par le département des études statistiques depuis 2003, est désormais stabilisée (taux de réponse à 100 % pour les régions et les départements). L'enquête qui est menée sur les thèmes de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante depuis 2017 à été collectée via la même application.

Par ailleurs, il faut également souligner que le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs a été mise en place en coordination avec le Céreq. Ce dispositif, couplé avec une remise à plat du dispositif de suivi des étudiants, devrait permettre la simplification, voire la suppression, de l'enquête « écoles doctorales ».

Annexe 2 : Enquêtes répétitives

Pour les visas de certaines enquêtes (Depp et Sies), le numéro de visa « 2016 » concerne l'année scolaire.

1 Collecte au 15 janvier 2017.

2 Collecte au 10 mai 2018.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur le devenir des bacheliers 2014	2016A062RE	SIES	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'étudiants auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités	2016A093RE	SIES	Annuelle
Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs	2014A093RE	SIES	Annuelle
Les effectifs dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel	2015A102RE	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet chercheurs/ingénieurs associé	2017	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et dans les groupements d'intérêt public (GIP)	2017	SIES	Annuelle

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2016 » ou « 2017 ».

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

• Services publics et services aux publics

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. DEPP / SIES	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Dispositif SISE SIES	Exploitation du système de gestion des étudiants : SISE (étudiants)	Rassembler des données sur la scolarité des étudiants : Inscriptions Effectifs Diplômes Présence aux examens...
Admission post-bac SIES	Dispositif d'inscription des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur	Eclairer les choix d'orientation et les taux de demande des filières sélectives. Vérifier l'adéquation des orientations souhaitées et des inscriptions.
Bénéficiaires de bourses dans l'enseignement supérieur SIES	Exploitation des fichiers de gestion	Dénombrer les étudiants bénéficiaires selon l'échelon de bourse et la filière Effectuer des simulations
Enquête sur les stages à l'université SIES	Données agrégées recueillies auprès des établissements	Données sur le nombre de stagiaires, en fonction des caractéristiques des stages
Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université	Enquête sur l'insertion professionnelle à 18 et à 30 mois des diplômés du DUT, de la licence professionnelle et du master.	Mesurer le taux d'insertion professionnelle et la qualité de l'emploi occupé à 18 et à 30 mois
Enquête Ecoles doctorales SIES	Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales	Décompte des diplômés de l'année n-1 et des inscrits de l'année n-1/n
Enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans le secteur des administrations SIES	Plusieurs collectes sous statut administratif, questionnaire adressé aux : - établissements sous tutelle du MENESR, - établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MENESR, - CHU et centres de lutte contre le cancer ; - organismes publics et services ministériels	Connaître les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR et calcul des agrégats économiques officiels : DIRDA, DNRDA et DIRDA/PIB
Enquête légère sur les effectifs des organismes de recherche SIES	Deux questionnaires, auprès des organismes publics, l'un pour les EPST, l'autre pour les EPIC	Connaître dès juin les effectifs (au 31/12 de l'année précédente) des organismes de recherche, détaillés par catégorie de personnel, sexe et type de contrat, ainsi que les flux de personnels
Enquête financeurs SIES	Moyens consacrés au financement de la R&D dans les services ministériels et les organismes financeurs	Connaissance du financement de la recherche
Enquête MIREs SIES	Objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIREs (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)	Calcul des objectifs socio-économiques des crédits budgétaires
Salariés des établissements du secteur public et du secteur privé effectuant de la R&D SIES	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
Insee (DAR) et Sies	Travail en partenariat avec la DAR sur les aspects R&D et innovation	Production de travaux d'étude sur la R&D et l'innovation
Financement de la R&T SIES	Questionnaire adressé aux collectivités territoriales pour connaître les budgets consacrés à la R&T	Mesurer les financements locaux en faveur de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation

DGFIP – DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.

Service des retraites de l'État (SRE)

1. Exposé de synthèse

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, le SRE dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des *comptes individuels retraite* (CIR) et la base des *pensions*.

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget, la DGAFP, la DREES ou les cabinets ministériels.

En tant que responsable du programme 741 *Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité*, représentant près de 59 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, le SRE dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Ce nouvel outil permet de modéliser différents scénarios démographiques ou législatifs et va être appelé à jouer un rôle important pour préparer et, le cas échéant, évaluer l'impact de prochaines réformes. Il est, par ailleurs, mobilisé afin de calculer les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime : un premier calcul a été effectué en 2017 et sera reconduit et fiabilisé en 2018.

Les travaux de l'année 2018 vont s'orienter dans plusieurs axes.

En premier lieu, l'exploitation statistique des comptes individuels retraite va se poursuivre et s'améliorer. Actuellement, le SRE exploite la base initiale de Pablo, constituée au 31 décembre 2015, comme base statistique sur les carrières. Des extractions de ces données ont été fournies à L'INSEE pour une étude sur le jour de carence dans fonction publique ou au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une étude sur les comportements de départ en retraite de la sous-population spécifique des chercheurs. En 2018, on vise une exploitation statistique plus régulière avec l'objectif de constituer une première base statistique des affiliés cotisants au 31 décembre 2017.

Autre objectif : le système statistique du SRE est historiquement centré sur les pensions. Tout comme le système d'information *métier* du SRE, on va progressivement passer à un centrage autour des *individus*, pensionnés ou, plus globalement, affiliés. Une illustration : actuellement, on observe les pensions dont le paiement est arrêté suite au décès de l'ayant-droit. À partir de 2018, on cherchera à compléter cette statistique par une analyse plus systématique de la mortalité des pensionnés, dans l'optique d'une mesure plus précise du différentiel fonction publique d'État / population générale.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux d'analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites et la DREES.

Les travaux qui seront menés en 2018 seront soumis aux éventuelles sollicitations liées à une réforme des retraites annoncée par le gouvernement mis en place suite à l'élection présidentielle. Le caractère systémique des annonces faites visant à une convergence effective entre les *euros cotisés* et les *retraites perçues* fait qu'il est très difficile d'anticiper

les travaux statistiques à mener. Déjà évoqué, l'outil Pablo sera, à coup sûr, sollicité pour ce travail.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Sans objet pour le SRE

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Le SRE poursuivra ses travaux d'élaboration d'une base statistique à partir des données du compte individuel retraite (CIR). L'exploitation du CIR va donc se poursuivre pour évoluer dans l'objectif de constituer une base « intermédiaire » de référence.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Des travaux nouveaux utilisant le modèle Pablo sont à prévoir notamment dans l'optique d'une réforme systémique du système de retraite. Ces travaux ne seront pas connus précisément avant la fin de l'année 2017.

Le modèle de prévision de court-terme, le modèle Paco, sera renouvelé notamment dans l'objectif de le programmer dans le logiciel R, ce qui peut nécessiter des développements et maintenances spécifiques.

Des travaux pourront être effectués à la demande du COR, éventuellement dans le cadre de la préparation d'une réforme du système de retraite. Le COR demandera également une actualisation des projections du régime à horizon 2070.

Suite à une demande du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) et en sollicitant également la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), une étude sur la mortalité différentielle de la fonction publique pourra être engagée avec l'objectif de déboucher en 2018 sur des tables de mortalité harmonisées.

L'enquête sur les motivations de départ donnera lieu à une étude menée en commun avec la CNRACL pour couvrir l'ensemble du champ *fonction publique*.

Une réflexion est en cours pour remplacer le *recueil statistique*, publié fin 2017 et destiné à un public d'expert, par une mise en ligne de données en *opendata*.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

De manière générale des cubes de données seront élaborés, notamment à partir de la base statistique des pensions, dans l'optique d'utilisation interne mais également de diffusion.

Le SI du SRE poursuit son évolution, planifié sur plusieurs années, avec notamment des changements à attendre en 2018 dans le domaine des sources d'information sur les allocations temporaires d'invalidité.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Sans objet pour le SRE

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet pour le SRE

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Travaux attendus dans l'optique d'une réforme des retraites dite systémique. Travaux préparatoires et évaluation ex-ante. Il est également possible que le SRE propose une évaluation complète et définitive de la réforme des retraites 2010.

3.4 Aspects « européens »

Sans objet actuellement pour le SRE mis à part la connaissance des régimes de retraite des autres pays, notamment les régimes de l'Italie et de la Suède en comptes notionnels.

4. Opérations répétitives

Le SRE diffuse annuellement des informations sur le site Internet des retraites de l'État. L'abrégé statistique présente les chiffres essentiels sur les régimes de retraite de l'État, ces chiffres ont reçu le label statistique publique et sont publiés en janvier N+1. Les chiffres-clés diffusent au grand public des informations importantes sur les retraites de l'État. Ils sont diffusés durant le premier semestre n+1. Le dossier de demande de renouvellement du label statistique publique est en cours d'instruction. Le SRE s'engage à diffuser l'abrégé et les chiffres-clé selon un calendrier annuel présent sur son site internet. Une réflexion est en cours pour remplacer le recueil statistique, publié fin 2017 et destiné à un public d'expert, par une mise en ligne de données en *opendata*.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le SRE : l'ensemble des indicateurs produits par le SRE utilise les sources administratives internes ou externes (Chorus, DADS, à terme DSN) sans faire peser de charge sur les employeurs de fonctionnaires d'État (ministère, établissement public, Orange, la Poste, associations...).

DREES – Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques. Ministère des Affaires sociales et de la Santé

1. Exposé de synthèse

L'année 2018 s'inscrira pleinement dans le programme du moyen terme 2014-2018.

Dans le domaine du social, plusieurs grandes enquêtes seront menées : la quatrième vague de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux et de compléments de revenus d'activité (enquête BMS), dont, pour la première fois, le champ devrait couvrir les DOM, et qui pour la première fois interrogera les bénéficiaires de la prime d'activité (créée en 2016) ; le volet « face à face » de l'enquête PHEDRE auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ; l'enquête auprès des établissements de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. Des remontées d'informations sur les prestations d'APA et d'ASH, issues des fichiers administratifs des conseils départementaux, seront aussi menées, afin de constituer la première vague d'un nouveau panel pour le suivi des allocations pour l'hébergement et l'autonomie des personnes âgées. La DREES poursuivra par ailleurs son action de cartographie et d'harmonisation de l'ensemble des productions de données sur le champ social et médico-social (notamment en dehors du SSP), première étape d'un chantier visant à faire évoluer le dispositif d'observation statistique des établissements et services, ainsi que des bénéficiaires et des acteurs de ce champ.

Dans le domaine de la santé, la DREES pilotera le projet d'appariement des données de remboursement des organismes complémentaires dans le système national des données de santé, en étroite collaboration avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), l'Irdes, l'Institut national des données de santé (INDS), et les représentants des organismes complémentaires. L'année 2018 sera par ailleurs notamment consacrée à la première année de collecte du 4^e panel de médecins généralistes, à la publication des résultats de l'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins et à l'évaluation de la généralisation de la complémentaire santé. Le nouveau dispositif européen des enquêtes santé en population générale, en voie de stabilisation, continuera à être étroitement suivi.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- L'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux. Cette quatrième vague de l'enquête (après celles de 2002, 2006 et 2012) interrogera des bénéficiaires de la prime d'activité (créée en 2016 en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi), outre les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH et du minimum vieillesse. Pour la première fois, le champ devrait être élargi aux DOM afin d'assurer une représentativité de la France entière.
- Le dispositif PHEDRE sur la mise en œuvre des plans d'aide de la prestation de compensation du handicap (PCH). Après une remontée d'informations administratives relatives à l'ensemble des bénéficiaires, réalisée en 2017 auprès des conseils départementaux, la phase d'interrogation en face à face d'un échantillon de bénéficiaires de la PCH et d'une collecte d'informations les concernant auprès des Maisons départementales des personnes handicapées sera réalisée en 2018.

- L'enquête auprès des établissements et services accueillant des enfants en difficulté sociale (établissements de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse). Cette enquête sera collectée au 1^{er} semestre 2018. Pour la première fois, elle est réalisée séparément de l'enquête auprès des établissements et services accueillant des adultes en difficulté sociale, collectée en 2017.
- Le 4^e panel de médecins généralistes sera lancé en 2018. Il interrogera 2 400 médecins en moyenne au cours de quatre vagues d'interrogation, entre 2018 et 2021. En 2018, c'est le thème de la démographie médicale qui sera traité.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

- Les remontées d'informations administratives individuelles sur les bénéficiaires et les demandeurs de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Ces remontées seront réalisées dans le courant de l'année 2018. Elles constitueront, par leur appariement avec d'autres données administratives, la première vague d'un panel visant à suivre les parcours des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Dans le domaine des retraites, la vague 2016 de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) sera finalisée en 2018 (à l'exception de son appariement avec les données 2016 du panel tous salariés, dont la finalisation ne devrait intervenir que plus tardivement), tandis que les travaux préparatoires à la vague 2017 de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) seront lancés.
- Emploi salarié des établissements de santé : depuis 2015, la DREES a entamé des travaux de comparaison des trois sources permettant de mesurer le nombre de salariés des établissements de santé : la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et le système d'information sur les agents du secteur public (SIASP). La DREES vise à diffuser, à partir de 2018, une unique série d'effectifs salariés employés dans les établissements de santé au 31 décembre, qui s'appuierait principalement sur les données administratives (DADS et SIASP). La série devrait couvrir la période 2006-2016. Elle serait déclinée en 5 à 7 sous-agrégats, dont celui des médecins, des internes, des infirmier.ère.s et des aides-soignant.e.s. La SAE serait exploitée pour prolonger les données administratives non encore disponibles et pour proposer une ventilation plus fine de sous-agrégats (par secteurs et par professions).
- La DREES pilotera le projet d'appariement des données de remboursement des organismes complémentaires dans le système national des données de santé (projet ADAM), qui vise à mettre à disposition à des fins d'étude un échantillon représentatif des données de remboursement par bénéficiaire, transmises par des organismes d'assurance maladie complémentaire, et défini en concertation avec leurs représentants. Le projet sera mené en étroite collaboration avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), l'Irdes, l'Institut national des données de santé (INDS), et les représentants des organismes complémentaires.
- La DREES pilote, en collaboration avec l'Insee et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), le projet d'appariement des données de l'échantillon démographique permanent (EDP) et de celles du Système national de données de santé (SNDS). Cet appariement se traduira par la mise à disposition d'une base études dite « EDP santé » qui permettra des analyses approfondies reliant des données socio-économiques et des données sur la santé comme l'étude des déterminants sociaux du suicide, les facteurs du passage en institution des personnes âgées (permises par le panel), ou les effets des séparations sur l'état de santé. En 2018, la DREES veillera notamment à la mise en place du cadre juridique permettant cet appariement et établira les besoins précis des variables extraites du SNDS avec les utilisateurs potentiels de l'EDP santé.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

- Après la création en 2017 d'un nouvel ouvrage *Panorama* sur « l'aide et l'action sociales en France » portant surtout, pour sa première édition, sur l'aide sociale des départements, des travaux seront menés pour en élargir le champ d'analyse, en cherchant notamment à inclure des résultats sur l'action sociale des communes (exploitation de l'enquête ASCO) et celle des organismes de sécurité sociale.
- Suite aux premières exploitations du volet « ménage » de l'enquête CARE en 2017, les premiers résultats du volet « institution » seront publiés en 2018, ainsi que les premières exploitations de l'appariement entre le volet ménage et les données administratives des conseils départementaux.
- Les résultats de l'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins seront diffusés en 2018. Pour mesurer les délais d'accès aux soins, la DREES a collecté de mi-2016 à mi-2017 une enquête adossée à une cohorte épidémiologique de grande taille, la cohorte Constances de l'Inserm. Dans ce cadre, un échantillon de personnes de cette cohorte a rempli un questionnaire à l'occasion de chaque prise de rendez-vous avec un professionnel de santé.
- La DREES exploite l'enquête VIRAGE de l'Ined, qui porte sur les violences aux personnes. Un programme d'étude a été élaboré à partir de cette enquête, démarrant en 2017 :
 - Étude du lien entre violences subies et santé mentale, centrée en particulier sur les liens avec le suicide ;
 - Contribution à l'ouvrage de l'Ined consacré à l'exploitation de l'enquête VIRAGE.
- Étude de la productivité des établissements de santé, avec deux focus spécifiques : comparaison du secteur public et du secteur privé, et étude spécifique des établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) dans le cadre de leur passage progressif à la T2A.
- Étude de la patientèle des urgences : le cas des enfants aux urgences.
- Publication fin 2018 sur l'évolution de l'offre de soins et de l'activité des établissements de santé, de 2006 à 2016.
- Diffusion de données issues de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) : la DREES va diffuser en 2018 des séries longues issues de la SAE (pour la période 2006-2016 au moins sur les principaux agrégats), ainsi que des tableaux de résultats agrégés par groupement hospitalier de territoires (GHT) pour les années 2016 et 2017.
- Ouvrage annuel sur les établissements de santé dans la collection « Panorama de la DREES » : ajout d'une fiche nouvelle sur les indicateurs de qualité et de sécurité des soins.
- Analyse des restes à charge en santé des personnes âgées dépendantes
- Évaluation de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise
- Publication fin 2018 de la 2^e édition du « Panorama de la complémentaire santé »

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

- Le questionnaire de l'enquête sur l'accompagnement et l'orientation des bénéficiaires du RSA sera refondu. Cette refonte constitue la première étape d'investissements de long terme, qui viseront à réaliser, d'ici quelques années, une remontée d'informations individuelles afin d'enrichir le panel ENIACRAMS.
- Une étude qualitative sur les séparations conjugales sera menée fin 2017 et début 2018, visant entre autres à instruire la faisabilité de certains choix méthodologiques et le contenu éventuel d'une future enquête statistique sur cette thématique.

3. Aspects particuliers du programme 2018

Quatre aspects, transversaux à vos projets 2018, seront isolés dans cette partie afin de faire le point sur les avancées et les projets en matière de données régionales et locales, de données sur l'environnement et le développement durable, d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons européennes.

3.1 Aspects « Territoires »

La collecte d'informations individuelles sur les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH permettra de disposer d'informations à un niveau infra-départemental.

Des travaux sont en cours visant à pouvoir identifier, dans l'ENIACRAMS, les bénéficiaires de minima sociaux ou de compléments de revenus d'activité qui résident dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RàS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les données individuelles collectées en 2018 sur les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH visent, entre autres, à suivre les effets de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) de décembre 2015.

Les modèles de microsimulation TRAJECTOIRE (dans le domaine de la retraite) et AUTONOMIX (dans le domaine de la perte d'autonomie des personnes âgées) continueront à être développés et améliorés. Le modèle TRAJECTOIRE sera en particulier et en toute vraisemblance très fortement sollicité pour la préparation de la future réforme des retraites, annoncées par le Président de la République.

La DREES prendra part en 2018 aux premiers travaux d'évaluation des groupements hospitaliers de territoire (GHT), au sein d'un groupe de travail piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé.

L'outil de microsimulation pour l'analyse des restes à charge (INES-OMAR), permettant d'étudier au niveau individuel les dépenses de santé des ménages et de répartir ces dépenses entre financeurs (assurance maladie obligatoire, complémentaire, et ménages) sera actualisé en 2018 à partir des données 2014.

3.4 Aspects « européens »

La DREES continuera à suivre les discussions sur le nouveau système européen d'enquêtes auprès des ménages. Concernant l'observation de l'état de santé de la population, le système cible se composerait, à partir de 2019, de deux dispositifs coordonnés dans le temps : une enquête santé européenne en population générale (*European Health Interview Survey – EHIS*) tous les six ans et un module santé (dit mini EHIS) porté tous les trois ans par le panel SILC-SRCV.

4. Opérations répétitives

RàS

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sur le champ des données sociales et médico-sociales, la DREES poursuivra en 2018 un travail très important engagé en 2017 pour établir une cartographie de l'ensemble des enquêtes et systèmes d'information du ministère et de ses opérateurs (CNSA, ANAP, etc) et créer un réseau des « référents données » dans toutes les directions, y compris celles dont la statistique n'est pas le cœur de métier. Cette action a pour objet :

- d'une part de mieux articuler les divers dispositifs de remontées de données auprès des collectivités locales et des établissements et services sociaux et médico-sociaux, afin de réduire la charge de réponse par une réduction des redondances grâce à des échanges de données en amont, et par une meilleure planification des calendriers de collecte ;
- d'autre part d'identifier tous les fichiers administratifs disponibles, en vue, dans un deuxième temps, d'en expertiser la qualité et d'en envisager l'utilisation dans le dispositif d'observation statistique.

Sur le champ de la santé, s'agissant de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), un programme d'allègement progressif du questionnaire sera validé à l'été 2017. L'objectif est d'alléger à terme le questionnaire de 10 % des questions sur cinq ans, avec des premiers allègements dès la collecte 2018. La mise en cohérence avec le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) sera par ailleurs poursuivie pour proposer de pré-remplir davantage de cases du questionnaire avec des données d'activité du PMSI, facilitant le travail de réponse pour les établissements de santé, publics et privés.

INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Cohorte Constances

1. Exposé de synthèse. Point en juin 2017

L'opération Constances a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants personnels, sociaux et environnementaux en matière de santé, de permettre le suivi de certains indicateurs de santé publique, et de contribuer au développement de la recherche et de la surveillance épidémiologique. Elle répond à des besoins du ministère de la Santé, de l'Inserm et de Santé publique France et est réalisée en coopération avec la CnamTS et la Cnav. Parmi les thèmes abordés, on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes.

Les données sont recueillies par auto-questionnaires et questionnaires en face à face par enquêteur ; données d'examen médical ; données extraites de bases de données nationales. Deux auto-questionnaires papier ("Modes de vie et santé", "Calendrier professionnel") à compléter à domicile sont d'abord adressés aux personnes ayant donné leur accord pour participer à l'opération. Les volontaires sont invités à se présenter dans un Centre d'examen de la sécurité sociale (CES) où il leur est proposé deux questionnaires papier, ("Santé des femmes" et "Expositions professionnelles") ; l'examen médical donne lieu à un questionnaire ("Antécédents médicaux"). Les informations collectées sont issues d'un bilan de santé standardisé effectué dans un CES, puis d'interrogations annuelles par questionnaire adressé par la voie postale ou Internet, et d'examens de santé réguliers (tous les cinq ans). Ces informations sont complétées par des données issues de bases de données de santé nationales (SNIIRAM, Cnav et CépiDC). Pour permettre des estimations de qualité concernant la prévalence de diverses conditions de santé et autres, nous avons constitué une cohorte « témoin » tirée au sort parmi les non-participants, également appariée aux bases SNIIRAM et Cnav, ce qui permet d'améliorer la qualité des redressements.

La constitution de la cohorte était initialement prévue sur cinq ans. La première vague d'inclusion sur un an a démarré courant 2012. Les envois d'invitations à participer sont étalés sur l'année afin de tenir compte de phénomènes saisonniers. Au total, 200 000 personnes âgées de 18 à 69 ans au moment de leur intégration à la cohorte et résidant dans l'un des départements retenus pour l'opération - proches de la France entière en termes de caractéristiques socio-démographiques - seront recrutées à partir d'un tirage au sort dans les fichiers du RNIAM géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). La montée en charge des inclusions a été progressive, comme le montre le tableau suivant, et un peu plus de 140 000 participants sont inclus fin mai 2017.

Année	Pilote	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (mai)	Total
Total	3 524	8 408	19 369	25 582	31 822	35 014	17 135	140 850

Le suivi annuel a commencé pour ceux qui ont été inclus entre 2012 et le deuxième semestre 2016, avec des taux de réponse élevés, supérieurs à 80 % pour chaque vague.

L'appariement annuel avec les bases de données du SNIIRAM et de la Cnav est réalisé de façon tout à fait satisfaisante, mais il génère un très important travail de recettage et de mise en forme des données.

Plusieurs évolutions ont été réalisées :

- La passation des questionnaires de suivi annuel par Internet est proposée depuis mai 2016 ; seulement 25 % environ des participants choisissent ce mode de remplissage.

- L'externalisation de la saisie des consentements et des questionnaires à l'Imprimerie nationale est effective, mais a pris beaucoup de retard et une partie des questionnaires n'est toujours pas saisie.

La vague 2017 de l'appel à projets au sein de la cohorte a permis au Conseil scientifique de donner en mai 2017 un avis favorable à de nouvelles demandes et ce sont actuellement plus de 70 projets qui ont reçu l'agrément du CS, dont plusieurs provenant d'équipes étrangères (Allemagne, Finlande, Suède, USA). Plusieurs publications scientifiques sont issues des travaux menés dans Constances, notamment un numéro thématique du Bulletin épidémiologique hebdomadaire entièrement consacré à la présentation de résultats dans des domaines divers.

2. Travaux nouveaux pour 2018

Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Une étude en cours menée par la DREES sur les délais d'attente pour le recours aux soins, et une autre demandée par la MILDECA sur les problèmes de consommation d'alcool en milieu de travail devraient être publiées fin 2017 - début 2018. Des travaux concernant les effets du chômage sur la santé débutent en 2017 et les résultats devraient faire l'objet d'une large diffusion en 2018. Un colloque organisé en collaboration avec la MIRE-DREES dont l'intitulé est « Déterminants sociaux et professionnels des inégalités de santé. L'apport de la cohorte Constances » aura lieu les 9-10 novembre 2017, dont les actes devraient être publiés en 2018.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Une nouvelle orientation qui est développée depuis 2017 concerne le thème Environnement et santé. Les travaux dans ce domaine s'appuient sur la collecte et le géocodage des adresses résidentielles des participants de la cohorte, ce qui permet l'appariement individuel des données de santé avec des bases de données environnementales. Actuellement deux études sont en cours sur l'impact sur la santé de l'exposition à pollution atmosphérique, l'une concernant le risque de cancer, et l'autre les performances cognitives ; d'autres travaux sont en préparation, qu'il s'agisse de l'étude des effets de la pollution atmosphérique sur d'autres problèmes de santé ou l'élargissement à d'autres types d'exposition environnementale, incluant des aspects contextuels (espaces verts, équipements collectifs...).

Depuis la mise en place de Constances, il est prévu d'y associer une bio-banque destinée à conserver pendant une très longue période des échantillons sanguins et d'urine des participants de Constances. Ce dispositif n'a pas encore pu être mis en place pour des raisons diverses (aspects administratifs concernant le financement, recours en justice d'un candidat non retenu à l'issue d'un appel d'offres notamment). Sauf contretemps inattendu, ce dispositif devrait être déployé courant 2018, permettant un enrichissement essentiel des données pour la recherche et la bio-surveillance.

3. Aspects particuliers du programme 2018

Aspects « Territoires »

Nous envisageons de produire des données à l'échelle départementale dans les départements où Constances est en place ; une première analyse concerne Paris à la demande de la Mairie.

Aspects « environnement et développement durable »

Voir ci-dessus : « Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018 ».

Aspects « européens »

Constances fait partie de consortiums européens, notamment les consortiums LIFEPATH (Horizon 2020) et IDEAR consacrés à l'étude du vieillissement, qui réunissent des cohortes en population de plusieurs pays européens. Les travaux concernent essentiellement les déterminants sociaux et professionnels des inégalités de santé, et comportent une dimension comparative entre pays.

1. Exposé de synthèse

En 2018, l'IRDES poursuivra ses travaux dans le cadre d'un programme de recherche triennal 2017-2019.

Deux principaux axes de recherche structurent l'activité de l'Irdes qui s'inscrit dans des préoccupations d'actualité. **La performance de l'organisation des soins** constitue un premier axe qui rassemble les travaux visant à étudier les évolutions de l'offre de soins. **La santé, la protection sociale et l'accès aux soins** constituent un second axe dont l'objectif est d'éclairer les questionnements en matière de demande et de recours aux soins et à l'assurance santé.

Les thématiques explorées dans l'axe performance et organisation des soins sont les suivantes :

- **Analyse des conséquences de la territorialisation croissante** (au niveau régional) du pilotage et de la régulation de l'offre en matière d'allocation des ressources entre la ville et l'hôpital, de recours aux soins et de l'équité d'accès, de coordination des fournisseurs de soins et de parcours de soins des patients.
- **Évaluation de pratiques professionnelles de coordination des offreurs**, notamment en termes d'impact sur les parcours de soins des patients, et les conséquences des nouvelles configurations organisationnelles des offreurs de soins en matière de qualité, d'efficience et d'équité.
- **Analyse des impacts des modes de financement et de rémunération des offreurs** (aides à l'installation, hausse de la rémunération à l'acte, paiement à la performance, alternative à la rémunération à l'activité) en matière d'efficience productive (activité et productivité), allocative (volume et structure du recours et des dépenses, coût d'opportunité des soins hospitaliers) et de qualité des soins et services rendus.

Les thématiques explorées dans l'axe santé, protection sociale et accès aux soins sont les suivantes :

- **Santé publique, maladies chroniques et prévention** : de l'observation de l'état de santé et de ses déterminants aux résultats de soins à l'issue de la prise en charge.
- **Travail, santé et assurance** : mesurer les liens entre conditions de travail, état de santé, arrêts maladies, assurance des arrêts maladie, accidents du travail et maladies professionnelles.
- **L'Assurance maladie complémentaire** : évaluation de la généralisation de la complémentaire d'entreprise, quelles conséquences en termes de mutualisation des risques, quelle articulation entre les assurances maladie obligatoire et privée.
- **Le recours aux soins et aux services médico-sociaux** : mesurer l'influence de l'accessibilité géographique et financière sur les modalités de recours aux soins ou aux services médico-sociaux.

Dans le cadre de ce programme, en 2018 l'Irdes sera impliqué dans l'enrichissement et l'exploitation des outils suivants :

- La base Hygie 2005-2012 que nous envisageons de prolonger sur la période 2013-2015, d'élargir aux affiliés du RSI et de la CCMSA et de compléter de données plus détaillées sur la consommation de soins, dont celles du PMSI.
<http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnites-journalieres/actualites.html>
- La poursuite de l'appariement de l'enquête ESPS avec les données de consommation de soins de l'assurance maladie.
- L'exploitation de l'enquête PSCE 2017 appariée aux données du Sniiram-PMSI et des DADS.
- L'exploitation de l'enquête PHEDRE 2017.
- La préparation de l'enquête santé européenne par interview (EHIS) 2019.

OUTILS ET ENQUETES IRDES	Unité responsable	Observations
ESPS 2010-2014	GIP IRDES	Le panel ESPS a fait l'objet d'une ultime enquête en 2010. L'appariement du panel avec les données du Sniiram sera poursuivi jusqu'aux données de consommations de soins de l'année 2016 qui seront transmises à l'Irdes par la Cnamts à l'automne 2017.
Hygie 2005-2015	GIP IRDES – DREES – CNAMTS - RSI - CCMSA	Appariement données Cnav - Cnamts 2005-2015.
PSCE 2017	DREES – GIP IRDES	Enquête entreprises et salariés appariée avec les DADS et le SNDS
PHEDRE 2017	GIP IRDES - DREES	Enquête auprès des bénéficiaires de la PCH appariée avec les données des MDPH et des conseils départementaux.
EHIS 2019	DREES – GIP IRDES	Enquête santé européenne en population générale, appariée avec les données du SNDS et celles de la DGFIP

De façon plus générale les travaux de l'IRDES continueront à s'appuyer sur les sources administratives suivantes :

Les bases administratives mobilisées par l'Irdes	Unité responsable	Observations
EGB	CNAMTS	Echantillon généraliste de bénéficiaires – base de sondage de l'ESPS
SNIIR-AM	CNAMTS	Données appariées avec l'enquête ESPS – données mobilisées pour la base Hygie, données mobilisées pour l'évaluation des ENMR.
PMSI	ATIH	Données appariées avec l'enquête ESPS – Travaux sur les parcours hospitaliers
ENCC	ATIH	Travaux sur les parcours hospitaliers
RIM-P, RAPSY, FINISS, Enquête Etablissements sociaux	ATIH, DREES	Projets de recherche « psychiatrie »
Données de carrière	CNAV	Mobilisées pour la base Hygie

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête Phedre

L'enquête Phedre (Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la durée et Reste à charge) a pour objectif d'évaluer la prestation de compensation du handicap (PCH) en déterminant le nombre de plans de compensation réellement mis en place par les bénéficiaires et estimer le reste à charge pour les bénéficiaires. Cette enquête est une co-maîtrise d'ouvrage Drees-Irdes, avec un financement de la CNSA. Une trentaine de départements seront sélectionnés. Un échantillon de 9 000 personnes sera tiré pour réaliser 4 500 entretiens en face à face. Elle mobilisera trois sources de données : les informations présentes dans les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), celles issues des conseils départementaux (CD) et auprès des bénéficiaires eux-mêmes.

- Les données de paiement au titre de la PCH seront récupérées dans les conseils départementaux (extractions des paiements entre 2012 et 2016)
- Les bénéficiaires interrogés en face à face seront questionnés sur :
 - Les difficultés rencontrées ou non lors de la mise en place du plan
 - Les raisons de l'abandon (même partiel) de celui-ci
 - Les informations nécessaires au calcul du reste à charge (prise en charge complémentaire santé, caisse de retraite, anah...)
 - La situation fonctionnelle, restriction d'activité...
 - Le recours à l'aide humaine y compris celle qui n'est pas financée au titre de la PCH aide-ménagère, aide à la parentalité
 - L'organisation de l'aide humaine au quotidien, incluant le sanitaire et paramédical
 - L'usage de l'ensemble des aides techniques et des aménagements du logement
- Les données MDPH compléteront celles du face à face en fournissant des informations administratives (critère d'éligibilité à la PCH, montants des devis de la PCH, autres accords de la MDPH, financement du fonds de compensation...) sur les bénéficiaires de la PCH.

L'année 2017 est consacrée à la préparation de l'enquête en face à face et à la récupération des données issues des conseils départementaux. L'interrogation des personnes aura lieu en 2018, complétée par la récupération de données administratives dans les MDPH.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

RaS

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

RaS

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

RaS

3. Aspects particuliers du programme 2018

Quatre aspects, transversaux à vos projets 2018, seront isolés dans cette partie afin de faire le point sur les avancées et les projets en matière de données régionales et locales, de données sur l'environnement et le développement durable, d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons européennes.

3.1 Aspects « Territoires »

RàS

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RàS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Soins primaires. Quel impact du regroupement et de la coopération pluri-professionnelle ?

Les politiques de soutien au regroupement et à la coopération pluri-professionnelle se poursuivent avec la pérennisation des financements collectifs (suite des ENMR) dans le cadre du **règlement arbitral dit « Fragonard »**, qui concerne le financement des structures pluri-professionnelles de proximité (maisons et pôles de santé), et le financement du protocole de **coopération généralistes–infirmières ASALEE**, par le Collège des financeurs. Dans ce cadre nous poursuivons les recherches sur l'intégration/collaboration pluri-professionnelle (organisation, RH), à l'aide d'une approche pluridisciplinaire avec :

- des recherches qualitatives afin de mieux comprendre les interactions entre les professionnels et les dynamiques professionnelles, notamment autour de la paire MG-IDE, et leurs potentiels impacts ;
- des recherches quantitatives au niveau des structures (micro), avec l'évaluation des MSP sous le règlement arbitral et d'Asalée-Daphnée, et de leur impact selon la nature des organisations et des interactions pluri-professionnelles (activité / productivité, recours / dépenses, qualité des données AM).

En outre, nous compléterons et approfondirons ces travaux afin d'analyser les impacts en matière de trajectoires de soins (ci-infra, Pasoah), de qualité des soins et services rendus, à partir de données AM (processus) appariées à celles des dossiers médicaux (résultats intermédiaires et finaux), et de satisfaction des assurés/patients (PSPC).

Soins primaires & médicaments. Les parcours de soins des patients suivis dans les structures de groupe pluri-professionnelles sont-ils plus efficaces ? Nous démarrons l'exploration des **parcours des patients dans le système de soins ambulatoires et hospitaliers (Pasoah)** selon deux axes :

- Méthodologique (trajectoire, temporalité et articulation entre les épisodes) ;
- Analyse des déterminants, dont l'intégration *i.e.* en matière de qualité et d'efficacité comparée des parcours, selon les organisations de prise en charge (regroupée ou non), notamment en matière de prescription des statines et d'antidiabétiques, de polymédication.

Évaluation des expérimentations PAERPA (Amélioration de la coordination des soins pour les personnes âgées). Quel impact des pilotes Paerpa sur le coût et la qualité des prises en charge des personnes âgées ?

L'absence de prise en charge coordonnée de personnes âgées fragiles portant le plus grand risque de perdre leur autonomie est identifiée comme un problème majeur du système de

santé. Inscrite dans le cadre de la loi (article 48 PLFSS 2013), la démarche PAERPA teste un processus de réorganisation des parcours de soins à l'échelon d'un territoire défini. L'objectif général des expérimentations est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et l'efficacité de leur prise en charge, dans une logique de parcours de soins.

L'évaluation des expérimentations PAERPA confiée à l'Irdes vise à porter un jugement global sur les résultats de projets très différents, en tenant compte de leurs spécificités, au regard des objectifs de PAERPA, au moyen de critères communs.

De nombreux travaux de recherche ont été initiés (recours aux urgences non suivis d'hospitalisation, réadmissions à 30 jours après une hospitalisation pour insuffisance cardiaque, investissement méthodologique sur la construction de territoires témoins...) ou restent à développer dans le cadre des évaluations PAERPA.

Qualité et efficacité de la prise en charge d'Accidents vasculaires cérébraux. Les évolutions récentes de l'offre ont-elles amélioré la prise en charge des AVC ?

Avec une prévalence de 1,6 % de la population adulte et près de 800 000 cas avec un antécédent, les AVC constituent une cause très importante de mortalité et d'invalidité. L'efficacité des soins, qui ont pour objectif à la fois de diminuer l'incidence des AVC (prévention primaire), d'augmenter les chances de récupération des victimes (meilleure prise en charge en phases aiguë et post-aiguë) et d'éviter les récurrences (prévention secondaire), dépend en partie de la capacité du système de santé à fournir le bon soin au bon moment. Plusieurs modules du projet PaSoV-AVC relèvent du point de vue de l'offre de soins :

- Construction d'une typologie d'offre de soins spécifique neurovasculaire : la perspective d'analyse comparative territoriale requiert la mise en regard des parcours de soins avec l'offre locale disponible pour assurer une prise en charge optimale des AVC.
- Construction de réseaux de soins « informels » à partir des flux de patients : en se fondant sur les flux existants de patients à partir de données empiriques issues des données administratives de santé, il s'agit d'identifier ces réseaux et de mesurer la qualité des soins qu'ils produisent et les ressources utilisées
- Estimer l'impact du développement de l'offre de soins spécifique AVC (plan AVC 2010-2014) sur la qualité de la prise en charge au fil du temps et en gardant une perspective spatiale.

Évaluation des expérimentations sur la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique (IRC). Quelle organisation des soins pour améliorer la prise en charge des patients, de la pré-suppléance à l'accès à la greffe ?

L'insuffisance rénale chronique est une maladie grave à forts enjeux de santé publique du fait de sa mortalité élevée (8,6 %), du nombre de patients concernés (75 000 personnes en traitement de suppléance) et du nombre important de dialyses en urgences évitables (30 %). L'IRC présente également des enjeux en termes d'accès aux soins, avec d'importantes disparités constatées en termes de prise en charge en dialyse et d'accès à la greffe, ainsi que des enjeux économiques avec des dépenses atteignant 3,8 Md d'Euros en 2013. Les travaux médico-économiques de la HAS ont permis d'identifier les stratégies les plus efficaces dans la prise en charge des insuffisances rénales chroniques au stade de suppléance. L'article 43 de la LFSS pour 2014, permet d'expérimenter des parcours de soins dans le domaine de l'IRC, dans le cadre de nouvelles organisations destinées à améliorer la prise en charge et l'autonomie des patients aux stades de pré-suppléance (III b et IV) et de suppléance.

L'Irdes est en charge de l'évaluation de ces expérimentations.

3.4 Aspects « européens »

Enquête EHIS2019

L'enquête *European Health Interview Survey* (EHIS) est une enquête de la commission européenne régit par un règlement européen. C'est une enquête par interview généraliste sur les questions de santé de la population vivant en ménage ordinaire. La troisième vague, ainsi que les vagues suivantes otus les six ans, sera réalisée en 2019 en collaboration par la Drees et le GIP-Irdes. Le règlement européen impose qu'au moins 11 300 individus soit enquêtés en métropole. Un volet DROM, facultatif au niveau européen, sera réalisé en France pour pallier au manque d'information statistique dans les DROM. Il prévoit d'enquêter 1 500 individus par départements afin d'être représentatif dans chacun. Il sera réalisé par l'Insee alors que le volet métropole le sera par une société d'enquête privée. L'enquête EHIS aborde l'état de santé, les habitudes de vie et les facteurs de risque, l'accès aux soins et le soutien social. Elle recueille également un bloc d'informations sociodémographiques standardisé dans les enquêtes européennes. Pour la France, nous recueillons en plus un module sur la complémentaire santé inspiré de celui proposé dans l'enquête SRCV qui désormais propose un module sur la santé tous les trois ans. Le volet DROM sera administré par enquêteur en face-à-face. Le choix du protocole n'est pas encore acté pour le volet métropole. L'enquête ESPS sera appariée avec les données du SNDS. Il est également envisagé qu'elle le soit avec des données de carrières et qu'elle soit géolocalisée et enrichie avec des données de contexte.

En 2018, il est prévu de poursuivre la préparation de cette enquête en validant et testant l'ensemble du protocole, en passant devant les différentes instances d'autorisation et de labellisation, en contractant avec une société d'enquête privée pour la réalisation du terrain du volet métropole. Le terrain est prévu en une vague de juillet à décembre 2019 dans les DROM et en deux vagues, mars-juillet et septembre-décembre, en métropole.

4. Opérations répétitives

En 2018, le GIP-l'Irdes :

- Finalisera l'appariement du panel ESPS avec les données de consommation de soins de l'assurance maladie (années 2015 et 2016) ;
- Préparera la troisième vague de l'enquête santé européenne par interview (EHIS) dont le terrain sera réalisé en 2019.
- Poursuivra l'enrichissement de la base Hygie qui sera prolongée sur la période 2013-2015, élargie aux affiliés du RSI et de la CCMSA et aux données du PMSI.
- Exploitera les données de la troisième vague de l'enquête PSCE sur la protection sociale dans les entreprises dont le terrain a été réalisé en 2017.

ESPS : appariement avec les données de consommation de soins 2015-2016

L'Enquête santé et protection sociale (ESPS) qui avait été mise en place par l'Irdes en 1988 a été réalisée pour la dernière fois en 2014, année où elle a été le support de l'enquête européenne par interview (EHIS). Nous poursuivons l'appariement de l'enquête aux données de consommation de soins jusqu'aux consommations de l'année 2016 qui nous seront transmises par la Cnamts à l'automne 2017 et seront appariées au panel ESPS courant 2018.

Hygie : Base de données sur les arrêts de travail.

Suite à un appel d'offres émis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) en 2005, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), a été chargé de la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des établissements qui les emploient.

Afin de pouvoir mener à bien ce travail de recherche, l'Irdes a construit une base de données contenant les informations nécessaires à la fois sur les arrêts de travail et les consommations de soins y étant associées, sur le contexte individuel et professionnel du salarié ainsi que sur quelques caractéristiques des établissements qui les emploient.

A ce jour, la base Hygie est disponible pour la période 2005-2012. Il a été décidé de poursuivre l'échantillon en ajoutant les années 2013 à 2015.

Par ailleurs, le comité d'exploitation de la base constitué de la Cnav, de la Cnamts, de la Drees et de l'Irdes, a, à l'occasion de la séance de janvier 2016, pris la décision d'élargir les travaux de recherche au champ santé-travail, d'élargir le champ de la base Hygie aux affiliés du RSI et de la CCMSA et à de nouvelles données, en particulier celles du PMSI. Le RSI et la CCMSA ont ainsi rejoint le comité d'exploitation. L'élargissement de la base Hygie est programmé courant 2018.

Elle sera alors constituée de plus d'un million d'individus et de 250 000 établissements. Elle fait l'objet de nombreux projets de recherche.

(<http://www.irdes.fr/recherche/partenerariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnitees-journalieres/recherches-en-cours.html> et <http://www.irdes.fr/recherche/partenerariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnitees-journalieres/bibliographie.html>).

Une réflexion va être conduite pour mettre son accès en conformité avec le référentiel de sécurité du SNDS.

PSCE 2017 : La troisième vague de l'enquête sur la Protection sociale complémentaire d'entreprise.

En 2017, l'Irdes a conduit pour la troisième fois l'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise.

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017 est une enquête couplée établissements - salariés, co-réalisée par la DREES et l'IRDES, sous le pilotage de la DREES. Réalisée après la Généralisation de la complémentaire santé collective prévue par l'article 1 de la Loi de sécurisation de l'emploi, elle comprend trois objectifs :

- Décrire le nouveau paysage de la couverture complémentaire santé collective après la mise en œuvre de la loi de sécurisation de l'emploi ;
- Évaluer les changements que la loi de sécurisation de l'emploi va générer pour les salariés ;
- Pouvoir répondre à des questions de recherche sur la thématique de la complémentaire santé à l'aide d'appariements avec les données de salaires (DADS-Insee) et les données de consommations de soins (SNIIR-AM-CNAMTS).

L'enquête s'adresse à tous les établissements employeurs de droit privé, y compris ceux des départements d'outre-mer, et à l'ensemble des salariés des établissements employant plus d'une personne, ainsi qu'aux anciens salariés partis depuis moins d'un an.

Le volet établissement permet de recueillir les caractéristiques des couvertures santé offertes par les employeurs aux salariés. Sont ainsi collectés des informations sur les niveaux de garanties, sur les coûts pour le salarié, sur la part prise en charge par l'employeur. L'enquête recueille également des informations sur la prévoyance santé et la couverture du délai de carence de trois jours laissé par l'Assurance maladie. Au moins 4 000 établissements répondants sont visés.

Le questionnaire salarié permet de recueillir les caractéristiques socio-économiques et d'état de santé des salariés ainsi que des données sur leurs choix par rapport à la complémentaire d'entreprise : dispense d'adhésion, souscriptions d'options ou de sur-complémentaire, couverture avant la généralisation et évolution suite à la généralisation. En termes de nombre de répondants, les effectifs visés sont de 4 800 salariés ou anciens salariés est visé parmi les établissements répondants et 1 600 parmi les établissements non-répondants.

Cette enquête sera appariée aux données DADS de l'INSEE ainsi qu'aux données de consommations de soins issues du SNDS.

L'année 2018 sera consacrée aux travaux d'évaluation de la généralisation de la couverture complémentaire d'entreprise.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Il s'agit de rendre compte des actions que vous mènerez en 2018 afin de :

- mobiliser davantage les sources administratives et alléger si possible les enquêtes existantes ;
- dématérialiser la collecte des informations.

Les appariements de l'enquête PSCE 2017 ont contribué à alléger très significativement l'investissement demandé aux entreprises dans le cadre cette enquête. Ainsi, l'appariement avec les DADS a permis de récupérer les données de contexte (taille, secteur, composition salariale, CA, etc.) sans avoir à les demander et a donc permis de concentrer le recueil sur les données d'intérêt de l'enquête qu'étaient les questions de protection sociale. Par ailleurs, la collecte des garanties de complémentaire santé par envoi du relevé de garanties plutôt que par collecte directe au téléphone a permis d'alléger l'investissement demandé aux entreprises par rapport à la vague précédente de l'enquête en 2013.

SSMSI – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Ministère de l'Intérieur

1. Exposé de synthèse

Le SSMSI a été créé, au sein du ministère de l'intérieur, en septembre 2014.

Le programme statistique du SSMSI s'articule autour de :

- La publication mensuelle de 9 indicateurs sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, depuis octobre 2015 ;
- La publication annuelle d'un rapport d'enquête relatif à l'enquête « Cadre de vie et sécurité », qui retrace de façon systématique la richesse de l'enquête, depuis décembre 2016 ;
- La réalisation d'un « premier bilan statistique annuel sur l'insécurité et la délinquance », publié chaque année en janvier depuis 2017, qui s'appuie essentiellement sur les données de délinquance enregistrée en les mettant en perspective avec des données de victimation déclarée ;
- La fabrication, à l'attention de chercheurs, de fichiers détaillés issus des procédures dressées par les forces de sécurité. Deux ont été construits en 2016 (l'un sur les victimes, l'autre sur la localisation des infractions), deux nouveaux le seront d'ici la fin de l'année 2017 (un sur les personnes mises en cause, l'autre sur le détail des infractions de crimes et délits).
- La réponse aux questionnaires internationaux annuels de l'ONUDC et d'Eurostat (questionnaires en partie communs) dans le domaine de la délinquance et de la victimation.

Mis à part les fichiers réservés aux chercheurs et les données internationales, tous ces travaux sont disponibles sur le site internet du SSMSI, *InterStats* (<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/>)

En 2018, ces divers produits devraient évoluer de la façon suivante :

- La gamme des indicateurs conjoncturels seront élargis –sous réserve de l'aboutissement des travaux méthodologiques en cours-, au-delà des 9 indicateurs déjà présents, pour intégrer des données sur les escroqueries, les violences sexuelles, les destructions et dégradations volontaires et les vols avec armes à feu. Pour des raisons de robustesse et de pertinence, ces nouveaux indicateurs devraient être diffusés sur une base trimestrielle, sous la forme d'une note de conjoncture à la forme renouvelée.
- Le « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité » et le « Premier bilan statistique » seront enrichis pour tenir compte des évolutions des sources disponibles et de l'avancée des travaux d'exploration des sources administratives.
- Les bases de données pour les chercheurs seront produites selon les principes mis en place en 2016 et 2017 : en fonction des remontées des premiers utilisateurs et des demandes exprimées, chacune des 4 bases thématiques pourra être reproduite annuellement et, sous réserve de faisabilité et de respect du secret statistique, élargi à de nouvelles variables.

La production des indicateurs internationaux est profondément renouvelée, depuis 2017, à l'occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature internationale ICCS. 2018 sera la première année où, vraisemblablement, la France pourra se conformer largement aux demandes de l'ONU et d'Eurostat dans ce cadre renouvelé

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Avec l'Insee et l'Ondrp, le SSMSI va poursuivre le travail d'évolution du dispositif et du questionnaire de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ».

Concernant le questionnaire, le travail animé par le SSSMSI en 2016-2017 sur des domaines jusqu'ici peu couverts de délinquance économique (fraudes, escroquerie, corruption) va se traduire par un nouveau module du questionnaire pour les années 2018 et 2019. A la même date, de nouvelles questions relatives aux infractions à caractère discriminatoire seront introduites dans le questionnaire, et –pour ne pas allonger le questionnement- certains thèmes seront, au moins provisoirement, abandonnés ou abordés de façon plus succincte.

Par ailleurs, le SSMSI sera associé étroitement aux réflexions méthodologiques engagées par l'Insee sur l'évolution du dispositif global de l'enquête CVS, réflexions demandées par le CNIS pour adapter CVS à la double attente de données conjoncturelles et structurelles, dans un contexte de tension sur les moyens d'enquête du SSP.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Concernant les crimes et les délits, l'année 2018 devrait être celle de la mise en place d'un dispositif pérenne de géolocalisation des adresses de commission de crimes et de délits, en relation avec l'Insee, permettant notamment d'établir des indicateurs sur les IRIS et les QPV. Ces travaux permettront d'enrichir les études du SSMSI et ses collaborations, notamment, avec le CGET.

Par ailleurs, le SSMSI va poursuivre l'analyse approfondie des apports statistiques potentiels de source administratives sur l'insécurité et la délinquance qui jusqu'à présent ne faisaient pas l'objet d'exploitations statistiques systématiques: comptabilité des contraventions, suivi des interventions sur le terrain de la police et de la gendarmerie, analyse des déclarations d'usagers ne donnant pas lieu à plaintes (les « mains courantes »), des conséquences et suites des enquêtes menées par la police et la gendarmerie (personnes mises en causes, élucidation, information des parquets). Le SSMSI entamera également l'examen des apports potentiels des fichiers TAJ (traitement des antécédents judiciaires), FOves (Fichier et des objets volés et signalés) et de l'alimentation par les forces de sécurité du système CASSIOPEE du ministère de la justice. Ce travail s'étalera sur plusieurs années.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Les travaux d'étude se poursuivront, en fonction des possibilités ouvertes par les travaux d'expertise sur les sources, et des demandes adressées aux SSMSI par les administrations, et notamment celles du ministère de l'intérieur. Elles donneront lieu à publications sur *InterStats*.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Les travaux d'étude se poursuivront, en fonction des possibilités ouvertes par les travaux d'expertise sur les sources, et des demandes adressées aux SSMSI par les administrations, et notamment celles du ministère de l'intérieur. Elles donneront lieu à publications sur *InterStats*.

3. Aspects particuliers du programme 2018

Aspects « Territoires »

Les données administratives traitées par le SSMSIS sont localisées à la commune et, de plus en plus, à l'IRIS ou au QPV, suite aux travaux menés avec l'Insee.

Ceci permet au SSMSI de mener des analyses territoriales sur la répartition de la délinquance et sur les taux de victimation enregistrée pour 1000 habitants, et de les cartographier dans ses publications.

Une base de données est désormais disponible pour les chercheurs.

Aspects « Environnement et développement durable »

Le SSMSI sera responsable de la production de 12 des nouveaux indicateurs liés aux ODD 2030, notamment ceux qui se rapportent à l'objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Figurent notamment des indicateurs sur les violences physiques et sexuelles, les homicides, les discriminations et la corruption.

Aspects « européens »

Bien que le domaine de la sécurité intérieure ne fasse pas partie des statistiques soumises à règlement, ni même à gentlemen agreement, le SSMSI répondra comme chaque année à la collecte conjointe ONU-Eurostat sur la criminalité et la justice pénale.

Avec l'Insee, la SDSE et l'Ondrp, le SSMSI a engagé des travaux importants autour de la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS. Cette nomenclature doit à moyen terme devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale. Son utilisation systématique facilitera les mises en perspective avec les statistiques du ministère de la justice.

En 2018, la nouvelle nomenclature nationale de diffusion d'informations sur l'insécurité, la délinquance et les statistiques pénales ; dérivée de l'ICCS, sera officialisée après avoir été présentée en CNIS, et des premiers chiffres seront diffusés selon sa logique, notamment en réponse au questionnaire international ONU-Eurostat.

**SDSE – Sous Direction de la Statistique et des Études.
Ministère de la Justice -**

1. Exposé de synthèse

Du côté de la production statistique, le système justice est en pleine refondation. Les réflexions sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer début 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice. Après avoir connu quelques difficultés en 2016 et 2017, il est relancé et reste donc un chantier prioritaire pour 2018. En parallèle, seront poursuivis des travaux réguliers de refonte visant à améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sur les domaines civils.

Du côté de la diffusion, on vise à accroître le volume des données mises à disposition dans un format réutilisable.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

A ce jour, le programme d'enquête n'est pas encore complètement arrêté, il ne le sera qu'à l'automne 2017 lors de la réunion annuelle de la structure de concertation interne au ministère, le Conseil de la statistique et des études (CSE). Néanmoins, sur les bases du programme de travail adopté par le CSE en 2016, la SDSE a commencé à travailler, depuis l'été 2017, sur un projet d'enquête dont la réalisation est programmée en 2018 pour une étude des décisions en matière d'adoption (actualisation avec possible élargissement du champ de l'étude réalisée en 2009 sur la base de données collectées en 2007). Par ailleurs, si les moyens le permettent, il n'est pas exclu de donner suite, en 2018, à une demande d'enquête sur le coût des expertises judiciaires pour actualiser les résultats de l'étude réalisée en 2003. Enfin, une enquête sur un thème à valider par le CSE 2017 sera réalisée en population générale ou en population ciblée dans le cadre du marché de sous-traitance qui prévoit la réalisation d'une enquête de ce type chaque année.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Le chantier majeur à moyen terme reste celui de la mise en place d'un système d'information décisionnel (SID) dans le cadre d'un projet inter directionnel du ministère, lancé début 2013 par le Secrétariat général du ministère avec une maîtrise d'ouvrage transversale assurée par la SDSE. La cible est large puisqu'il s'agit de disposer à terme d'un véritable système d'information décisionnel en aval des multiples applications de gestion sur les domaines pénal, pénitentiaire, mineur et civil.

La mise en place du système d'information décisionnel concerne d'abord un socle pénal. Une première version reprenant les données de *Cassiopée* a été livrée en plusieurs lots successifs jusqu'en juin 2015, et continue à être enrichie. Elle a permis, au-delà de l'approche classique transversale en « affaires » des traditionnels « cadres du parquet », de construire une statistique en « auteur ». L'année 2017 a été consacrée à l'intégration des données d'une deuxième source (APPI), qui décrit l'aménagement et la mise à exécution des peines ; rapprochée avec *Cassiopée*, cette source permet de constituer un premier maillon de la filière pénale. Une expérimentation de rapprochement des deux sources sur données nominatives a par ailleurs été réalisée en lien avec la sous-direction de

l'informatique du ministère, qui a procédé au cryptage des données identifiantes ; L'année 2018 devrait permettre d'amorcer le développement de nouveaux indicateurs permis par l'ajout de la source *APPI*, de pérenniser les travaux réalisés dans le cadre de l'expérimentation de rapprochement entre *APPI* et *Cassiopée*, et enfin d'initialiser l'ajout d'une troisième source (*Genesis*) portant sur le suivi des personnes Ecrouées.

Un des apports de ce projet est de permettre une meilleure articulation entre les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée. Dans cette optique, on continuera à travailler en liaison étroite avec le service statistique ministériel sur la sécurité intérieure (SSM-SI).

En ce qui concerne le domaine civil, il existe déjà une sorte d'entrepôt de données avec le Répertoire Général Civil (RGC) alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval qui permet de suivre la vie des affaires. Sans modifier les principes de collecte, ces évolutions permettent de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (notamment de stock et de durée d'affaires en cours). Ces traitements permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées. Par ailleurs, en 2018, la SDSE participera aux groupes de travail associés au grand projet de refonte à moyen terme des chaînes civiles (projet PORTALIS).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Au-delà de la simple mise à disposition de fichiers et de tableaux, la SDSE réalise de nombreux travaux de **diffusion** (Chiffre-clés, Références Statistiques Justice, collection Infostat, rapports d'étude, contributions à différents observatoires,...). Ces dispositifs continuent à évoluer dans l'objectif d'organiser une offre de diffusion structurée autour de quatre niveaux :

- Internet pour des chiffres-clés, des publications, des tableaux et des définitions à destination de tous les publics (grand public et médias ; public spécialisé : parlementaires, professionnels du droit, chercheurs, ...) ; portage de tout ou partie des outils de présentation d'indicateurs chiffrés développés sur intranet.
- Intranet pour les publics du ministère avec des tableaux détaillés en visant à une mise à disposition rapide, parfois avec des données provisoires ;
- Bases de données documentées avec droits d'accès différenciés en interne au ministère ;
- Réponses à la demande, que l'on souhaiterait voir diminuer par recours aux données en ligne sur l'Internet comme sur l'Intranet.

On développera par ailleurs l'accès des chercheurs aux données via un dispositif sécurisé de la statistique publique (la convention avec le centre d'accès sécurisé aux données, CASD, a été renouvelée en 2017). Des données sur les Conseils de prud'hommes, les PACS sont d'ores et déjà accessibles.

La nouvelle publication annuelle de type annuaire (Références Statistiques Justice), d'un format similaire à de nombreuses publications statistiques (une page de commentaire en vis-à-vis d'une page de tableaux et graphiques), est, depuis 2017, produite chaque fin d'année N sur les données relatives à l'année (N-1).

Plusieurs orientations sont envisagées pour les travaux d'études. Les chantiers prioritaires porteront encore sur l'exploitation des données rassemblées dans le système d'information décisionnel pénal. La mise en place depuis fin 2016 de l'observatoire de la récidive et de la désistance relance les besoins d'études sur le thème de la récidive. Les travaux d'évaluation de la réforme pénale de 2014 seront poursuivis, comme ceux réalisés dans le cadre de la comparaison des statistiques sécurité/justice avec l'analyse de plusieurs contentieux. Un effort particulier portera également sur la mise en place de suivi de cohortes; en particulier, il faudra envisager une prolongation du panel des mineurs, qui existait depuis l'an 2000 mais a

été interrompu du fait de changements intervenus dans les systèmes d'information, qu'il s'agira de compenser. L'enquête en population générale sur les connaissances et représentations des français sur la prison qui sera réalisée en sous-traitance à l'automne 2017, sera exploitée en 2018 avec une mesure de l'évolution depuis la précédente enquête (2009).

Concernant le domaine civil, plusieurs travaux d'études sont prévus, en particulier sur le thème des mesures de protection prononcées dans le cadre de violences conjugales d'une part et sur les contentieux sociaux d'autre part, sur la base d'échantillons de décisions collectés et exploités en 2017.

Des sujets d'évaluation entamés en 2017, comme les conséquences de l'évolution démographique sur l'évolution des contentieux (projection de populations de justiciables) ou l'impact d'une modification du plafond de ressources pour l'attribution de l'aide juridictionnelle, seront également poursuivis en 2018. On finalisera également les travaux engagés en 2017 sur les délais de traitement des affaires pénales et la durée des affaires civiles.

D'autres sujets d'étude pourraient être abordés en partenariat avec le CESDIP, Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (constitution de séries longues Justice) ou avec d'autres laboratoires ou équipes de recherche notamment pour examiner les parcours des professionnels de Justice (magistrats et greffiers) ou dans le cadre d'une enquête franco-allemande de punitivité comparée.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Le projet de loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle modifie notamment le cadre des divorces par consentement mutuel, qui ne passeront plus devant la Justice mais feront l'objet de l'enregistrement d'une convention devant notaire. Il conviendra donc de faire aboutir les efforts entamés en 2017 pour rebâtir un système de remontée statistique permettant de continuer à dénombrer et décrire l'ensemble des divorces et non pas seulement ceux qui resteraient prononcés par le juge. Le dispositif de collecte des données sur les PACS devra également être adapté en partenariat avec l'Insee. Parmi les autres modifications à prendre en compte dans les besoins d'évaluation, on citera la tentative préalable de médiation obligatoire.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions (36 Cours d'Appel, 164 tribunaux de grande instance, 307 tribunaux d'instance et de police, 210 Conseils de Prud'hommes, 136 tribunaux de commerce) ; des statistiques par juridiction et par département sont régulièrement mises en en ligne sur le site du ministère.

On pourrait sans doute aller plus loin, par exemple sur l'accessibilité des populations aux juridictions, Par ailleurs, il conviendra de répondre aux besoins de projections sur l'évolution des contentieux, qui impacte directement l'activité des juridictions.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Concourent à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales, usagers des maisons de justice du droit, parents séparés et résidence des enfants, usagers des services d'accueil des juridictions. Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille ou de l'accès à la justice.

En termes d'études, la SDSE apporte une contribution ponctuelle aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs, mais l'offre mériterait d'être étoffée. Il y a là un chantier méthodologique conséquent pour développer une approche plus quantitative sur le fonctionnement de la justice et sur l'impact des nombreuses lois visant à améliorer ce fonctionnement. A terme, la possibilité de suivre des cohortes le long de la filière pénale devrait enrichir les études d'évaluation.

3.4 Aspects « européens »

Le Conseil de l'Europe a créé une commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) dont une des tâches est l'élaboration et l'exploitation d'un questionnaire sur la justice adressé aux pays membres : données statistiques et informations sur l'organisation et la procédure judiciaire. La SDSE est responsable de la réponse au questionnaire. La prochaine réponse sur les données 2016 sera publiée par la CEPEJ à l'automne 2018. Cette approche est assez frustrante, le domaine des comparaisons internationales reste encore un domaine peu défriché sur la justice. La SDSE réponds par ailleurs régulièrement aux questionnaires d'Eurostat, en coordination avec le SSM-Sécurité intérieure.

En lien avec l'Insee, le SSM Sécurité intérieure, la direction des affaires criminelles et des grâces et l'ONDRP, l'année 2018 sera par ailleurs consacrée à la poursuite de l'implémentation de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) dans les productions du champ pénal.

4. Opérations répétitives

Rappelons un important travail permanent de diffusion en termes de publications :

- **Chiffres-clés** : synthèse chiffrée sans commentaire. Publication présente sur internet et fascicule papier, publication en octobre n+1 sur les données de l'année n.
- **Références statistiques justice** : publication se substituant à l'ancien **Annuaire statistique**. L'**annuaire statistique** était publié sur support « papier » avec des séries chronologiques sur 5 ans; la dernière édition papier était celle de 2011-2012 publiée début juillet 2012, suivie par une mise à jour progressive des principaux tableaux sur internet. **Références statistiques justice** se présente dans sa version papier sous la forme de fiches d'une double page. Un commentaire synthétique accompagne une page de tableaux et graphiques, donnant en général les résultats sur cinq années. A côté de l'ouvrage, téléchargeable sur internet, sont mis à disposition l'ensemble des tableaux et graphiques sous un format exportable dans un tableur. Les données mises en ligne sont plus riches, en comportant plus de détails, ou en ayant une plus grande profondeur historique.
- **Infostat Justice**, publication de 4 à 8 pages permettant de vulgariser les résultats des études. Ont été publiés récemment les *Infostats Justice* suivants :
 - 143. 680 000 majeurs sous protection judiciaire fin 2014

- 144. En 2013, neuf prestations compensatoires sur dix sous forme de capital
 - 145. La délinquance des jeunes évolue avec l'âge, la réponse pénale aussi
 - 146. La détention provisoire des personnes jugées en 2014
 - 147. Justice des mineurs : les mesures alternatives renforcent la réponse pénale et les peines, dont la prison ferme, ne font pas exception
 - 148. L'activité des conciliateurs de justice en 2015
 - 149. Un traitement judiciaire différent entre hommes et femmes délinquants
 - 150. Le traitement judiciaire des infractions liées aux stupéfiants en 2015
 - 151. Une approche individualisée de la multi condamnation
 - 152. L'activité des maisons de justice et du droit et des antennes de justice en 2015
- **Publications récurrentes :**
 - Contribution du ministère de la Justice au bilan de l'Observatoire de la sécurité routière.
 - Contribution du ministère de la Justice au rapport annuel de l'ONDRP.
 - Rapport d'activité annuel des Maisons de Justice et du Droit.
 - Les condamnations prononcées : synthèse et compilation de tableaux sur une année de condamnations.
 - Contribution aux publications INSEE (Tableaux de l'Economie Française, France portrait social, annuaire statistique de la France) et aux Tableaux Économiques régionaux.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le ministère de la Justice.

MSA - Mutualité sociale agricole.
Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques

1. Exposé de synthèse

La direction des Statistiques, des Études et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salariés et salariés dans le champ de couverture du régime agricole.

Aussi, la CCMSA se positionne dans une démarche volontariste d'accroissement des analyses relatives aux populations agricoles. Il s'agit de répondre aux demandes toujours plus nombreuses des acteurs du monde agricole, professionnels ou institutionnels, avec l'objectif de nourrir la réflexion sur la protection sociale et l'emploi agricole. L'objectif est de conforter ce rôle d'expert de référence et de donner encore davantage de visibilité aux travaux réalisés. La CCMSA a opté pour une démarche de diffusion orientée clients, en proposant plusieurs formats de publication et supports de diffusion adaptés aux destinataires.

Du fait de la richesse et de l'étendue des données disponibles, mais aussi du nombre de champs couverts, des nombreuses conventions d'échange de données statistiques sont établies avec les différents acteurs de la statistique publique, les instituts de recherche et les partenaires sociaux. L'objectif est d'accroître encore le nombre d'échanges tout en formalisant systématiquement la diffusion des données à destination des partenaires ou des tutelles par la signature de conventions.

En 2013, l'Autorité de la statistique publique a labellisé comme statistique publique les statistiques produites par la MSA dans les domaines suivants :

- Statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés agricoles
- Statistiques des bénéficiaires de prestations familiales
- Statistiques des bénéficiaires de pensions salariés et non-salariés agricoles
- Statistiques d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles.

L'ASP reconnaît ainsi la qualité et la pertinence des données produites, et leur contribution unique à la connaissance des populations agricoles, actives ou retraitées, non salariées ou salariées agricoles.

Les actions de la DSEF en 2018 se poursuivent en cohérence avec la labellisation. L'objectif est de maintenir les conditions de cette labellisation pour garantir son renouvellement en 2018, et éventuellement permettre son élargissement aux domaines non encore labellisés. Ceci passe par un renforcement de la maîtrise de la qualité dans les processus de production des données statistiques.

Comme les autres producteurs et diffuseurs de données publiques, la CCMSA voit son environnement institutionnel changer avec l'ouverture des données publiques (open data). Avec la volonté de s'inscrire dans ce mouvement de manière active, la DSEF porte à moyen terme le projet d'accroître l'offre de données statistiques disponibles sur Internet, notamment en créant sur un site dédié, intuitif et le plus ouvert possible, avec des formats de données directement exportables et manipulables par les utilisateurs.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité à un an.

RàS

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

L'article 43 de la loi du 20/01/2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit un dispositif de Liquidation Unique des trois Régimes Alignés (CNAV, RSI et MSA-SA). A partir du 1er janvier 2018, la pension d'un assuré affilié à plusieurs des régimes concernés sera calculée comme si l'assuré n'avait relevé que d'un seul régime. Le suivi de la population concernée sera possible grâce à la mise en place d'un entrepôt statistique associé et qui permettra à la fois de suivre le flux de liquidations effectuées par chacun des régimes au titre de la LURA ainsi que le stock de pensionnés dont la liquidation a été effectuée dans le cadre de la LURA.

L'article L.161-17-1-2 du code de la sécurité sociale met en place la création du Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU) qui devra être alimenté par tous les régimes de retraite de base et complémentaires légalement obligatoires. Ce répertoire unique et commun à tous les régimes regroupera l'ensemble des données de carrière nécessaire à la liquidation de la pension par les régimes de retraite. Le suivi statistique sera réalisé à partir d'une duplication du RGCU (périodicité annuelle) et sera consultable par tous les régimes (dans le respect des dispositions de la loi de 1951 et de la loi 1978).

La mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) à compter du 1^{er} janvier 2017 va conduire à modifier progressivement l'alimentation des bases statistiques actuelles consacrées à l'emploi salarié agricole, ainsi qu'à en développer de nouvelles bases, dont la fréquence d'alimentation sera mensuelle. Les fichiers statistiques sur l'emploi agricole communiqués chaque trimestre à l'INSEE continueront néanmoins à être communiqués avec le même rythme trimestriel et à l'identique.

En parallèle, des travaux exploratoires vont être menés pour exploiter la plus grande richesse d'information disponible grâce à la DSN.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

RàS

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

RàS

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « territoires »

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatives au secret statistique.

Dans le courant du second semestre 2015, la DSEF a acquis d'un outil de publication cartographique. Depuis juillet 2016, les données disponibles au niveau communal pour les domaines cotisations, retraite, famille, prestations maladie sont accessibles au réseau MSA

grâce à l'outil et depuis avril 2017 les données sont désormais diffusées, dans le respect des règles du secret statistique, sur Internet à l'adresse url <https://geomsa.msa.fr>.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RàS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les travaux statistiques de la DSEF permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole et son évolution.

Ils contribuent à un suivi de la dépense entrant dans le champ de l'ONDAM, à une meilleure orientation de la gestion du risque et à l'évaluation des actions de maîtrise médicalisée.

Ils répondent aux besoins statistiques des partenaires sociaux et des pouvoirs publics concernant l'emploi agricole (salarié et non salarié) et le recours aux dispositifs d'acquisition de droits retraites.

Les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés de la MSA alimentent l'observatoire du développement rural (ODR), géré par l'INRA. Cet observatoire met à disposition des évaluateurs de la politique agricole commune des éléments de référence de population pour procéder à l'évaluation. Au-delà de sa fonctionnalité d'origine, l'ODR sert aussi à alimenter une plateforme de données quantitatives unitaires accessible aux chercheurs de l'INRA pour leurs études sociologiques et économiques de l'emploi agricole. L'ODR a aussi une vocation de service public de mise à disposition des indicateurs concernant la mise en oeuvre des politiques publiques agricoles ; dans ce cadre, les indicateurs construits avec les données MSA, sont accessibles sur Internet sur le site de l'ODR.

Au-delà de la participation à l'ODR, la DSEF collabore avec l'INRA et des laboratoires universitaires, sur des projets de recherche en sciences économiques et sociales dans le domaine agricole.

Les données statistiques de la DSEF alimentent l'observatoire des retraites des non-salariés agricoles mis en place en 2012 par la sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, en partenariat avec le SSP du Ministère de l'Agriculture, la DSEF collabore au bilan annuel de l'emploi agricole en mobilisant les données d'emploi non salarié et salarié MSA pour réaliser un suivi de l'emploi dans la période intercensitaire entre deux recensements agricoles. Les évolutions d'indicateurs d'emploi agricole à la MSA, après réduction au périmètre du recensement, sont utilisées pour faire évoluer les dénombrements des emplois agricoles issus du recensement de l'agriculture 2010, jusqu'au futur recensement 2020.

3.4 Aspects « européens »

Conformément à la législation européenne (règlement n°349/2011 de la Commission européenne du 11 avril 2011 relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail), les pouvoirs publics français devront transmettre annuellement à Eurostat des données sur les accidents du travail (AT).

La collecte de ces données se fait auprès de chaque régime de Sécurité sociale par l'intermédiaire de Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et Santé Publique France (ex Institut de Veille Sanitaire - InVS)

Pour les données relatives aux salariés affiliés au régime agricole, la transmission des données se fera dans le cadre d'une convention d'échange de données AT entre la CCMSA, la DARES et Santé Publique France.

La DSEF coopère avec la DARES et Santé Publique France, et étudie les conditions nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation de ce dispositif.

4. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs des directions de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur le régime agricole :

- les prestations et les patients couverts,
- les prestations vieillesse et les effectifs de retraités, y compris retraite complémentaire des non-salariés agricoles,
- les prestations familiales, de logement et les minima sociaux ainsi que les allocataires et bénéficiaires,
- les dépenses d'accidents du travail et les effectifs accidentés,
- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations,
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations.

La CCMSA participe également à différentes opérations dans le cadre de l'inter-régime, notamment à la fourniture des données sur les prestations maladie pour le SNIIRAM, des échantillons inter-régime (EGB, EIC, EIR, ENIAMS) et des enquêtes ponctuelles de l'IRDES, de Santé Publique France et de la DREES.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2018
MALADIE	RAAMSES système d'information des prestations maladie	Paiement des prestations maladie par les CMSA	exhaustif	mensuel	Organisme assureur, branche, risque Informations sur : .les prestations par types d'actes et spécialités de praticien .le dénombrement des malades et leur consommation par grands agrégats .données relatives aux parcours de soins, aux filières de soins .les accidents du travail et les soins et rentes en découlant .les prestations résultant d'hospitalisation en établissements privés .le codage des actes de biologie, de pharmacie, de la CCAM et LPP	Tableaux de bord mensuel Tableaux de suivi de l'ONDAM Statistiques mensuelles Synthèses Etudes Transmission aux caisses et organismes d'informations nécessaires à la gestion du risque, aux travaux des ARS - Participation aux enquêtes ponctuelles de l'IRDES et de la DREES - Consommation de médicaments de la population agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	ETAPRO - Dénombrement de la population protégée AMEXA	Assurés, ayants droit	Exhaustif	Annuelle	Organisme assureur Branche Ouvrant droit Ayant droit	-Transmission d'informations nécessaires à la direction de la Sécurité sociale Annuaire statistique population (résultats nationaux et départementaux) Publication Chiffres Utiles Synthèses Outil de restitution « Population et activité du réseau MSA »	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	CMU complémentaire Aide à la complémentaire santé	Assurés, ayants droits	Exhaustif	Mensuelle	Dénombrement des bénéficiaires	Transmission au Fonds CMUC Tableaux de bord	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	PATHO - Pathologies des bénéficiaires du régime agricole	Pathologies ouvrant droit à exonération	Exhaustif	Mensuelle	n°AID, code CIM de la pathologie, caractéristiques bénéficiaire, dates de début et fin d'exonération.	Tableau de bord des ALD, transmission de données INCa, InVS, FNORS,	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2018
RETRAITE	SIVA Système d'information des prestations vieillesse agricole - des Salariés - des Non Salariés	Paiement des prestations vieillesse par les MSA	Exhaustif	Trimestrielle	Bénéficiaire Gestion des droits Base de paiement Montants	États trimestriels États annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèse Études Observatoire des retraites agricoles : ODRA Tableaux de suivi des retraites (DREES) Échantillon inter-régime de retraités (DREES) Echantillon inter régimes de cotisants (DREES) Compensation démographique Justificatifs statistiques des paiements de prestations non contributives (FSV) Tableaux de bord trimestriels Sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture : Observatoire des retraites des non-salariés agricoles.	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	EIRR Echanges inter-régime de retraite Base exhaustive des montants de retraite servies par l'ensemble des régimes de bases et complémentaires pour : - Les Salariés - Les Non Salariés	Paiement des prestations vieillesse servies par les régimes de base et complémentaires pour les retraités MSA salariés et non salariés	Exhaustif	Trimestrielle	Montants		
	SISLU Système d'information statistique sur les liquidations uniques	Paiement des prestations vieillesse servies avec le dispositif « Liquidation Unique » par les régimes alignés	Exhaustif	Trimestrielle pour la MSA et mensuelle pour les autres régimes alignés.	Bénéficiaires Gestion des droits Base de paiement Montants		

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2018
FAMILLE	SISPREFAL Système d'information statistique des prestations légales de la branche Famille	Droits aux prestations légales de la branche Famille dans le semestre.	Exhaustif	Semestrielle	Familles Allocataires Enfants à charge Bénéficiaires Personnes cou-vertes Prestations Ressources Montant du droit	SID Famille États semestriels Annuaire statistiques : -Résultats nationaux -Résultats départementaux Synthèses Études Fichier ALCOM Fichier DREMSA Echantillon national inter-régime des allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (DREES) Enquête bénéficiaires de minima sociaux (DREES) Enquête revenus fiscaux et sociaux (INSEE) Observatoire national de la petite enfance (CNAF) Indicateurs de la FNORS Indicateurs de l'ANCREAI	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche Famille, ou des besoins institutionnels.
	Fichier rSa_PPA	Droits au rSa et de la PPA	Exhaustif	Mensuelle	Allocataires Personnes cou-vertes Prestations Ressources Montant du droit	Tableaux de bord mensuels Conjoncture Synthèses Études Indicateurs du Drosomètre (DROS PAC) Rapport annuel du gouvernement au parlement (DREES) Rapport d'évaluation (DGCS)	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche Famille, ou des besoins institutionnels.

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2018
ACCIDENTS DU TRAVAIL	SIMPAT Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des salariés agricoles.	Paiement des prestations AT par les MSA	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Employeur Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique Statistiques internationales : - des accidents du travail - des maladies professionnelles synthèses (BIT) SID AT	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	OREADE Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des non salariés agricoles.	Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique synthèses SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	SAEXA Système d'information des personnes affiliées à l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA)	Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Assureur Statut Catégorie de risque	Etats annuels Annuaire statistique SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Enquête - accidents mortels du travail Régime des salariés et des non salariés agricoles	Affilié	Exhaustif	Un questionnaire est complété par les MSA pour chaque accident mortel.	Victime Accident	Synthèses SID ATEXA	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2018
ACTIVITÉ SALARIÉE	SISAL Système d'information des salariés agricoles	Emissions de cotisations et contributions sociales	Exhaustif	Trimestriel	Employeurs Effectifs cotisants Entreprises, établissements, activités, salariés, contrats de travail, déclarations de main d'œuvre, cotisations et contributions sociales ou conventionnelles	États récapitulatifs trimestriels États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèses et études de l'emploi agricole Observatoire de l'emploi agricole UNEDIC : Fichier trimestriel et annuel des cotisants UNEDIC Ministère de l'agriculture : tableaux de bord trimestriel et annuel de l'emploi agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives portant sur les charges sociales
	Flux DUE	Intentions d'embauche	Exhaustif	Mensuel	Entreprises, établissements, activités, secteur géographique, salarié, contrat de travail, sexe, âge	Tableau de bord des "intentions d'embauche" de la MSA	
ACTIVITE NON SALARIÉE	Réseau trois branches SIERA	Assiettes, Cotisations et cotisants Entreprises	Cotisants actifs	Annuel	Chef d'exploitation Exploitation Assiette Cotisations Ventilations des cotisations, des assiettes des cotisants pour les cotisations légales et conventionnelles	Études financières Observatoire des cotisants non-salariés COTAGRI États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Tableaux de bord de l'emploi non salarié agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Suivi des installations en agriculture	Exploitants agricoles assujettis par la MSA	Exhaustif	+Enquête complémentaire à la demande des MSA	Caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation Stratégie d'adaptation Conditions de l'installation		

Observatoire Économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire Économique de la Défense (OED) est un bureau de la sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales, appartenant à la Direction des Affaires Financières (DAF) au sein du Secrétariat Général pour l'Administration du ministère des armées.

L'OED assure la fonction de SSM dans le secteur de la défense et de l'armement. A ce titre, il collecte, rassemble et synthétise l'information utile aux autorités du ministère.

Dans ce cadre, l'OED actualise le Recensement des Agents de l'Etat (RAE), le référentiel SANDIE (Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) et le système d'information sur les fournisseurs du ministère de la Défense.

L'OED publie chaque année un Annuaire Statistique de la Défense et des bulletins dans la collection EcoDef (Statistiques, Études, Conjoncture), disponibles sur internet.

Le 17 juin 2015, l'OED a été auditionné par l'Autorité de la Statistique Publique (ASP), à la suite notamment d'un rapport de l'Inspection Générale de l'INSEE sur les « petits SSM ».

L'OED a été ré-auditionné par l'ASP le 22 mars 2017 : *« L'Autorité de la statistique publique note que des améliorations ont été réalisées depuis la précédente audition pour définir le programme statistique du SSM Défense et préciser les conditions de réalisation des différentes enquêtes envisagées. Le travail réalisé en montre l'enjeu pour la statistique publique et la complémentarité avec les travaux de l'Insee. »*

L'Autorité constate néanmoins le manque d'attractivité du service, ses moyens insuffisants pour réaliser un tel programme et les incertitudes qui demeurent en termes de gouvernance, concernant notamment son niveau d'insertion ou les conditions de collecte des données. Elle invite le ministère de la Défense à définir un projet opérant le changement d'échelle nécessaire à l'éclairage du débat public sur les enjeux économiques et sociaux dans le domaine de la Défense et des activités qui y sont liées ».

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur les entreprises des industries de défense. Cette enquête a pour objet d'apporter l'information statistique qui fait défaut pour décrire l'activité et le poids économique des entreprises (unités légales) des industries de défense, du fait notamment de l'absence du domaine de la défense de la nomenclature d'activité économique sectorielle (NAF). L'objectif principal de cette nouvelle enquête sera de collecter pour la première fois l'intégralité de l'activité de ces entreprises (y compris l'activité militaire). Cette enquête sera renouvelée tous les trois ans.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Suivi de l'activité des entreprises fournisseurs de la Défense. Pour améliorer le suivi de l'activité des entreprises fournisseurs (unités légales) du ministère, notamment l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises concernées, la faisabilité de production d'un indice de chiffre d'affaires des « entreprises fournisseurs de la défense » par appariement avec les déclarations de TVA transmises par la DGFIP (CA3) à l'INSEE sera étudiée.

Niveau de vie et revenu disponible des ménages de militaires. L'objectif est de produire, en collaboration avec l'INSEE, pour le compte du HCECM, des statistiques robustes sur l'évolution du niveau de vie des ménages dont l'un des membres est militaire, à partir d'un appariement entre les données individuelles du fichier FILOSOFI (Fichier Localisé Social et Fiscal) et celles issues des SIRH des armées.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Le volet études 2018 du programme de travail n'est pas arrêté en interne à cette date.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

RaS

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

RaS

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RaS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

RaS

3.4 Aspects « européens »

RaS

4. Opérations répétitives

L'OED valorise et diffuse les résultats de ses travaux par une série de publications (bulletins EcoDef et Annuaire statistique de la défense) sur son site internet et des rencontres trimestrielles d'Économie de la Défense.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pris en compte dans le cadre du projet d'enquête sur les entreprises des industries de défense.

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent (hors enquêtes).
Présentées par commissions du Cnis

Entreprises et stratégies du marché

Opérations	Type	Objectif
SANDIE (Base des Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) OED	Synthèse de sources : – Chorus Défense, Programmes Otan et Occar – Grands maîtres d'œuvre industriels – Douanes – Autres	Produire les statistiques structurelles sur la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD).
Système d'information sur les fournisseurs de la défense OED	– Chorus Défense	Cartographie détaillée des paiements (annuelle) et délais de paiement (infra-annuelle) des fournisseurs du ministère des armées selon leur catégorie d'entreprise (Micro, PME, ETI, GE).

Services publics et services aux publics

Opérations	Type	Objectif
Dispositif SIASP Système d'information sur les agents de l'État Insee - DGAFP DESL - Drees - OED	Synthèse de sources : – DADS – Fichiers de paye des agents de la fonction publique de l'État – RAE (personnels civils et militaires de la défense)	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction publique. Connaître annuellement les flux d'emplois (entrées-sorties, mobilités) entre les employeurs publics et leurs caractéristiques associées. Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.
ITBGI Militaires OED	Synthèse de sources : – RAE (personnels civils et militaires de la défense) – Sources DRH-MD	L'indice de Traitement Brut-Grille Indiciaire (ITB-GI) des militaires mesure l'évolution trimestrielle du traitement brut des militaires en intégrant l'impact des mesures générales et des réformes catégorielles. Il est diffusé trimestriellement.

**DGER – Direction Générale de l’Enseignement et de la Recherche.
Ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation**

1. Exposé de synthèse

Au sein de la Direction générale de l’enseignement et de la recherche (DGER), la Mission de l’appui au pilotage et des affaires transversales (MAPAT) est chargée d’élaborer, de piloter et de mettre en œuvre les politiques et actions transversales à l’enseignement agricole. La MAPAT est chargée de la conception, de la gestion et de la mise à disposition du système d’information statistique et d’aide au pilotage de l’enseignement agricole. Elle élabore et diffuse les statistiques relatives à l’enseignement agricole et participe au programme national de la statistique publique par la transmission de données et la conduite d’enquêtes, notamment dans le domaine de l’insertion¹.

Entre 2013 et 2016, les statistiques de l’enseignement agricole ont souffert d’un manque de visibilité en raison de l’absence de stratégie de publication, alors même que les informations étaient produites et utilisées par la direction. La publication annuelle d’un *Panorama de l’enseignement agricole* qui regroupait l’ensemble des données disponibles a été abandonnée au profit de publications fractionnées plus régulières. Il a ainsi été ré-initié en 2016 des efforts en matière de **diffusion des informations statistiques produites et traitées**, qui seront poursuivis en 2018 :

- Un livret de synthèse intitulé **Chiffres clés de l’enseignement technique agricole** a vu le jour en 2016. Cette publication, dénuée d’analyse, fait désormais partie des publications statistiques récurrentes de la DGER et sera reconduite en 2018. Son champ sera élargi pour inclure des statistiques relatives aux étudiants de l’enseignement supérieur agricole long afin de couvrir l’ensemble du domaine d’étude.
- Une publication statistique, qui existait historiquement à la DGER, a été relancé en 2016 : il s’agit des **StatEA – Actualité**. Ces publications de type « quatre-pages » permettent d’approfondir les statistiques publiées dans les *Chiffres clés* et de diffuser, dès leur collecte, les données, accompagnées d’analyses. Ces *StatEA – Actualité* peuvent relever de plusieurs thématiques : les effectifs d’élèves et étudiants de la voie scolaire et de l’apprentissage, les effectifs de stagiaires de la formation professionnelle continue ainsi que les résultats aux examens et l’insertion scolaire et professionnelle. Il s’agira en 2018 de parvenir à régulariser le rythme de publication de ces *StatEA – Actualité* et d’accroître la rapidité de leur parution. Cet objectif avait déjà été fixé pour l’année 2017, mais il n’a pas été atteint.
- Un dernier type de publication statistique a vu le jour en 2017 : il s’agit d’un ouvrage de référence, le **Portrait de l’enseignement agricole**, qui rassemble des indicateurs statistiques permettant de mesurer l’évolution du système « Enseignement agricole » et d’évaluer la réalisation des objectifs qui lui sont assignés. L’atout de cet ouvrage est son accessibilité au grand public. Des efforts de vulgarisation ont donc été réalisés. Cette publication a également pour dessein d’être mise à jour chaque année et doit venir compléter les deux types de publications précédemment citées.

L’ensemble de ces publications est disponible sur l’espace statistique du site www.chlorofil.fr.

¹ Arrêté du 6 janvier 2014 modifiant l’arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale de l’enseignement et de la recherche.

Par conséquent, si les années 2016 et 2017 ont été consacrées à définir et mettre au point la liste des publications statistiques pérennes de la DGER, l'année 2018 sera consacrée à organiser l'activité du service afin de pouvoir, à l'avenir, mettre à jour chaque année ces publications.

Afin de communiquer ces informations aux services déconcentrés du MAA qui participent à les produire, il devra également être créé une habitude de travail permettant de transmettre aux Directions (Régionales) de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ces informations régionalisées. Il s'agira aussi de partager avec les D(R)AAF les avancées en termes de démarche qualité du traitement des données statistiques sur l'enseignement agricole qui ont été mises au point, notamment en ce qui concerne la rénovation méthodologique du traitement des enquêtes d'insertion. Pour accompagner ce projet, il est prévu de relancer en 2018 des réunions annuelles de réseaux avec les D(R)AAF sur les différentes thématiques des données statistiques produites et traitées par la MAPAT et ainsi faciliter les échanges.

Pour ce qui est des processus de production des informations, l'arrêté interministériel du 16 février 2012 a étendu à l'enseignement agricole le traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis ». Ce projet sera mis en œuvre en 2018 pour l'enseignement agricole. Les élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole recensés à la rentrée 2017 par la DGER seront immatriculés par cet identifiant national unique par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Education nationale (MEN) au cours du premier semestre 2018. La DGER s'associe donc à la DEPP dans sa démarche de qualité et de contrôle afin d'améliorer le traitement des doublons dans les bases élèves et apprentis.

Enfin, dans la continuité de ces nouvelles publications et d'un travail collaboration avec la DEPP, un projet structurant pour le travail statistique pour la DGER sera engagé à la rentrée 2017 dont l'ambition est de rapprocher les indicateurs statistiques relatifs aux coûts et à la performance de l'enseignement agricole avec ceux de l'Education nationale. L'objectif est de parvenir à une courte liste d'indicateurs dont le champ et les modes de calcul seraient parfaitement homogènes afin d'initier des séries qui seraient mises à jour annuellement. Ce projet, qui permettrait de mieux appréhender la place de l'enseignement agricole dans le paysage éducatif français, est en adéquation avec la mission d'aide au pilotage stratégique et opérationnel de la MAPAT. Si l'aboutissement de ce projet est encore actuellement en discussion, celui-ci prendra probablement deux formes en 2018 :

- L'extension du champ de l'outil d'Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (Apae) de la DEPP aux établissements de l'enseignement agricole ;
- La création d'un article ou d'une publication permettant de comparer et d'analyser les résultats de ce travail.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La DGER réalise depuis plusieurs années une enquête auprès des établissements publics de l'enseignement agricole sur la caractérisation des emplois sur le budget des centres de formations d'apprentis et des centres de formation professionnelle de promotion agricoles (dite « enquête protocole »). À l'occasion d'une rénovation du questionnaire de l'enquête pour suivre l'évolution de la réglementation, la DGER en profitera en 2018 pour :

- Réduire et simplifier le questionnaire dans le but d'améliorer la qualité des informations renseignées par les établissements ;
- Élargir le champ de l'enquête à l'ensemble des personnels travaillant au sein de ces établissements, en dehors de ceux rémunérés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour lesquels la DGER dispose d'informations par ailleurs.

Ce projet répond au besoin de la DGER d'établir des indicateurs du coût et de la performance de l'enseignement agricole, et de disposer notamment d'informations sur les personnels des établissements publics.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Chaque année, la DGER conduit une enquête auprès des centres de formation professionnelle sur les actions de formation relevant du champ de compétence du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Néanmoins, cette enquête souffre d'un défaut de réponse de la part des centres de formation. Face à une nouvelle chute du taux de réponse de l'enquête menée en 2016, la DGER explore, en lien avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), la possibilité d'exploiter des informations renseignées par les centres de formation dans les Bilans pédagogiques et financiers. Pour ce faire, le comité du secret devra être saisi préalablement.

Auparavant exploitées à titre expérimental, la DGER a également prévu d'exploiter de façon plus systématique les informations recueillies par le Ministère de l'Education nationale via la procédure Affelnet. L'objectif est d'observer l'évolution des vœux d'affectation des jeunes en seconde professionnelle et en certificat d'aptitude professionnelle au regard des capacités d'accueil des établissements publics de l'enseignement agricole. Dans le prolongement de ces nouvelles orientations, la MAPAT mettra plus systématiquement en regard les capacités des classes des établissements techniques agricoles et les inscriptions d'élèves et d'étudiants pour des besoins de pilotage de l'offre de formation. Pour ce faire, les données des applications de gestion des structures pédagogiques internes seront mobilisées.

La MAPAT souhaite également exploiter de façon plus régulière les données de l'application de gestion Guepard¹ pour pouvoir établir annuellement des statistiques sur les personnels des établissements de l'enseignement agricole rémunérés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

2.3 Travaux nouveaux d'étude et de diffusion pour 2018

L'orientation principale que prendront les nouveaux travaux statistiques menés par la DGER est le rapprochement des indicateurs statistiques relatifs aux coûts et à la performance de l'enseignement agricole avec ceux de l'Education nationale. L'objectif est de parvenir à une courte liste d'indicateurs dont le champ et les modes de calculs seraient parfaitement homogènes afin d'initier des séries qui seraient mises à jour annuellement. Le résultat de cette étude sera diffusé au cours de l'année 2018.

Ce projet rejoint, par exemple, l'impulsion qui a déjà été donnée dès 2017 par la rénovation de la méthode de pondération des données de l'enquête réalisée sur l'insertion des sortants de l'enseignement technique agricole en 2016 (dite « enquête d'insertion à 7 mois »). Répondant à une exigence réglementaire, la DGER a profité de cette rénovation méthodologique pour revoir les traitements et les indicateurs afin de parvenir à des résultats qui puissent être comparés et agrégés avec ceux de l'enquête sur l'Insertion dans la Vie Active (IVA) de la DEPP afin d'en faire une large diffusion auprès des familles. Pour pouvoir disposer d'une certaine profondeur historique, les données des enquêtes antérieures devront également être révisées en 2018.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

Voir 2.3.

¹ Guepard est l'application qui permet aux établissements publics de l'enseignement agricole de consulter leur dotation et d'élaborer les fiches de service des agents.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Les travaux récents de consolidation des données statistiques de l'enseignement agricole sous forme de publications décrites ci-dessus ont été effectués par la MAPAT et réalisés au niveau national. Pour satisfaire le besoin des D(R)AAF de disposer d'indicateurs régionalisés, la DGER prévoit dans un premier temps de décliner les indicateurs du livret *Chiffres clés 2018 de l'enseignement agricole* au niveau régional.

Par ailleurs, les réflexions en cours concernant l'élargissement d'Apae aux établissements de l'enseignement agricole permettront également de répondre aux besoins de la part des établissements de l'enseignement agricole et de l'Education nationale de se situer par rapport aux établissements proches et/ou comparables.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RàS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le ministre de l'agriculture a signé le 4 avril 2017 un protocole d'engagement avec l'association « Passeport Avenir » dans le cadre d'un contrat à impact social destiné à lutter contre le décrochage scolaire dans l'enseignement agricole. La signature de ce protocole permettra d'accompagner 130 élèves de l'enseignement agricole, issus en priorité des filières professionnelles, en partenariat avec des entreprises. Ce projet vise à améliorer significativement les résultats scolaires, leurs poursuites d'études et leur insertion professionnelle. L'association mobilisera au sein des entreprises partenaires un réseau de tuteurs volontaires, issus du monde professionnel et associatif, qui accompagnera les élèves de l'enseignement agricole tout au long de leurs études. Les actions d'accompagnement seront mises en œuvre à partir de la rentrée 2018 et pour une durée de 5 ans. Pour juger de l'efficacité de ce tutorat, les résultats scolaires, les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des élèves tutorés seront analysés et comparés à ceux des autres élèves ne bénéficiant pas du tutorat. Un travail préparatoire de mise au point d'indicateurs statistiques puis d'observation du dispositif sera ainsi réalisé par la DGER, conjointement avec l'association.

3.4 Aspects « européens »

RàS

4. Opérations répétitives

Enquêtes ayant reçu un numéro de visa :

- Reconduction de l'enquête annuelle sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole (dite « enquête d'insertion à 33 mois »);
- Reconduction de l'enquête annuelle sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole (dite « enquête d'insertion à 7 mois »).

Autres opérations de production à caractère permanent – catégorie services publics et services aux publics :

- Base référentielle de l'enseignement agricole Genome [*Refonte*]

- Type : Exploitation de la base de données contenant les référentiels d'établissements et de diplômes ;
 - Objectif : Etablir des statistiques sur les établissements de l'enseignement agricole ;
- Système d'information sur les élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole [*Reconduction*]
 - Type : Exploitation des applications de gestion sur les élèves et les étudiants de l'enseignement technique agricole (Libellule, Donnapp et Fregata)
 - Objectif : Établir des statistiques sur les élèves et les étudiants de l'enseignement technique agricole et mise à disposition des informations dans le décisionnel de l'enseignement agricole (DeciEA)
- Système d'information sur les résultats aux examens de l'enseignement agricole [*Reconduction*]
 - Type : Exploitation du système de gestion des résultats aux examens (Indexa2)
 - Objectifs : Établir des statistiques sur les résultats aux examens de l'enseignement technique agricole et mise à disposition dans le décisionnel de l'enseignement agricole (DeciEA)
- Reconduction de l'enquête sur les actions de formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole
 - Type : Enquête auprès des centres de formation professionnelle continue sur leurs actions de formation
 - Objectifs : Suivre l'activité de formation professionnelle continue dispensées dans le champ de compétences du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Rénovation de l'enquête annuelle de caractérisation des emplois des personnels rémunérés sur le budget des EPLEFPA
 - Type : Enquête auprès des EPLEFPA sur tous les agents qui ne sont pas rémunérés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et sur le respect du protocole de gestion de ses agents élaboré en 1997
 - Objectifs : Connaître le nombre et les caractéristiques de ces agents
- Reconduction de l'enquête annuelle sur les projets d'accueil individualisé et les projets d'accueil personnalisé au sein des établissements de l'enseignement technique agricole
 - Type : Enquête réalisée auprès des établissements
 - Objectifs : Recensement des plans d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap (données anonymes)

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

RàS

